



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



Calendrier des manifestations

La saison estivale s'est ouverte le 7 mai avec la journée de nettoyage de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards qui s'est déroulée sur des sites des deux communes (*lire page 7*). Le 21 mai, c'est l'association Villards Solidarité Ukraine qui a proposé une journée « pissenlits » pour faire des pots de miel qui ont été vendus au profit de l'aide aux réfugiés ukrainiens. Le même jour s'est tenu le marché aux fleurs (*lire page 6*). Puis le 3 juin, dans les locaux d'*Épicerie & Compagnie*, Céline Rostaing-Troux a proposé un atelier pour comprendre les enjeux du dérèglement climatique. Le lendemain, 4 juin, à Saint-Alban, l'association Orphée (Grenoble) a initié quelques habitants aux danses grecques et donné une conférence sur Mikis Theodorakis (*lire page 5*). Enfin le 6 juin La Fine Équipe a organisé un thé dansant dans la salle des fêtes de Saint-Colomban qui a séduit près de 70 personnes. Le programme des animations (*lire ci-dessous*) a été arrêté par l'office de tourisme de l'Espace Glandon sous réserve que la situation sanitaire continue d'évoluer favorablement...

JUILLET ET AOÛT

- **Maison du patrimoine** (hameau de La Pierre) : ouverte du 11 juillet au 31 août, les lundis, mercredis et jours fériés de 15 h 30 à 18 h 30 ; visites guidées gratuites à 15 h 30 et 17 heures (masque obligatoire). Hors jours et périodes d'ouverture, visites sur demande auprès de la Maison du tourisme (groupe de 6 personnes minimum ; 2 euros par personne).
- **Visite des hameaux villarins** (avec Patrice Gérard) : du 11 juillet au 31 août, tous les mercredis à 14 heures (gratuit ; inscription à la Maison du tourisme).
- **Atelier de tournage** sur bois de Simon Cartier-Lange (Lachenal) : tous les après-midi (entrée libre ; tél. : 06-22-90-23-72).
- **Découverte de la boutique Tric O'Tine** de Christine Reffet (Lachal) : les lundis, mercredis et vendredis de 15 heures à 17 heures ou bien sur RDV (entrée libre ; tél. : 06-07-09-05-33).
- **Visite de l'atelier de poterie** de Bernard Wyns (Le Châtelet), sur demande (entrée libre ; tél. : 06-14-81-84-52).
- **Sorties accompagnées** (programme détaillé à la semaine) avec Mathieu Taboury (balades thématiques, initiations et sorties en VTT et/ou fatbike électrique) et Laurent Guillermin (sorties avec un guide de montagne).
- **Yoga** (avec Claire Martin-Cocher ; tél. :

07-86-96-46-95) le mardi de 18 h 15 à 19 h 15 (salle de la Maison du tourisme, 10 euros par personne ; à la demande pour des groupes de 3 personnes au moins).

- **Atelier Yoga** (avec Claire Martin-Cocher ; tél. : 07-86-96-46-95) les vendredis de 14 heures à 17 heures : le 24 juin, atelier pranayama, l'art du souffle ; le 22 juillet, atelier sur le sommeil ; le 26 août, initiation au nâtha-yoga (25 euros la séance, salle de la Maison du tourisme).
- **Ateliers culinaires**, éveils musculaires, tournois de ping-pong, de football, de tennis, etc., seront organisés ponctuellement.
- **Le centre équestre** sera ouvert du 1^{er} au 15 août, les mardis, jeudis et samedis de 16 heures à 18 heures. Balades à poneys en main uniquement.

Club enfants

Le club enfants sera ouvert du 11 juillet au 26 août 2022, du lundi au vendredi de 14 heures à 18 heures sauf le mercredi où il ouvrira de 9 heures à 18 heures. Avec Mélany Mollaret et Nathan Pezzani

JUILLET

- **dimanche 3 juillet** : descente de La Marmotte, cyclosportive qui se déroule entre le Bourg-d'Oisans et l'Alpe-d'Huez (177 km).
- **mardi 5 juillet** : la route départementale sera fermée aux véhicules, du pont de Lachal au col du Glandon, de 9 heures à midi pour permettre aux cyclistes de profiter librement du col. Stand et animations sur place.
- **samedi 9 juillet** : l'*Auberge du Triandou* et Théâtre en Maurienne proposent à Saint-Alban un « Improbable Cabaret », soirée de théâtre, chants, contes et histoires.
- **jeudi 14 juillet** : passage du Tour de France au col du Glandon (étape entre Briançon et l'Alpe-d'Huez). Après l'ascension du col de la Croix-de-Fer (côté Saint-Sorlin) les coureurs descendront la vallée de l'Eau d'Olle.
- **dimanche 17 juillet** : vide-grenier proposé par l'association La Fine Équipe de-

vant la Maison du tourisme, de 9 heures à 17 heures.

- **mercredi 20 juillet** : Pause lecture au plan d'eau du Clos sur le thème des alpages. Rendez-vous à 14 h 30.
- **dimanche 24 juillet** : La Villarinche, course pédestre avec deux parcours : course nature 12 km et 500 m de dénivelé, et trail de 26 km et 2 000 m de dénivelé.
- **jeudi 28 juillet** : Les « Liseuses des Villards » vous invitent au hameau abandonné de Bon Mollard, à 16 heures, pour des lectures pour tous (*lire page 3*).
- **vendredi 29 juillet** : one-man-show de Jean-Michel Mattei sur les Savoyards. À 21 heures à la salle des fêtes de Saint-Colomban.
- **dimanche 31 juillet** : fête du pain par l'Association des Villarins et amis des Villards (repas et animations, sur réservation, *lire page 6*).

■ VÉLOS

Cet été la RD 927 sera « fermée » ou « priorité sera donnée au passage des cyclos » le 26 juin (tour Arvan-Villards), les 2 et 3 juillet (La Marmotte et une variante de la Marmotte), le 6 août (Tour de Savoie), le 7 août (La Madeleine), le 18 août (Tour de l'Avenir), le 20 août (triathlon de la Madeleine) et le 24 août (La Haute Route des Alpes). Si l'on ajoute à cela le danger quotidien que représentent les cyclistes qui descendent la vallée, individuellement ou par groupe, il devient dangereux de circuler. Et certains s'agacent. Jacqueline Dupenloup : « Je suis le seul maire qui ait mis un avis réservé sur les courses cyclistes. Je ne mets plus un avis favorable ! Dernièrement je l'ai fait pour la cyclosportive La Madeleine qui se déroule le 7 août. En effet, il est évidemment impératif de laisser aux coureurs l'usage exclusif de la chaussée pour des raisons de sécurité. Or cet impératif impose au fil de l'été des contraintes réelles à nos habitants et aux associations qui sont dans la période la plus active de l'année pour elles. » Par exemple « la fête du pain tombait le 7 août, or ce jour-là il y a La Madeleine et la route est fermée. Ils ont avancé la fête au 31 juillet mais la veille il y a l'inauguration du musée à ciel ouvert. Déjà que les associations des Villards se démènent pour organiser des animations, et là tu te retrouves avec en plus des demandes de routes à fermer. Je suis la seule, tant pis ! »

■ MARCHÉ ESTIVAL

Le 19 mai, quelques uns des exposants (Simon Cartier-Lange, Alexandra Favre-Bonté, Guillaume Martin-Cocher) habituellement présents sur le marché dominical ont discuté de son organisation (sa fréquence, ses besoins, la disponibilité des commerçants). De quelques changements aussi. Cet été le marché sera ouvert sur la place du Chef-Lieu de 9 h 30 à 12 heures, du 10 juillet au 20 août sauf le 14 août puisqu'il y aura un marché le lendemain pour la fête patronale du 15 août. Une volonté s'est exprimée pour pérenniser ce marché avec des producteurs locaux des Villards. Par ailleurs, compte tenu du nombre réduit des exposants (une demi-douzaine), ce marché se transforme en « Rencontre avec les producteurs et artisans locaux », la dénomination « marché » renvoyant plutôt à l'idée d'un plus grand nombre de producteurs. Enfin, l'office de tourisme de l'Espace Glandon a accepté de déplacer son pot d'accueil, du samedi soir où il n'y avait pas grand monde, au dimanche 10 h 30, toujours devant la Maison du tourisme, soit en même temps que ces rencontres avec les producteurs afin de gagner en visibilité (sauf le 24 juillet jour d'organisation du trail La Villarinche).

■ FÊTE DU 15 AOÛT

Avant la messe, un défilé partira de la chapelle Saint-Claude (Martinan) en direction de l'église, à 10 heures. Un accordéoniste en tête du défilé orientera le groupe. Messe à 10 h 30. À la sortie, défilé de l'église au champ de foire en passant devant les hôtels. En principe (à confirmer), un apéro sera proposé par la commune de Saint-Colomban devant la salle des fêtes à 11 h 30. L'idée d'un repas organisé à midi par une association sous la halle de la salle des fêtes a été abandonnée « car de nouveaux points de restauration ont ouvert, notamment au plan d'eau et à au presbytère ». Après-midi : stands et animation traditionnelle. En soirée : feu d'artifice et soirée dansante organisée par le Club des sports des Villards.

AOÛT

- **mercredi 3 août** : loto à la salle des fêtes de Saint-Colomban (ouverture à 20 heures et début des parties à 20 h 30 ; entrée libre).
- **jeudi 4 août** : animations scientifiques avec Tom Astro : activité autour du cadran solaire du clocher de Saint-Alban, lancer de fusée l'après-midi sur Saint-Colomban, observation du ciel au col du Glandon en soirée.
- **jeudi 4 août** : Les « Liseuses des Villards » vous invitent au hameau abandonné des Granges (Saint-Colomban), à 11 heures, pour des lectures pour tous (*lire page 3*).
- **samedi 6 aout** : au Premier-Villard, concours de pétanque de l'ACCA de Saint-Alban (à partir de 9 heures).
- **dimanche 7 aout** (et jusqu'au 12 aout) : 49^e Six jours de pétanque de Saint-Colomban (Bien que les inscriptions puissent être prises jusqu'au 7 aout, sur le terrain, les organisateurs souhaitent cependant qu'elles soient adressées par courriel (tamalous@sfr.fr) ou par SMS (tél. : 06-16-19-14-86). Remise des prix et repas de clôture : vendredi 12 aout).
- **dimanche 14 aout** : vente aux enchères organisée par (et au profit de) l'association Villards Solidarité Ukraine.
- **lundi 15 aout** : fête patronale des Villards (*lire ci-dessous*).
- **samedi 20 aout** : 5^e édition de la « Saint-Col'Or Run » : des courses non chronométrées agrémentées de « check-points » de couleurs. Sur inscription auprès de la Maison du tourisme (à partir de 6 ans).
- **dimanche 21 aout** (et jusqu'au 23 aout) : vernissage de la route des ateliers (visite des ateliers et des artistes villarins) à 18 heures à la Maison du tourisme. Projection vidéo avec les artistes suivie d'un apéritif.

SEPTEMBRE

- **samedi 10 septembre** : opération Villards vallée propre organisée par l'Association des amis des Villards (casse-croute offert à midi aux bénévoles).

■ VEILLÉE EN BELLEDONNE

Aux Villards, depuis plusieurs années, l'Association des Villarins et des amis de la vallée des Villards, les mairies de Saint-Colomban et Saint-Alban et l'office du tourisme de l'Espace Glandon proposent une animation baptisée Veillée en Belledonne. Sous l'impulsion de l'association Espace Belledonne, elle s'organise autour d'un cahier des charges précis et s'articule en trois phases : un temps débat entre les habitants, généralement de 17 h 30 à 19 heures ; un temps repas, qui doit être « prix coûtant » pour les participants ; et un temps culturel, avec un spectacle dont le financement est pris en charge par Espace Belledonne si le cahier des charges est respecté. Le temps débat-échange s'est fait sur des thèmes divers, et cette année les organisateurs ont choisi le thème : « Sportifs d'hier et d'aujourd'hui dans la vallée des Villards » avec des sportifs de haut niveau engagés dans des compétitions nationales ou internationales : certains vivent ou ont vécu aux Villards ou portent un patronyme caractéristique de la vallée, d'autres ont un lien particulier avec nos deux communes... La date retenue serait le 1^{er} octobre, avec donc un rendez-vous à la salle des fêtes de Saint-Colomban à 17 heures pour le temps débat, un repas automnal (pot-au-feu et son bouillon, fromage et tarte aux pommes !) vers 19 h 15, et un spectacle vers 20 h 30. Les sportifs seraient présents le jour même, ou interviewés avant... Vous avez pratiqué un sport à une échelle nationale ou internationale ? Merci de prévoir votre participation !

Contact : mairie.stalbandesvillards@orange.fr

■ RASSEMBLEMENT DES COSTUMES DE MAURIENNE

Après l'édition de Saint-Sorlin (2018), le rassemblement des costumes de Maurienne devait avoir lieu en 2021 à Modane. Pour cause de Covid, cette programmation avait été repoussée en 2022. Mais selon Xavier Mugnier il ne semble pas que la commune de Modane ait eu l'intention d'organiser cette manifestation cette année : « Suite à plusieurs demandes d'inscriptions, j'ai recontacté Aimé Traversaz fin février, suite à un premier contact pris fin 2021 qui n'avait rien donné. Le discours était toujours le même : Modane achève les festivités du 150^e anniversaire du tunnel ferroviaire du Fréjus et on ne sait pas comment la crise sanitaire va évoluer (beaucoup ne voulaient pas défilé avec le masque). Aimé Traversaz a relancé Modane début mars sans succès et rien n'était inscrit sur les derniers comptes rendus du conseil municipal concernant le rassemblement. C'est donc annulé, mais ils n'avaient rien prévu... Nous leur avons demandé de s'engager pour 2023 de manière sûre. On attend la réponse, mais certains pensent qu'on devrait peut-être s'orienter sur un autre canton et une autre commune... Il devait avoir lieu en 2021 et revenir en 2024. » Aimé Traversaz avait rendez-vous avec le maire de Modane le 29 juin. Il se serait engagé à prendre le rassemblement à Modane en 2023. À suivre....

La commune de Saint-Colomban a acquis un « panneau lumineux connecté ». Piloté par la mairie, il diffusera des « messages variables » : informations municipales ou associatives, affiches annonçant les événements et les animations qui rythment la vie locale, etc. Ce panneau sera installé devant la mairie.

■ BRÈVES

► **ESPACE GLANDON (DÉMISSION).** Élué vice-présidente du conseil d'administration (CA) de l'office de tourisme de l'Espace Glandon le 9 février dernier, Jacqueline Dupenloup en a démissionné en mai dernier par manque de temps mais aussi pour des questions liées à la gestion du personnel. Dans un courriel adressé aux membres du bureau, Jacqueline Dupenloup indique : « Il est clair que je n'ai absolument pas le temps de remplir mon rôle de vice-présidente. (...) Je crains aussi de me trouver liée à des décisions que je n'approuverais pas, en particulier en ce qui concerne la gestion des personnels, sans avoir vraiment la possibilité d'étudier les dossiers. Je n'ai jamais été candidate à un poste au bureau, pensant que je n'avais pas sérieusement le temps de m'y consacrer, et me suis retrouvée plutôt désignée d'office. Cela ne changera pas grand chose à l'implication que la commune de Saint-Alban peut avoir dans l'office de tourisme et je reste naturellement au CA. »

► **VIE PAROISSIALE.** Cet été, tous les dimanches, sauf exception, des messes ou des assemblées dominicales en absence de prêtre seront célébrées à La Chambre (10 h 30). Les messes seront dites les dimanches 10 et 31 juillet, 2 août (à Saint-Étienne-de-Cuines dans la chapelle du Mollaret), 14 et 28 août, 11 et 25 septembre. Selon la présence ou non d'un officiant de passage ou en congé, d'autres célébrations pourraient être programmées. Le 15 août, une messe aura lieu à Saint-Colomban (10 h 30) et une à Montaimont (Notre Dame de Beaurevers). Aucune messe ne se tiendra à La Chambre ce jour-là. Pour plus de précisions et notamment pour les célébrations de messes en dehors de ces dates se référer au panneau d'affichage de la Maison paroissiale de La Chambre (située en face de l'église) où se tient une permanence tous les jeudis de 9 heures à 11 heures. Pour tout autre renseignement, laisser un message sur le répondeur téléphonique du 04-79-05-35-77.

Les municipalités de Saint-Alban et de Saint-Colomban devraient renouer cet été avec l'exercice des réunions publiques d'information. Au moment du bouclage de ce numéro, les dates n'étaient pas fixées.

■ CINÉMA & PATRIMOINE

Cet été la commune de Saint-Alban-des-Villards lance Cinéma & Patrimoine. Le principe est simple : un soir, un film, pour une projection en mairie.

Cinéma & Patrimoine sera l'occasion de découvrir ou redécouvrir de grands films voire des films plus discrets du cinéma français : drame, film historique, comédie, policier... L'accent sera mis sur des films ayant comme toile de fond un cadre montagnard ou rural (même si des écarts seront possibles), à l'image des deux projections proposées cet été.

Ce sera tout d'abord au film *Alexandre le bienheureux* d'Yves Robert d'être projeté le vendredi 15 juillet à 20 h 45 (durée 1 h 40). Cette comédie familiale de 1968 narre les péripéties et les choix de vie d'Alexandre incarné par Philippe Noiret.

Alexandre, homme bon vivant, nonchalant, est cultivateur dans une ferme de la Beauce dont la vie quotidienne est dirigée par « la Grande », son ambitieuse et tyrannique épouse, qui lui impose chaque jour une liste de travaux démesurée. Devenu brutalement veuf, il éprouve un grand soulagement et se sent libéré de son labeur. Il décide alors de consacrer sa vie à sa grande passion : la paresse, s'accordant un repos qu'il juge mérité. Son comportement sème rapidement le trouble dans le petit village et une partie des habitants décident de le forcer à reprendre le travail alors que son exemple commence à faire des émules...

Alexandre le bienheureux est l'un des premiers rôles marquants de Philippe Noiret au cinéma. Par ailleurs, la distribution comprend toute une série de seconds rôles célèbres dont Jean Carmet, Françoise Brion, Paul Le Person, ainsi que Pierre Richard dans son premier rôle au cinéma et Marlène Jobert qui débute alors sa carrière.

Le vendredi 4 août (même heure) ce sera

au tour du film *Le Juge et l'assassin*. Tout autre registre pour ce drame historique inspiré de faits réels survenus dans les dernières décennies du XIX^e siècle (durée 2 h 08).

En 1893, Joseph Bouvier (incarné par Michel Galabru), ancien sergent d'infanterie réformé en raison de ses crises de violence, tire sur la fille qu'il souhaite épouser, avant de retourner son arme contre lui. Ils survivent. Esprit simple et exalté, nourri de slogans anarchistes, il devient vagabond à la suite de sa libération de l'asile où son geste l'avait conduit. Dès lors, parcourant la France rurale à pied, des garrigues du midi aux montagnes de l'Ardèche en passant par les Alpes, il égorge et viole sur son chemin de jeunes bergères.

S'intéressant à cette affaire, un juge de province, Émile Rousseau (incarné par Philippe Noiret) a suivi patiemment Bouvier. Une fois l'assassin arrivé dans sa région, il obtient son arrestation sur la base d'un signalement. Si Bouvier pense qu'on va le soigner, Émile Rousseau, par arrivisme, s'efforce de ne pas croire à sa folie. Voyant dans cette affaire l'occasion unique d'une promotion pouvant le mener à Paris, il instaure alors une relation de confiance avec Bouvier pour obtenir ses aveux...

Le Juge et l'assassin, sorti en salle en 1976, est le troisième film de Bertrand Tavernier. La distribution compte dans les rôles-titres Philippe Noiret en grand bourgeois de province ambitieux et Michel Galabru dont la prestation, à contre-pied de ses rôles habituels, lui vaudra le César du meilleur acteur en 1977. Le reste de la distribution est composé de Jean-Claude Brialy, Jean-Roger Caussimon, Yves Robert et de tout jeunes acteurs Gérard Jugnot, Daniel Russo et Isabelle Huppert, le tout sur une musique de Philippe Sarde.

Yannis Nacef

■ LECTURES POUR TOUS

Peut-on vivre et habiter la montagne sans avoir envie de lire des auteurs qui en parlent de telle façon que nous avons le sentiment qu'ils étaient là, juste à côté de chez nous, lorsqu'ils se sont mis à écrire leur conte, leur histoire, leur roman ?

Un petit groupe d'habitantes des Villards se sont dites qu'elles avaient non seulement envie de lire ces auteurs, mais aussi de les faire entendre, dans ces sites mis en valeur l'an passé au long du « sentier des hameaux abandonnés ».

Les « Liseuses des Villards » vont donc nous inviter au hameau abandonné de Bon Mollard, le 28 juillet à 16 heures, et à celui des Granges de Lachal, le 4 août à 11 heures, pour entendre des extraits, lus par elles à voix haute, des *Contes à mi-voix* de Jean-Pierre Chabrol, de l'autobiographie d'Yvonne Dubois qui vécut au village d'Allèves en Haute-Savoie, de Paolo Cognetti, jeune romancier italien du Val d'Aoste, de Mario Rigoni Stern, né sur le plateau d'Asiago en Vénétie, et de quelques autres.... De courts poèmes, de Philippe Jaccottet, Charles Ferdinand Ramuz, etc., viendront opportunément rythmer ces lectures en plein air.

■ BRÈVE

► **LA PEINTURE PANORAMIQUE** (5 m sur 1,60 m) réalisée dans les années 1930 à partir d'une carte postale est inscrite au Répertoire départemental d'objets mobiliers historiques. « Ce qui ne nous apporte aucune aide financière ! » déplore Jacqueline Dupenloup... Cette peinture représente le centre du Chef-Lieu de Saint-Alban avec les différents éléments constitutifs de son patrimoine vernaculaire que sont l'église, le café du Merlet, la salle des pompes ou encore le monument aux morts et son poilu représentés au centre de la toile. Elle a été donnée à la commune de Saint-Alban par Monsieur Dalligna et son épouse Sylvie. Il s'agit d'une commande passée par son grand-père, Pierre Darves-Blanc (fils de Jean-Pierre Darves-Blanc et Thérèse Frasson-Cochet) originaire de Saint-Alban, et installé comme voiturier à Montélimar entre 1912 et 1940, à un peintre professionnel (Delmedico) afin de décorer l'intérieur du café qu'il tenait à Montélimar et ce jusqu'en 1968. À partir de cette date et jusqu'à aujourd'hui la toile fut stockée, rouillée, dans une cave (*Le Petit Villarin* numéro 193, septembre 2020).

Musée à ciel ouvert : découverte des paysages du passé à travers un dispositif de photographies anciennes implantées à l'endroit où elles ont été prises autrefois

Après le sentier des hameaux abandonnés de l'envers, inauguré en juillet 2021, c'est au tour du musée à ciel ouvert de Saint-Alban-des-Villards de voir le jour en cet été 2022. Au total, 29 panneaux photographiques (installés du 7 au 10 juillet) sont disséminés dans toute la commune, du Pied des Voûtes à la Vieille Route en passant par le Frêne et le Chef-Lieu.

Les photos retenues sont extraites d'archives privées ou d'organismes comme le Musée dauphinois, les Archives départementales de Savoie ou le service de restauration des terrains en montagne. On trouvera également des photographies anciennes prises par différents auteurs, à l'instar de Pierre David-Nounaz, Raoul Blanchard, Raymond Frasson-Cochet, René Cartier-Lange ou encore Jean-Pierre Noisillier, photographies pour la plupart inédites, mêlées à des clichés célèbres de Saint-Alban qui ont pu donner lieu à l'édition de carte postale au début du siècle dernier.

Les 29 clichés proposés aujourd'hui ont été pris sur une période allant de 1881 à 1974. Leur choix n'a pas été simple, il a été fait par la commune afin de proposer deux circuits permettant aux Villarins de découvrir ou redécouvrir leurs villages tels qu'ils pouvaient être jusqu'il y a 100 ans.

Le premier circuit intitulé « Balade à travers les hameaux » est une boucle cheminant au sein des différents hameaux de la commune. Le départ se fait au Bessay sur un premier cliché qui permet de se remémorer l'ancienne chapelle du hameau telle qu'elle était avant sa destruction. Le parcours se poursuit jusqu'au Frêne avant de bifurquer sur la combe de Rinche, pour ensuite redescendre sur la place du Poilu et l'église où plusieurs clichés sont ins-

tallés. La balade continue ensuite en direction du Premier-Villard par la route départementale avec un arrêt au niveau des Grands Prés.

Une fois au Premier-Villard, le parcours propose plusieurs haltes, à la hauteur du virage du Vachet puis de la chapelle du Premier-Villard, avant un retour par le chemin des Moulins (ancien chemin de grande communication numéro 13) en direction de la mairie de Saint-Alban où un ultime cliché est placé en direction du hameau du Frêne.

Cette balade à travers les hameaux est ainsi agrémentée de 19 étapes sur les 4,5 km et 1 h 30 d'un parcours accessible à tous.

Le second circuit est d'un tout autre registre. Il s'agit d'une randonnée à travers la combe du Merlet.

Le départ se fait place du Poilu en direction du Mollard où vous attend un premier arrêt illustrant l'église et le versant de l'Envers au tournant des années 1950 ; puis direction la croix des Charrières avec un arrêt inévitable devant une photographie du site au début du XX^e siècle. La randonnée se poursuit en direction de la combe du Laquet, puis des Perrières où vous attendent d'autres photos anciennes.

Une fois aux Perrières, il faudra emprunter le chemin en rive droite du torrent du Merlet en direction des alpages. Plusieurs arrêts sont alors proposés : à l'Échaut, aux Granges, à la Loza puis enfin à la Vieille Route. Chaque photographie permettra de visualiser ces sites tels qu'ils étaient au tournant du XX^e siècle avec leurs chalets et leurs alpagistes villarins.

Au terme de cette randonnée en 8 étapes photographiques d'une durée de 3 heures environ pour 6,5 km, il faudra entreprendre le chemin du retour vers le Chef-Lieu en longeant le torrent du Merlet.

Afin de mettre en valeur l'exhaustivité du territoire de Saint-Alban-des-Villards, deux autres panneaux, hors programme, sont placés respectivement devant les fontaines du Planchamp et du Pied des Voûtes permettant de découvrir des scènes du quotidien des habitants de ces hameaux ainsi que les ardoisiers du Pied des Voûtes.

Pour plus de renseignements, contacter la Maison du tourisme. Des flyers de présentation des deux circuits sont disponibles à la mairie de Saint-Alban-des-Villards, à *Épicerie & Compagnie* ainsi qu'à la Maison du tourisme. La mise en place de ce musée à ciel ouvert s'accompagne par ailleurs de l'édition de 6 cartes postales (reprenant 6 photographies anciennes présentes sur les différents parcours) qui seront vendues au profit de l'association *Le Sou des écoles* et disponibles aux mêmes endroits que les flyers.

L'inauguration de ce musée à ciel ouvert, organisée par la municipalité de Saint-Alban, se fera en deux temps :

- le circuit « La balade à travers les hameaux de Saint-Alban » sera inauguré le 30 juillet : départ 16 heures au niveau du parking du Bessay, retour prévu à 19 heures au Chef-Lieu. À 20 heures, soirée pizzas offertes par la mu-

nicipalité, place du Triandou, concocées par Marc Vuillermoz et suivie à 21 h 30 d'une séance de cinéma en plein air, toujours au même endroit, avec la diffusion du film *Mais y va où le monde*, comédie de 2010 réalisée par Serge Papagalli et avec Serge Papagalli racontant les péripéties de la famille de Maudru, petit agriculteur de montagne.

- la seconde inauguration, celle de « La randonnée des hameaux aux alpages du Merlet » aura lieu le samedi suivant 6 août 2022 : départ 8 h 30 place du Poilu, direction à pied vers les chalets de l'Échaut où des rafraîchissements seront proposés avant de poursuivre vers l'alpage de la vieille Route pour un pique-nique tiré des sacs.

Avec ce musée à ciel ouvert permanent, l'idée est de pouvoir découvrir Saint-Alban autrement, à travers l'histoire de la commune, en observant les changements et les évolutions paysagères qui s'opèrent maintenant depuis plus d'un siècle.

(La réalisation de ces deux circuits a été possible grâce à l'implication de nombreux bénévoles ainsi que de l'association Espace Belledonne, la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union européenne via le programme Leader.)

Yannis Nacef

■ ÉDITION : UNE MONOGRAPHIE SUR SAINT-ALBAN

Un ouvrage intitulé *Les Hameaux de l'envers de Saint-Alban-des-Villards. Monographie d'un versant oublié* vient d'être publié par la mairie de Saint-Alban avec le soutien d'Espace Belledonne, de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Union européenne via le programme Leader.

Cette publication de 152 pages apporte un regard historique et géographique renouvelé sur le versant déserté du massif des Arves de la commune de Saint-Alban. Cette réalisation s'inscrit dans la continuité des mises en valeur du patrimoine de Saint-Alban et fait le lien avec le sentier des hameaux abandonnés inauguré en juillet 2021.

La commune de Saint-Alban présente deux versants distincts séparés par le torrent du Glandon, l'adret sur la chaîne de Belledonne et l'envers sur le massif des Arves. Cet ouvrage raconte l'évolution des hameaux du Bouchet, de Bon Mollard, du Cruet et du Rivaud établis à l'envers et tous abandonnés par leurs habitants au cours du XX^e siècle. À travers

des témoignages, des extraits d'ouvrages, d'articles de presse et d'archives photographiques et cartographiques, il a été possible de retracer l'histoire de ces petits hameaux de montagne depuis le XVII^e siècle, constituant alors la monographie d'un versant trop longtemps oublié.

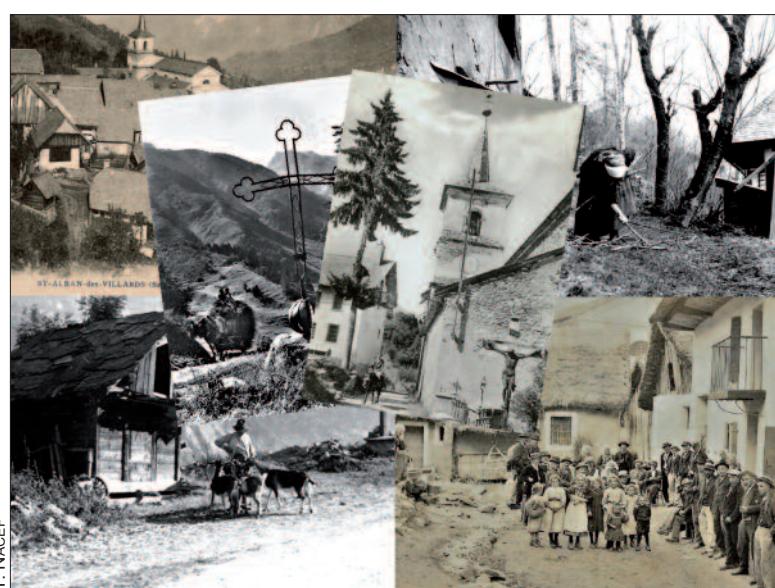
Chaque foyer de Saint-Alban-des-Villards (crière de résidence retenue : avoir un compteur d'eau sur cette commune) se verra offrir un exemplaire de ce livre. Le retrait du livre se fera lors de la cérémonie du 14 juillet, puis dès le 15 juillet en mairie aux heures d'ouverture (date limite de retrait : 1^{er} novembre 2022). Pour toute autre personne désirant se procurer cet ouvrage, celui-ci est en vente au prix de 10 euros à la Maison du tourisme, à l'épicerie de Saint-Colomban et à l'*Auberge du Triandou* (paiement en espèces possible), ainsi qu'en mairie de Saint-Alban (règlement uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public).

Yannis Nacef

APPEL À DOCUMENTS

Patrice Gérard prépare un livre sur le patrimoine religieux de la vallée des Villards : églises, chapelles, oratoires existants (cela est assez courant dans les écrits mauriennais) ou ayant existé (ce qui est plus rare), etc. Seront également abordées les « bisbilles » entre les curés et les paroissiens, celles entre les curés et les conseils municipaux mais aussi avec l'État (par exemple au moment de la Révolution). Toutes les personnes possédant des documents sur le sujet (livres, revues, photographies, souvenirs d'habitants, etc.) peuvent les communiquer à Patrice Gérard à condition qu'ils soient sourcés.

Les envoyer à l'adresse courriel : patrice.gerard24@sfr.fr



■ Quelques unes des photographies qui seront présentées.

SAINT-ALBAN

Le clocher a retrouvé une nouvelle jeunesse

Décrise en 1827 comme « une cave et un tombeau » (*) et reconstruite (et probablement rehaussée) en 1829 – première pierre posée le 18 mai 1829 (**), l'église de Saint-Alban a fait l'objet de plusieurs réfections : vers 1850 : toiture ; 1868 : toiture nef et clocher (1 571 francs) ; 1875 : planchers de l'église et du clocher ; 1878 : la voûte et des toitures des bas-côtés ; 1881 : toiture du clocher ; 1987 : maçonnerie et toiture de la nef (120 000 francs). En 2016, un projet de ravalement du clocher a été établi.

Le clocher, de dimension intérieure (3,20 m x 3,90 m), à une hauteur de 32 m (21 m de maçonnerie, 9 m de charpente et 2,5 m de faîtage). Les murs (de 1,40 m d'épaisseur à la base) sont composés de pierres houardées à la chaux sur toute la hauteur.

L'état des lieux réalisé en juin 2020 avait fait apparaître les nécessités suivantes : réfection de l'enduit qui se décollait et risquait de tomber par plaques sur la voie publique avec réfection du cadran solaire, réviser la charpente et la couverture, sécuriser les accès intérieurs en remplaçant les échelles instables par des échelles de meuniers, poser un paratonnerre (obligatoire sur les édifices de grande hauteur recevant du public), remplacer la couverture du bas-côté ouest (côté *Le Triandou*) avec pose d'arrêts-neige pour sécuriser la voie publique (chute de paquets de neige).

Le chantier a été supervisé par l'Atelier du Galetaz (Chambéry) représenté par Maxime Boyer, architecte du patrimoine.

Cette réhabilitation a coûté 253 427,37 € HT (dont 43 % pour la maçonnerie et 39 % pour la couverture) subventionnée (État, région, département) à hauteur de 147 357 euros (58 %) laissant à la commune une dépense de 106 070,37 €.

Les travaux de maçonnerie ont été réalisés par l'entreprise Glénat rénovation. Les enduits ont été refaits selon les méthodes traditionnelles, à savoir, « après piquetage complet des murs : une couche d'accroche en gobetis a permis aussi de corriger les défauts les plus grossiers ; un corps d'enduit, dit renforcé, couche la plus épaisse qui rectifie la planéité des murs ; une couche de finition qui donne l'aspect final ».

L'architecte a aussi fait réaliser un badigeon complémentaire pour donner la couleur finale et rendre les couches précédentes plus durables. Ce badigeon a été mis à profit pour dessiner le cadran solaire dit « a fresco », peint directement sur le badigeon humide.

Les charpente et couverture ont été reprises intégralement après réalisation d'un diagnostic qui a révélé une vétusté importante des ardoises existantes et la nécessité des quelques interventions à faire sur la charpente.

L'ensemble des ardoises a été remplacé par de l'ardoise d'Angers, de

type patrimoine. Les zincs ont été refaits à neuf et le faîte (support, boules, croix et coq) a été restauré. L'ensemble a été adapté pour la mise en place d'un paratonnerre, obligatoire sur les bâtiments publics de grande hauteur recevant du public et situé dans une région sensible aux risques de foudre.

La charpente du beffroi (partie servant de support aux cloches et indépendante de la charpente de la toiture) n'a pas nécessité d'intervention particulière.

Les anciennes échelles ont été remplacées par des escaliers de type échelles de meunier sécurisées avec mains courantes et garde-corps au niveau des planchers. Les anciennes ouvertures des planchers ont été refermées par mesure de sécurité. Les escaliers ont été réalisés par l'entreprise Cartier-Lange.

Du fait de la réfection des enduits, il a été décidé de faire revivre l'ancien cadran solaire de l'église. Il a été fait appel à un gnomoniste qui a réalisé les nombreux calculs nécessaires pour obtenir un cadran solaire donnant l'heure universelle exacte, moyennant une correction de lecture que l'usager doit apporter pour tenir compte des heures d'été et d'hiver. Yves Guyot, en tant que gnomoniste attitré, a réalisé tous les calculs et a même réalisé les décors qui sont plutôt du ressort du métier de cadranier. Le cadran de l'horloge électrique a dû être démonté pour réparer quelques défauts sur l'émail (**).

Ce clocher supporte quatre cloches. Trois datent d'après la Révolution. Deux d'entre elles sont baptisées, une « Rosalie » (qui donne vers Le Bouchet) et une « Thérèse » (qui donne vers Le Frêne). Cette dernière pèse 912 kg ce qui, selon Pierre Dompnier, est un record « pour une modeste paroisse de montagne » ! La troisième n'a pas de nom. Elle donne vers le Premier-Villard.

Selon Roger Darves, la quatrième cloche (qui donne sur le Mollard) n'est pas baptisée non plus. Elle daterait d'avant la Révolution. Elle aurait été fondue à Saint-Jean-Maurienne contrairement aux trois autres qui ont été fondues par la fonderie Paccard (Annecy).

Toutes ces interventions « ont donné une nouvelle jeunesse au clocher du village et laisseront, souligne un élu de Saint-Alban, un témoignage durable pour nos successeurs ».

(*) Visite pastorale à Saint-Alban de Mgr Billet, évêque de Maurienne, le 25 juin 1827 (compte rendu de Ambroise-Dominique Angeley, chancelier de l'évêque).

(**) Jean Garbolino, *Le Petit Villarin* numéro 118, décembre 2001.

(***) Les aspects techniques de l'ensemble de cette restauration nous ont été communiqués par Jean-Luc Pluyaud, adjoint au maire de Saint-Alban.

Les belles heures du cadran solaire

Le 17 juin, à l'orée de l'été, le clocher et son cadran était à l'honneur à Saint-Alban dans le cadre d'une journée « porte ouverte sur le clocher réhabilité », faute d'une inauguration officielle impossible puisque à deux jours du second tour des élections législatives la période de réserve électorale n'a pas permis d'inviter les représentants des partenaires financeurs. Une quarantaine d'habitants de la vallée sont montés au clocher bravant un éventuel vertige et surtout la chaleur.

On félicitera, en y grimpant, Simon Cartier-Lange pour le bel escalier sûr et rassurant qui mène jusque sous les cloches.

En soirée, Yves Guyot qui restaura le cadran solaire nous fit bénéficier d'une conférence érudite et enjouée sur son métier de cadranier et de gnomoniste. C'est qu'en effet il ne suffit pas de dessiner et de fabriquer un cadran solaire, ce qui est du ressort du cadranier. Encore faut-il en calculer la configuration en fonction de la longitude exacte du lieu, de son implantation et de l'orientation de l'endroit où il sera scellé ou posé, donc de l'inclinaison du style, c'est à dire de la tige qui indiquera l'heure par son ombre projetée. Aux Villards la longitude est de 6°15, ce qui nous met – selon le déroulement des saisons, c'est-dire de la hauteur du soleil dans le ciel et de son inclinaison sur le plan de l'écliptique (cercle d'intersection de l'orbite terrestre avec la sphère céleste) – environ 25 minutes en avance par rapport à l'heure du méridien de Greenwich, laquelle est devancée d'une heure ou deux par les heures officielles d'hiver ou d'été.

Yves Guyot évoqua les différentes sortes de cadran, gnomons, méridiennes, cadrants sphériques, etc. Il rappela que nonobstant les aléas

des représentations astronomiques, c'est dès le début du deuxième millénaire avant JC que l'on trouve des traces de cadrants en Égypte ou en Chaldée (l'Irak actuel) notamment. Il se peut même que certaines pyramides aient servi d'implantation de gnomons.

Certes pour tout comprendre de la « gnomonie » par laquelle nous « discernons » l'heure, car telle est l'étymologie du mot, il nous faudrait reprendre ou apprendre les rudiments de la trigonométrie ou de la géométrie descriptive, preuve que derrière ces merveilles artistiques que sont les cadrants solaires, il y a des mathématiques, celles-là mêmes que pratiquèrent scientifiquement Kepler et Galilée pour nous révéler les mouvements réels du soleil.

Les cadrants solaires sont assez nombreux en Savoie. Dans la vallée des Villards, outre le cadran de Saint-Alban, restauré en des couleurs solaires d'ocre et de jaune lumineux qui s'estomperont au fil du temps, deux autres cadrants existent, sur Saint-Colomban. Un appartient à Anne-Karine Favre-Bonté (Martinan). Il est sphérique et monté sur un pied qui permet de le déplacer. Il est bien réglé et donne correctement l'heure. L'autre, est situé sur la façade de la maison Lelong (Les Roches). (Il n'est pas utilisable car Charles Lelong, décédé en 1987, n'a pas eu le temps de le terminer.)

Certes les Villards n'ont pas bénéficié comme Névache en briançonnais du passage du cadranier Zarbula qui essaima au XIX^e siècle de magnifiques cadrants tout au long la vallée de la Clarée. Il ne tient peut-être qu'à nous de reprendre cette tradition, instructive et artistique.

Martine Verlhac

■ BRÈVE

► **AMBiance GRECQUE à SAINT-ALBAN.** De la sympathique rencontre avec le groupe seniors de danses grecques de l'association Orphée de Grenoble, qui bénéficia encore de la fraîcheur pour proposer des démonstrations de danses grecques et initier quelques Villarins, le samedi 4 juin, nous retiendrons surtout la remarquable conférence de Nicolas Estachopoulos sur le parcours de Mikis Theodorakis dont la plupart auront retenu la musique du film de Michael Cacoyannis, *Zorba le grec*, ou celle du film de Costa-Gavras, *Z*. Né en 1925, Mikis Theodorakis, musicien de formation classique dont la vie fut un quasi roman consacré autant à la politique qu'à l'art musical et poétique, devait forcément suivre les aventures tragiques de la nation grecque. Emprisonné et torturé par les nazis, parce qu'il était proche du Parti communiste grec (KKE), puis porte parole de l'opposition au régime des colonels, il sera élu au parlement grec en 1990 pour représenter une large coalition allant de la gauche aux conservateurs. Nicolas Estachopoulos insista d'ailleurs sur l'ouverture politique que défendit Theodorakis à côté de ses convictions ancrées à gauche. Né à Chios, île dont le martyre fut immortalisé par Delacroix, il devait sans doute incarner un peu de ce tragique de la Grèce. C'est d'ailleurs de ce tragique qu'il rendit compte dans le meilleur de sa musique. À côté de la musique du *Canto General*, oratorio sur un texte de Pablo Neruda, à côté donc de ses variations sur le sirtaki, le spectateur et mélomane contemporain voudra bien retenir la musique de l'*Électre* et de l'*Iphigénie* de Cacoyannis, étrange variation sur la gamme dorique antique dans deux films admirables. Theodorakis fut donc un homme traversé par les enjeux et passions de son temps qui témoigna de l'esprit grec de tous les temps. – (M. Verlhac.)

L'association projette d'installer une chambre de bois

Une vingtaine de personnes (*) ont assisté à l'assemblée générale de l'association Patrimoine et culture, le 7 mai dernier.

Le bilan moral, en grande partie présenté à la réunion du 23 octobre 2021 (**), est revenu sur la baisse des entrées à la Maison du patrimoine durant la saison d'hiver (124 entrées au 27 avril contre 351 pour l'hiver 2016-2017) liée au fait que Goélia ne fait plus de pots d'accueil et que ceux de l'office de tourisme n'ont lieu que durant les vacances scolaires.

Les visites des hameaux ont également connu une désaffection qui peut s'expliquer par les mêmes raisons. Elles ont néanmoins apporté quelques satisfactions. Patrice Gérard : « *Deux personnes de Saint-Avre sont venues spécialement à Saint-Colomban pour visiter les hameaux, visite qui s'est prolongée à Saint-Alban. On pourrait citer d'autres exemples. Comme celui de cette personne ayant un pied à terre dans la vallée, y venant depuis de nombreuses années, qui semblait connaître parfaitement les hameaux, et qui a été totalement conquise par les explications données, et enthousiasmée d'avoir appris tant de choses qu'elle n'imaginait même pas !* »

Pour Noël, 12 fenêtres décorées ont reçu la visites de 126 personnes, et le 2 mars l'office de tourisme de l'Espace Glandon a organisé à la Maison du patrimoine une soirée « contes » avec Zian des Alpes qui a rassemblé 20 personnes.

L'association continue à recevoir de nombreux dons. De la famille de Christophe Mayoux (un poêle de repasseuse très original et beau, utilisé par Léonie Frasson-Botton, un prospectus, un coffin (**), un tablier à rayures du costume féminin), et de Jacqueline Guelpa (dont le trisaïeul était Benoît Cuinat-Guerraz, 2 rouets en moyen état mais la Maison du patrimoine en possède déjà 6...).

Le four à pain et son pétrin ont été utilisés 3 fois cet hiver (11 novembre 2021, 18 février et 25 février 2022) par Le Sou des écoles (la location du pétrin 20 euros chaque fois reste à être perçue). Une toile peinte par Danièle Nicol va être accrochée sur le mur est du four à pain.

Le rapport financier présenté par Odette Émieux indique que l'association a en caisse quelque 7 423 euros, l'exercice 2021-2022 s'étant soldé par 2 817,09 € de recettes et 1 802,63 € de dépenses. Au compte des recettes on note une subvention de 545 euros versée par le conseil départemental suite au dossier monté par Martine Paret-Dauphin pour le fonctionnement de la Maison du patrimoine et l'utilisation des costumes féminins lors de la fête du 15 août. La cotisation reste à 5 euros.

Cet été la Maison du patrimoine sera ouverte du 11 juillet au 31 août (lire page 2) et les visites de hameaux seront reconduites du 6 juillet au 31 août en alternance : un mercredi à Saint-Alban, un mercredi à Saint-Colomban.

L'association projette d'installer une chambre de bois (neuve ou provenant

d'un don...) à l'arrière de la Maison du patrimoine, au-dessus de la cave (dont la voûte doit être réparée par la commune). Son financement pourrait être assuré en organisant des fêtes, des repas, ou par une souscription.

L'association assurera le petit-déjeuner de la fête du pain organisée le 31 juillet par l'Association des Villarins et amis des Villards et sera présente à la fête du 15 août (le matin des jeunes filles habillées avec le costume participeront au défilé de la sortie de messe et l'après-midi, il y aura une exposition sur la place du Chef-Lieu de Saint-Colomban). Le 13 août, Xavier Mugnier projetera un film retraçant tous les 15-Août des années précédentes. À Saint-Alban, l'inauguration du musée à ciel ouvert aura lieu le 30 juillet (lire page 4).

La sortie de l'association aura lieu, cette année, à Saint-Jean-en-Royans, (septembre prochain).

Après renouvellement d'une partie de ses membres le conseil d'administration comprend : Christophe Mayoux, Jacqueline Mugnier, Xavier Mugnier, Gilbert Martin-Cocher, Christine Martin-Cocher, Odette Émieux, Jean-Pierre Gabrielli, Martine Paret-Dauphin, Danièle Nicol, Patrice Gérard. Roger Darves, membre fondateur de l'association, a été nommé président d'honneur. Le bureau est composé de Martine Paret-Dauphin, présidente, Odette Émieux, trésorière, Christine Martin-Cocher, trésorière adjointe, Patrice Gérard, secrétaire.

L'assemblée générale s'est terminée par la projection d'un extrait du film de Xavier Mugnier sur les 15-Août.

(*) Présents : Odette Émieux, Roger Darves, Georges et Simone Quézel-Ambrunaz, Christine Martin-Cocher, Danièle Nicol, Françoise Vanini, Corinne et Eric Briffaud, Christophe Mayoux, Stéphanie Lafaurie, Christine Frasson-Botton, Jacqueline Mugnier, Nicole Bozon, Anne Staszewski, Xavier Mugnier, Jacqueline Dupenloup, Martine Paret-Dauphin et Patrice Gérard. Absents excusés : Pierre-Yves Bonnivard (procuration à Stéphanie Lafaurie) et Jean-Pierre Gabrielli.

(**) Le Petit Villarin, numéro 198, décembre 2021.

(***) Coffin : coyer en patois ; récipient à fond pointu accroché à la ceinture, contenant de l'eau et bouché par une poignée d'herbe, dans lequel le faucheur transportait sa pierre à aiguiseur. Le côté pointu permettait de planter l'objet dans le sol durant les poses pour éviter que l'eau ne se renverse.

■ BRÈVE

► **MARCHÉ AUX FLEURS.** Il s'est tenu le 21 mai de 9 heures à 11 heures sur la place du Tilleul, coorganisé par la commune de Saint-Colomban et le lycée horticole du Bocage (Chambéry) dont le responsable Didier Migot (et un employé) qui avait aménagé quelque 3 000 plants (9 chariots) de fleurs vivaces, fleurs et plantes habituelles ou plus rares, plants de légumes (sauf les courgettes qui étaient en rupture de stock !) et même de génépi... Les plans de tomates ont rapidement été écoulés. Signe de l'évolution climatique ? Didier Migot : « *Quand j'étais étudiant en botanique, il y a quelques décennies, on nous disait que les tomates ne poussaient généralement pas en dessous*

VILLARDS SOLIDARITÉ UKRAINE

À la recherche de fonds

Afin de récolter des fonds pour l'association Villards solidarité Ukraine qui soutient financièrement les deux familles ukrainiennes qui ont trouvé refuge à Saint-Colomban, Gilbert Pautasso a eu l'idée d'organiser le 21 mai une cueillette de fleurs de pissenlit pour en faire du miel, encore appelé « miel du pauvre ».

Une douzaine de personnes (*) ont participé à cette cueillette dans les près du Châtelet. L'effeuillage des pissenlits (il ne doit rester que du jaune) s'est ensuite effectué dans la salle des fêtes où se sont également déroulées les deux cuissous d'une heure et la mise en pots que Monique et Gilbert Pautasso ont terminée le lendemain.

À midi, un pique-nique tiré des sacs a rassemblé les participants auxquels s'était jointe la seconde famille de réfugiés. Selon Gilbert Pautasso, il faut quelque 150 fleurs de pissenlits pour obtenir 450 grammes de jus avec lequel on obtient environ 500 grammes de miel. Cette initiative a permis de réaliser 25 pots de 350 grammes et donc nécessité quelque 2 700 fleurs.

Ces pots seront vendus 5 euros au fur et à mesure de la demande et lors des manifestations estivales.

Selon Gilbert Pautasso, vice-président de l'association, d'autres événements devront être organisés pour aider l'association qui ne compte que 24 membres. Gilbert Pautasso : « *Entre les adhésions (à 10 euros) et les dons (15 dont un de 500 euros de la mairie de Saint-Alban), nous avons encaissé 2 820 euros et dépensé, à ce jour, 391,41 € dont 299,23 € d'achats effectués par les deux familles recueillies. Il semblerait que seule une famille utilise cette possibilité. Les autres dépenses concernent*

EDF (installation d'un compteur, 38,23 €), des fournitures de bureau (tampons, carnets à souche pour 14 euros), l'achat d'ingrédients pour faire le miel (sucre et agrumes, 24,95 €), et 15 euros de souscription de parts sociales au Crédit mutuel. Reste 2 428,59 €. Un problème va se poser à l'association : la prise en charge des loyers et de l'électricité sur le long terme. »

Une famille est logée dans un appartement de l'OPAC (Comberousse) et l'autre dans un gîte communal (Martinan). Depuis que ces deux familles ukrainiennes sont réfugiées aux Villards il serait difficile de les rencontrer (des membres de l'association avouent les mêmes difficultés...) et on ne parle d'eux qu'en les désignant par des périphrases : « la première famille », « la deuxième famille », « la grand-mère de la famille qui est dans un gîte », « le père de la famille qui loge à l'OPAC », « le fils de la famille qui vient de Kiev », etc. Ces gens-là ont pourtant des noms et des prénoms. Quand nous avons voulu les connaître, on nous a répondu que les familles « ne souhaitaient pas que leurs noms de famille apparaissent dans un journal, même local ». Pour les prénoms « pas de problème ».

La famille qui habite au Martinan comprend Maryna et Oleg, les parents, Tom et Guiarda (fille), celle du Prin est composée de Svitlana (la grand-mère), Anna (la mère) et Sophia et Anastasia (les filles) qui participaient à la cueillette.

(*) Annie Bordas, Jacqueline Dupenloup, Christine et Christian Frasson-Botton, Nicole Roche, Gilbert Pautasso, Jean-Luc et Monique Pluyaud, Geneviève Tardy, Oleg et sa fille Guiarda, Anna et ses deux filles Sophia et Anastasia.



Y. BONNIVARD

*de Valence et de la Drôme... » Conséquence de la situation économique, il n'y avait pas cette année de cartons mis à la disposition des clients (une soixantaine contre 200 il y a quelques années...) pour emporter leurs achats. « *Le marché villarin est toujours un très beau marché de montagne a indiqué Éric Micod à l'issue du marché, le chiffre d'affaires est équivalent à celui de l'an dernier qui était une bonne année. Nous sommes toujours très contents de venir. »* Début juin, le lycée du Bocage est revenu à Saint-Colomban pour livrer les plantes du fleurissement des hameaux mis en place par l'équipe des bénévoles habituels. – (C. Mayoux.)*

ANCIENS COMBATTANTS

Des cérémonies placées sous l'émotion de la guerre en Ukraine

Comme pour celles du 11-Novembre 2021, les cérémonies commémorant le 8-Mai1945 se sont déroulées de nouveau en public après les confinements des années Covid.

Elles ont débuté à Saint-Alban, à 10 heures, devant 70 personnes environ (dont 10 enfants de l'école) en présence de deux pompiers du corps des Villards (Simon Cartier-Lange et Christophe Hémery), de Gilbert Émieux, Patrick Louadoudi et Marcel Louis, respectivement, président, et membres de l'Association des anciens combattants et victimes de guerre de Saint-Alban et de Saint-Colomban, et de Sébastien Sornet, porte-drapeau. Jacqueline Dupenloup, maire de la commune, a lu le message de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée aux anciens combattants (*) qui précisait, en écho à ce qui se passe actuellement en Ukraine : « *La guerre a eu lieu. Si tragique et terrifiante. Rien ne fut plus comme avant. Rassemblés et fraternels, nous ne l'oubliions pas.* La

guerre a lieu. Si proche et dramatique. Le visage de l'Europe en est changé. Rassemblés et fraternels, nous le savons. »

Gilbert Émieux a lu ensuite le message de l'Union française des anciens combattants qui rendait hommage « *aux victimes civiles et militaires des combats meurtriers, des bombardements aériens, de la captivité, de l'internement, de la déportation, des exécutions et exterminations.* »

Après le dépôt de la gerbe par Marcel Louis et quatre enfants de l'école, la sonnerie aux morts et la minute de silence, *La Marseillaise* fut jouée par les sept musiciens de la batterie-fanfare l'Écho des montagnes (dont Gilbert Darves-Blanc, Premier-Villard). Les enfants de l'école ont lu des textes et des poèmes appris avec leur institutrice Julie Mermoz : *Liberté j'écris ton nom* (Paul Éluard), *Demain* (Robert Desnos), *Strophes pour se souvenir* (Louis Aragon, mises en musique par Léo Ferré

sous le titre *L'Affiche rouge*) et *N'oublie pas* (Ornella D'Amico).

Jacqueline Dupenloup a lu le témoignage d'une Albertvilloise, déportée à 24 ans avec sa mère et sa sœur (*lire ci-dessous*), et terminé la cérémonie en déclarant : « *En ce 8 mai 2022, nous célébrons la fin d'un conflit qui fit plus de 60 millions de morts, la Seconde Guerre mondiale. De cette guerre mondiale est cependant sortie une belle lueur d'espoir à travers la Charte des Nations unies signée par 51 pays représentant 80 % de la population mondiale. (...) Aujourd'hui, à ce moment de l'histoire de l'humanité, l'agression de la Russie contre l'Ukraine génère des peurs et de nouvelles inquiétudes. Cette guerre va-t-elle entraîner le monde entier, avec une extension dans le temps et l'espace, avec des millions de morts possibles, voire, en cas d'utilisation des armes atomiques, volontairement ou par erreur, va-t-elle conduire à des catastrophes humanitaires d'une ampleur encore jamais connue ? Un cessez-le-feu et le retrait des troupes russes d'Ukraine sont une urgence humanitaire, vitale et planétaire.* »

La cérémonie de Saint-Alban s'est

terminée en appelant à soutenir l'association récemment créée, Villards solidarité Ukraine, dont le président Jacques Maurino était présent.

Une demi-heure plus tard, à Saint Colomban, devant une soixantaine de personnes et Patrick Louadoudi comme porte-drapeau, la cérémonie s'est déroulée suivant le protocole habituel, le maire, Pierre-Yves Bonnivard, remerciant en conclusion tous ceux qui ont œuvré sur le plan humanitaire et continuent de le faire pour les Ukrainiens réfugiés à Saint-Colomban, et recommandant comme conduite à tenir : « *Faire ce qu'on peut comme on peut.* »

À l'issue de la cérémonie, le public fut invité au vin d'honneur à l'Hôtel de la poste.

Christophe Mayoux

(*) Cette fonction fut créée en 1917 pendant la Première Guerre mondiale sous la forme d'un sous-secrétariat d'État aux contentieux et pensions, transformé en 1920 en un ministère des pensions, primes et allocations de guerre. Le terme d'anciens combattants ne sera utilisé pour la première fois qu'en 1938. Dans le gouvernement Borne récemment constitué, ce ministère ou secrétariat d'État a été supprimé...

■ AMIS DES VILLARDS : NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Pour la 2^e édition de Nettoyage de printemps (7 mai dernier), l'association des Villarins et amis des Villards avait programmé :

- sur une idée de Stéphanie Lafaurie, le désherbage (notamment l'arrachage des pissenlits), des aires de jeu du plan d'eau, près du terrain de basket, à l'aide d'outils appropriés et pas mal d'huile de coude... ;
- le nettoyage du front de neige et du bas des pistes de ski où l'on a pu observer que, si quelques déchets volumineux (par exemple un fauteuil de jardin d'un autre temps) ont été encore collectés, dans l'ensemble et à l'instar des routes et du plan d'eau, la situation s'améliore année après année (on trouve encore néanmoins sur des propriétés privées des voitures inutilisées depuis des années que la municipalité pourrait inciter à enlever comme cela c'était fait il y a quelques années.). Ce secteur est d'ailleurs régulièrement entretenu par Valérie Favre-Teylaz en promenant son chien (qui accompagnait les bénévoles du chantier) ;
- le désherbage du jardin d'Huguette Jamen qui jouxte un chemin en bord de

route (Premier-Villard), dans le périmètre de l'ancienne école. Là les bénévoles (une demi-douzaine, dont Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban) ont rempli de déchets verts (herbe, fleurs, ronces, etc.) la benne du véhicule municipal mis à disposition par la municipalité de Saint-Colomban et conduit par Christian Frasson-Botton.

Une équipe a également collecté des ordures près de la mairie de Saint-Alban ainsi que des filets agricoles au Planchamp.

Une vingtaine de bénévoles, dont 4 enfants et les membres d'une famille réfugiée d'Ukraine ont participé trois heures durant, de 9 heures à midi, à cette journée qui s'est terminée dans la salle des Galapias où l'association a offert aux participants un casse-croûte (taboulé préparé par Danièle Nicol, présidente, et Claire Martin-Cocher, membre du bureau, assiette de charcuterie, tomme de Savoie et dessert). Après la période estivale (le 10 septembre), l'association organisera, comme chaque année depuis des décennies, l'opération Villards vallée propre.

Christophe Mayoux



■ Les petits récitants villarins.

Un témoignage sombre et glaçant

« J'ai été arrêtée le 7 mars 1944 par la Gestapo. Ainsi que maman et ma sœur. Nous avons été conduites à la caserne Curial de Chambéry et mises en cellule. De là nous avons été dirigées vers Drancy où nous sommes restées trois semaines. Ensuite nous avons été déportées à raison de 60 par wagons à bestiaux sur Auschwitz. Le voyage dura trois jours. À notre arrivée, une sélection fut faite sur les hommes et les femmes, entre forts et faibles. Ces derniers étaient envoyés directement à la chambre à gaz. Ce fut le cas pour maman. Pour ma sœur et moi, nos vêtements ont été changés, nous avons été tondues et un numéro de matricule nous fut tatoué sur le bras. Pendant 5 mois, nous avons cassé des cailloux sur les routes de 6 heures du matin à 6 heures le soir. Le lever avait lieu à 3 h 30, le coucher à 23 heures. La nourriture se composait d'un peu de soupe. À partir de 1945, la distribution devint très irrégulière. Ma sœur, atteinte de dysenterie, mourut en juillet 1944. Chaque jour, les SS désignaient, à la sortie du block, un certain nombre de personnes qui ne leur plaisaient pas pour une raison ou pour une autre. Ces dernières étaient mises dans un block à part en attendant d'être envoyées vers le crématoire. Quand Auschwitz fut évacué devant l'avance russe, 140 000 personnes prirent le chemin de l'Ouest. Ceux qui ne pouvaient pas suivre étaient abattus aussitôt. »



C. MAYOUX

Laurie-Anne Sabatier et Benoît Ferroud reprennent le camping

Benoît Ferroud et sa compagne, Laurie-Anne Sabatier, ont été recrutés par Capfun pour gérer le camping de La Perrière qui était fermé depuis septembre dernier. Il y a quelques semaines, Capfun avait entrepris de rénover une partie des chalets et des mobile-homes (18 en tout) à l'intérieur comme à l'extérieur, signe que ce camping allait rouvrir (*).

Benoît Ferroud : « Nous sommes contents car ce camping c'était un souhait. On y pensait en passant devant depuis un moment et finalement on s'est dit : « Allez, on y va ! ». On est partis deux jours en stage à Vaison-la-Romaine pour se former à la compatibilité de ce type de structure, à la gestion de leur logiciel, à l'entretien, etc. »

Benoît Ferroud, la quarantaine, est bien connu aux Villards où il a créé en 2010 la société BNT Création qui « fabrique divers objets en bois, en liège, vannerie et sparterie ». Benoît Ferroud : « J'ai une formation en informatique et en électronique mais dans mon travail actuel je suis autodidacte. On a besoin d'informatique, on est très souvent devant un ordinateur car on a des machines à piloter et de l'infographie, etc., mais ce n'est pas l'informatique que j'ai apprise qui me sert, on ne fait pas du code ni des logiciels même si il y en a. L'électronique sert parce qu'on fabrique aussi nos machines. »

Âgée de 32 ans et originaire de l'Allier, Laurie-Anne Sabatier est venue à Saint-Colomban pour travailler aux remontées mécaniques : « J'ai commencé les saisons en 2018 et pendant 2 ans je ne venais que l'hiver, mais là ça fait deux ans que je réside ici toute l'année. Aux remontées mécaniques j'ai fait vigie, en haut, et un peu conducteur de téléski. J'ai une formation de comptable et de skiman et le brevet professionnel, jeunesse, éducation populaire et sport en canoë kayak, et j'ai pratiqué le raft sur les rivières savoyardes et d'Auvergne. »

Depuis deux ans, tous les deux travaillent dans l'entreprise. Benoît Ferroud : « Et on va continuer car c'est parfaitement compatible avec une activité saisonnière. Nous avons fait les adresses des deux communes, Saint-Alban en 2019 et Saint-

Colomban en 2020. En ce moment, on est sur une grosse commande pour Saint-Alban-des-Villards avec la fabrication de panneaux pour le musée à ciel ouvert dont la livraison tombe un peu avec l'ouverture du camping, mais on va y arriver. On va faire partie de l'équipe d'employés et de bénévoles qui installera les panneaux. On a réalisé aussi les panneaux du parcours des hameaux abandonnés. Ce sont des randonnées que nous proposerons aux familles. »

Pour gérer un camping, mieux vaut être polyvalent. Benoît Ferroud : « Pendant notre entretien on a senti que c'était un point important pour eux. Menuiserie, plomberie, béton, électricité, on a cette polyvalence. » Et sa compagne d'ajouter : « Par exemple, on a remis l'eau dans le bâtiment et on a 5 grosses fuites. Donc aujourd'hui on va être plombier et après-midi on sera paysagiste. »

La piscine va être remise en fonction « avec l'aide d'un technicien du groupe », précise Benoît Ferroud, car il y a une machinerie impressionnante pour une telle piscine et si on fait une mauvaise manipulation, apparemment, il pourrait y avoir assez facilement de la casse ».

Bien que l'animation ne soit pas dans leur contrat Laurie-Anne Sabatier et Benoît Ferroud souhaitent en faire des petites « sympa, pour autant qu'on puisse le faire, pour que les gens soient contents ». « Nous avons vraiment cette volonté là, on y pense, on a mis des idées en route, mais pour l'instant on se focalise sur l'entretien, que tout marche et que tous les mobile-homes soient prêts. »

Les nouveaux gérants ont été embauchés sur un CDD pour la saison d'été. Benoît Ferroud : « Après la saison on fera le point et on est susceptible d'enchaîner avec la prochaine saison d'hiver. »

Le camping a ouvert le 25 juin.

(*) Depuis 2005 Capfun gère ce camping dans le cadre d'un bail emphytéotique qui lie France Location et la commune pour 60 ans et pour un loyer annuel de 1 000 euros révisable tous les 3 ans. Les mobile-homes et les chalets sont propriétés de France Location qui serait toujours décidé à les vendre pour cesser l'exploitation de ce camping.

SALLE HORS SAC DE LA PIERRE

À « des fins de restauration – snack », la commune de Saint-Colomban-des-Villards met en concurrence l'occupation hivernale de la salle hors sac de La Pierre dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Cette salle est située au niveau 2 d'un bâtiment (dit « bâtiment d'accueil ») placé sur le domaine skiable et « principalement affecté à l'accueil des usagers de ce domaine skiable du mois de décembre au mois de mars et plus largement, au service public des remontées mécaniques de Saint-Colomban ». En dehors de cette période, la salle hors sac est gérée comme salle communale. D'une superficie de 108,7 m² cette salle comprend « un local sanitaire, une salle de restauration, un point d'eau et un espace de rangement, une terrasse partagée avec la clientèle du domaine skiable, et non exclusive, et possède une licence 2 ».

Les périodes d'ouverture obligatoires seront celles correspondant à la période d'ouverture du domaine skiable soit du 15 décembre au 31 mars et la durée du contrat envisagée est de 2 ans, soit jusqu'au 31 mars 2024. La redevance « envisagée est estimée à un minimum de 800 euros mensuels non assujettie à la TVA ». Les dossiers devront parvenir en mairie de Saint-Colomban avant le 19 août 2022. La commission communale d'ouverture des plis se réunira dans la première quinzaine du mois de septembre 2022 pour une première sélection des candidatures et des offres. Les candidats retenus seront informés et pourront être auditionnés par la commission dans le courant du mois de septembre 2022.

Deux nouveaux gérants pour une enseigne agrandie

La gérance de la buvette du plan d'eau a été attribuée par le conseil municipal (15 avril 2022) à la SARL Les Tontons Snackeurs cogérée par Axel Petit-Reffet (associé majoritaire) et Samuel Cornolle qui travaillaient jusque-là dans la société À la Croisée des chemins.

Cette attribution a suscité quelques interrogations qui se sont exprimées avec vigueur le 13 mai au conseil municipal, en fin de réunion, dans les questions réservées au public, quand Brigitte Maurino est intervenue pour « obtenir des précisions sur l'attribution de l'exploitation du snack au plan d'eau (avant-çant), en citant comme source Le Petit Villarin, la somme de 1 500 euros de loyer par mois sur dix mois, (et faisant) sous-entendre que les conditions ont été faites pour évincer les anciens exploitants au profit de nouveaux » (*) (sur cette affirmation, lire le démenti ci-dessous).

Dans sa réponse, le maire, Pierre-Yves Bonnivard a précisé que « la démarche initiale d'appel d'offres lancée en janvier 2022 a été infructueuse malgré deux parutions officielles, une au mois de janvier et une fin février, et qu'ayant eu aucun candidat, la commune a pu traiter de gré à gré. Malgré la possibilité légale (qu'elle avait), la commune n'a cependant pas modifié profondément les conditions initiales et les modifications sont plutôt avantageuses pour la commune ». Il a conclu en demandant à Brigitte Maurino « de lui faire passer le plus rapidement possible (le soir même si possible) les éléments qu'elle a pu trouver dans Le Petit Villarin ».

Durant 7 ans cette buvette a été tenue pendant les mois d'été par Magdalena Zawodna à l'enseigne Snack chez Magda conformément à une convention d'occupation du domaine public, établie une première fois le 5 juin 2015, pour 3 ans, puis renouvelée en juin 2018 pour 3 ans encore. Le loyer était de 500 euros par mois d'exploitation soit 1 500 euros annuels. Interrogé sur les raisons de cet appel d'offres, Pierre-Yves Bonnivard a précisé : « À la fin de ce deuxième contrat, avril 2021, comme Magda Zawodna envisageait de ne pas poursuivre plusieurs années, c'est à sa demande que nous avons fait un contrat d'un an qui s'est terminé en mai dernier alors qu'on aurait pu très bien partir sur un nouveau contrat de 3 ans. Nous lui avons même indiqué que durant ce nouveau contrat de 3 ans le bâtiment de la buvette allait être agrandi en faisant un nouveau poste de secours pour libérer de la place, ce que nous avons d'ailleurs réalisé ce printemps. Quand l'appel d'offres a été déclaré infructueux, Stéphanie Lafaurie a recontactée Magdalena Zawodna mais elle a refusé d'être candidate. Nous avons d'ailleurs compris dès octobre dernier qu'elle ne reviendrait pas quand elle est venue retirer son matériel contrairement à d'habitude et qu'elle nous a rendu les clefs. » (**)

L'autorisation d'occupation temporaire a été attribuée à la société Les Tontons Snackeurs pour 3 ans à compter du 1^{er} mai 2022 pour un loyer mensuel de 500 euros (sans TVA) (soit 6 000 euros annuels).

L'ensemble comprend une salle de 12 m² à usage de buvette-snack-bar, un local sanitaire de 8 m² (ouvert au public fréquentant la

base de loisirs), une salle de 11,5 m² et une pièce attenante de 4,5 m² à usage de rangement.

La convention d'occupation est conclue pour une exploitation toute l'année selon le calendrier et les horaires suivants :

- fermeture possible en avril (hors vacances scolaires) et octobre et novembre ;
- en janvier, mars, mai, juin, septembre et décembre : ouverture 5 jours sur 7 (fermé les lundis et mardis) de 11 heures à 21 heures ;
- en pleine saison (février, juillet et août) et durant vacances scolaires : ouverture 7 jours sur 7 de 11 heures à 21 heures.

La période d'ouverture pourra être plus grande en fonction de la mise en eau du plan d'eau et des conditions météorologiques.

Dans la discussion qui a précédé le vote du conseil municipal (**), Stéphanie Lafaurie a « soulevé la question des ressources permettant le règlement du loyer avec une fermeture annuelle de trois mois » à laquelle Pierre-Yves Bonnivard a répondu que « le projet de portage de repas et de vente à emporter présenté équivalait à une ouverture de neuf à dix mois ». Cédric Émieux lui s'est interrogé « sur la possibilité de verser un loyer en mai 2022 sans avoir commencé l'activité » et Stéphanie Lafaurie indiqué « que les travaux de réaménagement en cours ne seront pas faits pour la fin du mois d'avril et qu'il sera donc difficile d'avoir une activité stable en juin ». Sur ces points, Pierre-Yves Bonnivard a expliqué « pourquoi il était préférable de faire démarrer le contrat à la fin de la saison hivernale ou au début de la saison printanière, en tout cas pas plus tard que le 1^{er} avril » et proposé « de ne pas modifier la date de début de contrat mais d'appliquer les loyers à compter du 1^{er} juillet 2022 ».

(*) Sauf indication contraire, cet extrait et les suivants sont tirés du compte rendu officiel de la réunion du conseil municipal du 13 mai 2022.

(**) Magdalena Zawodna n'a pas souhaité répondre à nos questions.

(***) Christine Reffet, indirectement concernée, n'a pas pris part aux discussions ni au vote.

DÉMENTI

Sans vouloir aucunement nous immonder dans le débat ouvert par Brigitte Maurino le 13 mai dernier avec le conseil municipal, nous devons néanmoins démentir avoir publié que la commune demandait dans son appel d'offres « la somme de 1 500 euros de loyer par mois sur dix mois ».

Nous avons évoqué la buvette du plan d'eau dans une « Brèves » du numéro 199 (mars 2022, page 8) pour indiquer que la gérance de cet établissement avait été mise en concurrence le 28 janvier 2022 et qu'au 11 mars (date limite de dépôt des candidatures) aucune offre n'avait été adressée à la mairie. En rappelant les conditions qui étaient faites à l'exploitant précédent (500 euros mensuels) nous avons conclu en mentionnant un avis, positif, sur sa gestion, publié par un Villarin sur un réseau social.

✓ LE PETIT VILLARIN

ÉPICERIE & COMPAGNIE

Une précarité économique, conséquence d'un développement qui tarde

Avec un chiffre d'affaires (CA) en baisse de 10,12 % (- 17 849,91 €) par rapport à celui de l'année précédente, l'exercice 2021 de l'enseigne *Épicerie & Compagnie* laisse un déficit de 10 247 euros que les bénéfices des premières années vont pouvoir absorber mais qui va contraindre les gérants à réduire le nombre de mois de salaires qu'ils se versent, nombre qui était passé de 1,5 mois en 2018 (avec un exercice excédentaire de 9 500 euros), 10 mois en 2019 (excédent de 23 000 euros), 24 mois en 2020 (perte de 3 270 euros) et 23 mois en 2021 (perte de 10 247 euros).

Concrètement, cette fragilité économique va se traduire par le départ de Franck Ruzzin en septembre, après la saison estivale, qui recherchera du travail dans la vallée de la Maurienne si possible (ce qui lui permettrait d'aider bénévolement le commerce durant les week-ends) mais au-delà si nécessaire. L'emploi sera réduit à deux mi-temps pour Josette Lièvre et Isabelle Doudaine et l'épicerie probablement fermée en novembre. Les gérants avançant même l'idée de faire « *des économies sur le chauffage* » comme cela commence d'être fait cette année...

Une analyse du CA déclinée mensuellement montre que les pertes se sont principalement produites de janvier à avril 2021 conséquence d'une année « blanche » sans remontées mécaniques où il y a eu selon les gérants « *globalement beaucoup moins de monde* ».

Ce qui montrent aussi les données communiquées par les hébergeurs. À Noël 2020, il y avait du monde chez Goélia (entre 30 et 60 % de taux de remplissage), dans les gîtes gérés par À la Croisée des chemins (60 à 100 personnes), et dans les gîtes de Saint-Alban (mais peu chez les loueurs privés). Mais en janvier 2021, et jusqu'au 6 février, la fréquentation a été très faible : Goélia 16 %, Olydea 5 % et pratiquement rien chez les privés. Et du 6 février au 6 mars, les hébergeurs privés ont connu des fortunes diverses avec un taux global de 55 %. Enfin, l'*Hôtel de la poste*, l'*Auberge du Glandon* (partie restaurant) et le camping sont restés fermés tout l'hiver.

Dans une moindre mesure, des pertes ont été également enregistrées l'an dernier en juillet, qui pourraient être liées au temps qui fut particulièrement pluvieux (sur lequel on ne peut pas grand chose...), et en novembre qui ne peuvent s'expliquer, pour ce mois traditionnellement sans touristes, que par une érosion inquiétante de la démographie qui ne pourra s'enrayer puis se renverser que si des projets structurants (éventuellement alternatifs au ski) sont mis en œuvre.

À l'assemblée générale de l'association Épicerie & compagnie qui compte 93 adhérents, ces mauvais chiffres ont été commentés (*) et des propositions avancées pour « redresser la barre »...

Du côté des aides publiques, il a été précisé que des subventions municipales sont accordées pour des projets précis, pas pour du fonctionnement, ce qui se fait pourtant partout ailleurs dans les petites communes comme l'a souligné Martine Verlhac, présidente de l'association Épicerie & compagnie, « *sans quoi ce type de commerces ne*

serait pas pérenne ». Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, a indiqué que sa commune encourageait l'*Auberge du Triandou* en limitant son loyer mensuel à 50 euros et en lui laissant 10 % sur la location des gîtes. Marie-Thérèse Ledain a fait valoir que Saint-Colomban (commune dont elle est conseillère municipale) avait plusieurs commerces à soutenir... oubliant de considérer que l'épicerie est un commerce alimentaire qui n'a pas été soumis à une fermeture administrative durant la crise sanitaire et, qu'à ce titre, il n'a perçu aucune aide financière de l'État contrairement aux autres commerces de la commune... Néanmoins, le 15 octobre dernier le conseil municipal a accepté, pour 6 mois à compter du 1^{er} octobre 2021, de ramener de 300 euros à 50 euros le loyer mensuel demandé à *Épicerie et Compagnie*. Une demande a été adressée à la mairie pour proroger cette mesure.

Au-delà des aides publiques, il y a aussi les commandes publiques. C'est ainsi que, selon les gérants, les colis de Noël « *ont été d'un grand apport pour les comptes de l'association. Saint-Alban a commandé 97 colis, pour 4 671 euros, et Saint-Colomban 66 colis, pour 2 868 euros* » (une différence qui s'explique par des critères d'attribution différents).

Du côté de l'offre, on peut toujours faire mieux dans l'agencement et la qualité des produits proposés, et les gérants s'y emploient continûment : nouvelle organisation avec l'agrandissement des rayonnages pour de nouveaux produits, vente de produits en vrac, de caisses de veaux, d'abats et de pâtisseries, sur commande, recherche de circuits courts pour des produits de qualité (actuellement 23 producteurs de Maurienne et Belledonne sont concernés), etc., nette progression de la vente de plats et d'en-cas ainsi que des commandes individuelles et de groupes... Les animations qui font connaître le commerce sont renouvelées : repas pizza, ateliers divers, soirées cinéma, expositions peinture, stages peinture, soirées débat, partenariats avec l'office de tourisme et l'école, etc., et diversifiées (des contacts ont été pris avec la ludothèque de Cuines pour que des séances de jeux soient organisées dans les locaux de l'épicerie cet été). Un projet de pièces de théâtre est en cours de montage (malgré des subventions diverses de 18 000 euros et de 500 euros de chacune des deux municipalités villarines, il manquerait encore 1 000 euros pour boucler le budget).

Du côté de l'offre, difficile donc de faire mieux. Peut-être faudrait-il néanmoins, l'épicerie étant un peu à l'écart de la route, améliorer la signalétique en installant « *des signaux permettant de savoir quand l'épicerie est ouverte, guirlandes clignotantes, pancartes, etc.* » (Christine Frasson-Botton). Un effort sera fait dans ce sens : « *Un tréteau et un vélo avec une pancarte seront installés, ainsi qu'une sculpture dans le sens de la descente.* »

Du côté de l'implication des gérants, une marge de progression est-elle encore possible compte-tenu des heures effectuées le plus souvent dans un bénévolat qui confine au sacerdoce ? Non ! évidemment. Ils pourraient bien travailler 110 heures par se-

PRESBYTÈRE DE SAINT-COLOMBAN

Le conseil dit oui à une « restauration ouverte sur l'extérieur »

Depuis 1990, la commune loue le bâtiment de l'ancien presbytère, propriété diocésaine, et en donne la gestion à des exploitants. Mais le bail qui lie le gestionnaire actuel (la société À la Croisée des chemins) et la commune ne comprend pas l'appartement réservé au prêtre ce qui ne permet pas au gestionnaire d'accueillir deux classes de découverte (neige et/ou verte) en même temps.

Par ailleurs, la société À la Croisée des chemins a maintes fois exprimé le souhait d'utiliser ce bâtiment (devenu centre de vacances Les myrtilles) pour offrir, en plus de la restauration collective, de la « *restauration ouverte sur l'extérieur* » (qui ne serait « *pas encore définie* » mais pourrait ressembler à ce qui est proposé au plan d'eau...).

C'est dans ces conditions que la municipalité a décidé de remettre à plat ce dossier avec le diocèse.

Le conseil municipal a approuvé (13 mai dernier) un avenant au bail initial (qui a été signé le 18 mai 2022) entre la commune et le diocèse qui inclut cet

maine que la situation comptable ne s'en trouverait pas améliorée pour autant puisque ce qui manque ce sont les clients. La preuve ? Il a suffit que la dernière saison d'hiver soit « normale » pour que le CA des 3 premiers mois de l'année en cours soit en hausse. Et que la fréquentation d'avril et mai soit faible pour que le CA de ces mois s'en ressente... Et comment sera l'été dont les premières tendances ne seraient pas bonnes ? (Mi-juin, un professionnel nous a indiqué que son planning de location était quasiment vide jusqu'à mi-juillet...).

Mais augmenter le nombre de clients revient surtout à augmenter le nombre de gens qui résident aux Villards où qui y viennent en touristes passer quelques semaines ce qui n'est pas du ressort des gérants actuels comme de ceux qui suivront... car, comme ils l'on laissé entendre, Josette Lièvre et Franck Ruzzin quitteront très probablement l'association à la fin bail actuel (2024).

L'association Épicerie & compagnie a remercié toutes celles et ceux qui aident bénévolement : « *Nous avons besoin que les habitants et les mairies continuent à s'investir dans l'épicerie pour la soutenir et montrer l'importance du maintien de ce commerce de proximité.* »

Exemple : les bénévoles qui seconcent les gérants pour les permanences, les approvisionnements, les animations, etc., et qui permettent par exemple, très concrètement, que l'épicerie soit présente le dimanche sur le marché du Chef-Lieu pendant que l'un d'entre eux est présent à au magasin (l'an dernier, c'est Marie-Thérèse Bouchard qui s'y est collée).

L'assemblée générale est également revenue sur les résultats de l'enquête de satisfaction (présentée par Françoise Vanini) (**)

appartement, sans modifier le terme du contrat (toujours fixé à 2049) ni le montant du loyer. Sur ce point, le 13 mai, Pierre-Yves Bonnivard a précisé « *qu'en contrepartie des travaux nécessaires à l'entretien du presbytère, que la commune effectue, ce loyer n'est pas réglé depuis 1992* », et rappelé que « *la convention de délégation de service public (DSP) signée en 2019 entre la commune et l'exploitant actuel prévoit la réalisation de 100 000 euros HT de travaux sur 9 ans pour chacune des deux parties* ». À ce propos, Claude Aimé a indiqué « *que les systèmes d'alarme et de désenfumage qui dataient de 32 ans avaient été changés et que la fin de la mise aux normes était prévue pour la fin mai* ». Il a également informé le conseil municipal que le presbytère avait fait l'objet d'un audit (comme dans tous les diocèses de France) au terme duquel « *le diocèse décidera s'il effectue les travaux ou, si ceux-ci sont trop importants, s'il met en vente le bâtiment* ».

En échange de l'intégration de l'appartement du prêtre dans le bail initial, la commune autorise la paroisse Sainte-Madeleine de La Chambre à utiliser pour ses réunions, en priorité, la salle de l'ex-CCVG (Martinan) qui reste toutefois propriété communale, et met à sa disposition « *pleine et entière* » un gîte (Ressoutan, au Martinan) qui ne pourra donc plus être loué par la commune.

Par ailleurs, dans les discussions qui ont abouti à l'accord sur cet avenant (conduites par Claude Aimé et Christine Reffet que le maire a remerciés « *pour leur gestion de ce dossier et la patience dont ils ont fait preuve* »), la commune a demandé au diocèse – qui a accepté par écrit – l'autorisation d'utiliser le presbytère pour proposer de la « *restauration ouverte sur l'extérieur* ».

Une fois cet avenant adopté et l'autorisation pour de la « *restauration ouverte sur l'extérieur* » acquise du diocèse, le conseil municipal a approuvé (24 juin) un avenant au contrat de délégation de service public (DSP) signé le 5 décembre 2019 pour 9 ans, jusqu'au 30 novembre 2028, avec la société À la Croisée des chemins.

Selon les termes de cet avenant, qui ne modifie ni la durée de la DSP ni les loyers, cette société dispose de la totalité du presbytère dans lequel elle peut désormais proposer « *une activité de petite restauration pour la clientèle des gîtes, et ouverte au public* ». À cet effet, la gérante projetterait d'installer un chalet devant la cure.

Suite aux départs d'Axel Petit-Reffet et Samuel Cornolle, À la Croisée des chemins aurait recruté Marie-France Martin-Fardon.

Cette société, qui n'a plus qu'un actionnaire, Muriel Roemer, a réalisé 416 000 euros de CA net en 2020 et augmenté récemment (2022) son capital pour le porter de 8 000 à 80 000 euros.

(*) Une trentaine de personnes : 17 membres présents (et 12 représentés) plus quelques sympathisants.

(**) Lire *Le Petit Villarin* numéro 199, mars 2022.

(*) Le *Petit Villarin* numéro 190, décembre 2019.

La commune sollicite l'EPFL pour acquérir le bâtiment G

Le 25 mars dernier le conseil municipal a décidé – après un long débat (1) – d'acquérir le bâtiment G situé à La Perrière, près du plan d'eau du Clos, dans un secteur touristique très fréquenté en période estivale.

Cette « *friche touristique* » qui appartient aujourd'hui à la société l'Étang de La Perrière (*lire ci-contre*) résume à elle seule l'impuissance chronique de la commune de Saint-Colomban à développer son parc immobilier.

Selon l'équipe municipale, le but de cette acquisition est « *de sortir d'une situation inextricable qui dure depuis plusieurs années (...), de mettre la main totalement ou pas (sic) sur 5 000 m² de terrain plat, et (...) d'enlever une « verue » dans une zone touristique de la commune* ».

Après négociations entre la commune et M. Gustaaf De Keyser, représentant le propriétaire, le prix de cette acquisition, initialement fixé à 250 000 euros HT (janvier 2022), a été ramené à 150 000 euros.

Pour réaliser cette transaction, la commune a décidé (13 mai, avec 10 voix pour et une abstention : Marie-Thérèse Ledain) de solliciter le concours de l'Établissement public foncier local (EPFL) de Savoie. Pierre-Yves Bonnivard : « *On a recours à l'EPFL parce que ce sont des gens compétents sur les affaires foncières qui peuvent poser une expertise sur le bâtiment, qui conduisent les négociations, qui traitent avec le notaire, etc. De plus cette procédure nous évite de contracter un emprunt pour l'acquisition. On rembourse au fur et à mesure et même s'il y a des frais d'intérêts et de portage, c'est plus souple. Surtout ils peuvent trouver un promoteur et dans ce cas on rembourse en une fois.* »

Le contrat signé avec l'EPFL, pour une durée maximale de 8 ans, prévoit des remboursements annuels de 18 750 euros et des frais de portage annuel de 2 % (soit 13 500 euros HT sur 8 ans) qui seront exigibles avec la 8^e annuité. Un total estimé à ce jour à quelque 166 000 euros. Selon la mairie, il « *existerait une possibilité de remboursement par anticipation sans des pénalités* ».

Cependant, le mandat confié à l'EPFL ne sera effectif que si la transaction se réalise car depuis le 25 mars la commune s'est aperçue que « *des privés seraient liés au vendeur (M. De Keyser) par un acte sous seing privé ou une convention pour l'attribution de locaux* » (2).

Cette information n'est pas nouvelle comme nous le relations en 2008, dans ces colonnes, dans un article sur l'immobilier intitulé : « *Tout serait prêt pour 400 lits au Mollaret ; un projet de 600 lits aux Épinettes, en débat* ») : « *Dans le bâtiment G, 14 appartements pourraient être réalisés, le rez-de-chaussée*

étant réservé, par acte notarié, depuis plusieurs années par Patrick Martin-Fardon pour un commerce. » (3)

L'adoption du contrat avec l'EPFL a donné lieu à ces échanges au sein du conseil municipal :

- à une question de Bernard Wyns (« *M. De Keyser fournit-il les informations demandées ?* »), Pierre-Yves Bonnivard a répondu que M. De Keyser était en lien direct avec l'EPFL « *car il convenait de recenser quels types d'actes existaient, leur nombre et les partenaires* » impliqués ;

- dans le cas où l'EPFL réaliseraient cette opération et s'ils se confirmait que le bâtiment est en mauvais état, serait-il possible de le démolir avant l'échéance des huit ans (question de Bernard Wyns) ? Oui a répondu Pierre-Yves Bonnivard en donnant l'exemple du Mollaret où cela s'est déroulé ainsi ;

- concernant d'éventuelles conventions entre des privés et M. De Keyser, autres que celle connue, le maire a indiqué que l'EPFL avait demandé au notaire de vérifier l'existence de telles conventions, quels en étaient les cocontractants et quelles valeurs juridiques elles pouvaient avoir. Sur ce point Bernard Wyns n'a pas exclu la possibilité que le vendeur ne soit pas « *totalement transparent* » ;

- la solidité du bâtiment fait toujours débat comme en témoigne cette intervention de Marie-Thérèse Ledain qui a demandé « *pourquoi une expertise n'avait pas pu avoir lieu avant l'achat, ce qui aurait peut-être pu faire diminuer d'autant le prix* ». Sur ce point le maire a répondu d'abord « *que cette acquisition n'est pas certaine et dépend des clauses appliquées* » et rappelé ensuite « *que cette question, qui a déjà été abordée à plusieurs reprises* (au moment de décider de cette acquisition), est une décision plutôt politique pour tenter d'éliminer cette friche ».

- Christian Frasson-Botton est intervenu pour souligner que les actions entreprises avaient le mérite d'avoir mis un « *coup de pied dans la fourmilière* », et Claude Aimé pour faire remarquer que « *les recours éventuels seront faits par d'autres parties* », Dominique Metz estimant quant à elle « *qu'il convient maintenant de nettoyer et démêler l'écheveau* ».

En fin des débats, Bernard Wyns a demandé « *s'il y (avait) un obstacle majeur entre l'EPFL et la commune* ». Réponse du maire : « *Non, mais il pourrait en surgir entre M. De Keyser et l'EPFL et/ou la commune. Le dossier est toutefois bien abordé pour le moment.* »

(1) *Le Petit Villarin* numéro 199, mars 2022.

(2) Sauf indication contraire, cet extrait et les suivants sont tirés du compte rendu officiel de la réunion du conseil municipal du 13 mai 2022.

(3) *Le Petit Villarin* numéro 143, mars 2008.

L'histoire du bâtiment G :

L'histoire qui suit a volontairement été simplifiée pour ne pas perdre le lecteur... C'est ainsi que nous avons passé sous silence des acteurs qui sont parfois venus faire 3 petits tours dans ce dossier, pour y semer 3 petits désordres avant de s'en retourner comme ils étaient arrivés... compliquant un peu plus chaque fois un possible règlement de la question immobilière à Saint-Colomban.

Le bâtiment G est le seul immeuble d'un programme immobilier conçu et proposé au milieu des années quatre-vingt-dix à la commune de Saint-Colomban par la Société immobilière des Villards (SIV). Correspondant à la 2^e tranche de La Perrière, ce programme comprenait 41 appartements et 6 commerces répartis dans 4 bâtiments dénommés G, H, I, J en référence aux bâtiments de la 1^e tranche (dénommés de A à F) construits en 1994 par le district de la vallée des Villards et rénovés en 2020 par la commune.

La SIV : DE LA CONSTRUCTION À LA MISE EN LIQUIDATION

La construction du bâtiment G débute en octobre 1998. Deux mois plus tard le chantier s'arrête. Il apparaît rapidement que la SIV, créée en avril 1998 par des investisseurs lillois, n'a pas la capacité financière pour mener à bien ce projet d'autant que sa situation est fragilisée par les malversations commises par l'un de ses « promoteurs », Roger Salvador, qui sera plus tard condamné pour cela.

La SIV se retrouve ainsi avec un bâtiment inachevé et construit sur des terrains dont elle n'est pas propriétaire faute d'avoir pu les acquérir par manque de fonds.

La SIV est placée en liquidation judiciaire le 21 décembre 2001. Cette procédure donnera lieu jusqu'en avril 2004 à des batailles juridiques entre le liquidateur judiciaire (M^e Clanet) et des actionnaires de la SIV d'une part, et entre actionnaires de la SIV d'autres part. (Pour les besoins de l'instruction de l'une de ces procédures, en septembre 2002, sur demande du liquidateur judiciaire, des experts évalueront le bâtiment G à 230 000 euros HT.)

Sitôt la défaillance de la SIV connue (début 1999), des sociétés proposent de reprendre le bâtiment G et l'ensemble du projet immobilier (souvent repensé) : ainsi France Location qui fait (automne 1999) une offre de rachat à 3 millions de francs (620 000 euros d'aujourd'hui) que les actionnaires de la SIV tout à leurs querelles internes repoussent le 1^{er} juin 2001... ; la société 4M Promotion (qui céde son permis de construire à M. Christeau, architecte) ; la société Euréka promotion (2001, M. Corgnet, architecte) ; une « association syndicat libre en voie de création » (*), etc. ; et surtout la société Transactions Immobilières Mer et Montagne (TIMM, M. Nassivet) qui désire

(Lire la suite page 11.)

Une expertise de l'EPFL relève des « défauts structurels inquiétants »

L'Établissement public foncier local (EPFL) de Savoie a effectué (le 13 avril dernier, 3 semaines après que, le 25 mars, le conseil municipal ait décidé de l'acquérir...) une visite du bâtiment G pour en évaluer l'état. (Cette visite s'est déroulée avec l'accord verbal de M. De Keyser.)

Le rapport note « *des bétons altérés, des armatures et des menuiseries cassées, des linteaux sciés* » et relève des « *défauts structurels inquiétants : sur plusieurs ouvertures, du rez-de-chaussée notamment, les linteaux ont été sciés, la dimension de la réservation ne correspondant pas à la dimension de la menuiserie (de ce fait, le linteau en l'état ne peut remplir sa fonction) ; à de nombreux endroits à l'intérieur du bâtiment des réservations ont été créées pour le passage de canalisation (avec) peu d'armatures dans les bétons (...); au dernier étage certaines ouvertures ne sont manifestement pas équipées de linteaux.* »

Dans l'hypothèse où le conseil municipal déciderait « *de réhabiliter et terminer l'aménagement* » de ce bâtiment, l'EPFL indique « *qu'il serait impératif de missionner un bureau d'études (spécialisé dans les) structures afin qu'il puisse garantir la durabilité du gros œuvre* » en vérifiant « *notamment le ferrailage pour permettre un re-calcul de la structure* ». Ces études coûteraient environ entre 10 000 et 15 000 euros, et concluraient sans doute, indique le rapport, que « *d'importants travaux de renforcement de certains éléments structurels seront très probablement nécessaires* ».

En conclusion, le rapport suggère à la commune « *de préférer, à la solution de réhabilitation qui nécessiterait dans tous les cas des travaux de déconstructions d'intérieur, la solution de démolition qui permettra une liberté beaucoup plus grande dans le projet d'aménagement de tout le secteur* ».

une chronique emblématique de l'immobilier à Saint-Colomban ?

s'engager à la fois à La Perrière et au Mollaret (29 novembre 2003).

Si l'intérêt de France Location procède d'une logique commerciale (cette société gère depuis 1995 la résidence de La Perrière), et si MM. Christeau et Corgnet connaissent des actionnaires de la SIV, on ne sait pas par quel(s) intermédiaire(s) TIMM arrive à Saint-Colomban. Créeée en 1999, cette société est spécialisée dans la commercialisation et possède deux agences à Menton et à Nice.

En janvier 2004, c'est pourtant avec TIMM que la commune signe deux promesses de vente, une pour le site du Mollaret l'autre pour une 2^e tranche à La Perrière (*« pour 350 lits réalisés en 2005, et le bâtiment G, 50 lits, terminé pour Noël 2004 »*).

On va vite découvrir que TIMM est à Saint-Colomban pour le compte de la société Promotion Immobilière du Sud-Est (PISE) au profit de laquelle elle va peu à peu s'effacer.

La société PISE appartient à la société Universel Participations SA dont un des administrateurs est M. Gustaaf De Keyser. De droit luxembourgeois, Universel Participations SA était détenue (2006) par deux sociétés domiciliées l'une à Niue, l'autre dans les îles Vierges britanniques, deux pays répertoriés à l'époque, dans la presse spécialisée, comme des paradis fiscaux notoires.

Le 28 janvier 2005, avec l'accord de la commune, la société PISE (dont l'interlocuteur est parfois M. Alzina dont l'épouse est une Balmain apparentée à ceux de Saint-Sorlin-d'Arves...) dépose et obtient un permis de construire pour la 2^e tranche de La Perrière alors qu'elle n'en est pas encore propriétaire.

L'ARRIVÉE DE PISE

Le 12 juillet 2005, le liquidateur judiciaire de la SIV vend le bâtiment G à la société PISE pour 95 000 euros. (Après une enchère qui se serait terminée à l'amiable entre les participants.)

Le 27 octobre 2005, la commune cède à la société PISE l'ensemble des terrains du programme immobilier de la 2^e tranche de La Perrière, assiette du bâtiment B compris. En septembre 2005 les travaux reprennent dans ce bâtiment (appelé alors dans les documents « Petit Megève »...), pour s'interrompre de nouveau trois semaines plus tard, les ouvriers, tous étrangers, ayant quitté le chantier fautes d'être rémunérés. (Ils étaient logés dans des gîtes communaux du Martinet dont la location, entre 5 000 et 7 000 euros, n'a jamais été réglée à la Maison du tourisme.)

Un an passe durant lequel les promesses de M. De Keyser sur la reprise imminente du chantier ne sont pas tenues (avril 2006 par exemple) et les injonctions de la commune à les tenir restent sans effet.

Le 6 novembre 2006, M. Gaston Maulin indique à la commune : *« Nous sommes tout disposés à engager au plus tôt la réalisation de ces résidences de tourisme. »* Une « disposition » qui restera sans suite et fera couler beaucoup d'encre...

Le 10 novembre 2006, le conseil municipal décide de porter son différend avec PISE devant le tribunal de grande instance d'Albertville en s'appuyant sur les clauses résolutoires des actes qui lient la commune et PISE (datés du 26 mai et du 27 octobre 2005).

Le 13 juillet 2007, le tribunal donne satisfaction à la commune en annulant les actes authentiques de vente des 26 mai et 27 octobre 2005 passés entre la commune et PISE.

L'INTERMÈDE CLID

Mais, depuis le printemps 2007, une nouvelle société Conseils Loisirs Immobilier Développement (CLID, dont le siège est à Anthony dans les Hauts-de-Seine) a pris contact (par l'intermédiaire de M. Daniel Boissay qui a des « relations » aux Villards...) avec la commune de Saint-Co-

quelques mois plus tôt (le 21 avril 2010) et dont le siège social est à La Perrière. Cette société est détenue par PISE (10 %) et Tim De Keyser (90 %) qui en est le gérant... [M. Tim De Keyser est le fils de M. Gustaaf De Keyser.]

PISE : LE RETOUR

Un mois plus tard, le 16 avril 2009, alors que rien, depuis sa première apparition à Saint-Colomban (2005 et 2006), n'ait démontré que PISE soit devenue, entre temps, une société crédible dans le domaine de l'immobilier, le conseil municipal décide d'engager des négociations avec PISE et M. De Keyser dans le but de vendre les terrains de La Perrière récupérés de CLID (en réalité, les discussions sont ouvertes depuis l'automne précédent avec des rencontres en décembre 2008 et janvier 2009). Le conseil municipal demande au maire : *« de faire (à PISE) une proposition de prix à 200 000 euros puis,*



■ Le bâtiment G : probablement à démolir.

lomban, pour reprendre les deux projets, à La Perrière et au Mollaret.

Cependant, l'arrivée de CLID ne peut pas se concrétiser puisque PISE, le 31 août 2007, faisant pression sur la commune, a interjeté appel du jugement du 13 juillet 2007 qui la condamne pour obtenir des dédommagements. Tout l'automne la commune et CLID discutent avec PISE qui finit par renoncer à son appel... non sans contrepartie.

Le désistement de PISE et l'engagement de CLID sont formalisés dans deux documents signés par la commune le 14 mars 2008, entre les deux tours des élections municipales, l'un avec CLID qui obtient les terrains de la 2^e tranche de La Perrière (pour 400 000 euros), l'autre avec PISE qui conserve le bâtiment G...

Quelque 6 mois plus tard, le 3 octobre 2008, CLID avertit la nouvelle municipalité de Saint-Colomban (élue en mars) qu'elle est en difficulté et qu'elle renonce à réaliser l'opération... Et le 13 mars 2009 elle se désiste sans contrepartie (l'acte authentique de l'accord du 14 mars 2008 avec CLID n'ayant jamais été signé...) des terrains de La Perrière au profit de la commune. (Elle se désiste également des terrains du Mollaret au profit de la SARL Les Balmettes créée par le groupe Gandia qui commencera bientôt les constructions du Mollaret).

si nécessaire, de baisser jusqu'à 145 000 euros. Il mandate le maire pour négocier le prix des terrains ainsi que les pénalités pour les lits non construits. »

Après négociations un accord sera trouvé avec M. De Keyser pour en fixer la valeur à 100 000 euros (21 avril 2009).

Les travaux dans le bâtiment G redémarrent fin août. *« L'entreprise a refait les lignes électriques, les sanitaires, les cloisons et les portes. L'architecte doit monter le 22 septembre pour le toit et les balcons. Les travaux devraient être terminés et les appartements loués pour Noël prochain. »* (**)

Le 23 octobre 2009, M. De Keyser indique souhaiter n'acquérir que l'assiette du bâtiment G.

Le 15 février 2010, un acte est signé entre la commune et PISE pour régulariser la situation des copropriétés. Savoir : la commune cède les 8/9^e de ces droits sur l'assiette du bâtiment G et PISE cède le 1/9^e de ses droits sur l'ensemble des autres terrains. Cela se fait moyennant une souffle de 10 000 euros à la charge de la commune.

L'ÉTANG DE LA PERRIÈRE

Dans le cours de l'été 2010 on apprend que PISE veut vendre ce bâtiment à une SARL, l'Étang de La Perrière, créée

quelques mois plus tôt (le 21 avril 2010) et dont le siège social est à La Perrière. Cette société est détenue par PISE (10 %) et Tim De Keyser (90 %) qui en est le gérant... [M. Tim De Keyser est le fils de M. Gustaaf De Keyser.]

Saisi d'une demande d'intention d'aliéner concernant cette transaction, le 13 septembre 2010, le conseil municipal décide de ne pas faire jouer son droit de préemption à condition « que le nouvel acquéreur démarre les travaux avant la fin septembre 2010, que l'aménagement de l'appartement témoin soit terminé pour le 1^{er} février 2011, et que le bâtiment G (qui comprendra 92 lits) soit terminé pour le 30 juin 2011. Si ces conditions ne sont pas respectées, l'acquéreur prendra en charge le paiement des pénalités dues à la Satvac pour lits non construits (soit 92 lits à 550 euros). »

Ces conditions ne seront jamais respectées et la commune ne tentera rien pour qu'elles le soient.

Finalement, le 31 juillet 2011, PISE vend le bâtiment G à l'Étang de La Perrière pour 460 000 euros HT, soit plus de quatre fois le prix payé par PISE pour l'acquérir en 2005 (95 000 euros).

Puis, plus rien...

Le 20 décembre 2013, PISE vend ses parts dans l'Étang de La Perrière à Global Conseils SA, une société de droit luxembourgeois créée en 2003, dont le capital (32 000 euros) est détenue par deux sociétés : Luxfiducia (0,3 %, déclarée au Luxembourg) et Sanisto Finance SA (99,7 %, domiciliée aux îles Vierges britanniques...). Cette cession de parts a été enregistrée le 4 mars 2015.

Quelques jours plus tard (10 mars), un architecte (M. Evgeni Apostolov) visite le bâtiment pour le compte de Domus habitat constructions dont le responsable serait M. Philippe Dolory.

Le 16 mars 2015, soit 15 jours après l'enregistrement de la cession de ses parts dans l'Étang de La Perrière à une société luxembourgeoise, une procédure de redressement judiciaire est prononcée à l'encontre de PISE...

INITIATIVES COMMUNALES

Pour tenter de faire bouger les choses et parce que le bâtiment se détériore, le 16 mai 2013 la commune de Saint-Colomban prend un arrêté de « *péril non imminent* ». Qui restera sans effet.

Un nouvel arrêté de « *péril non imminent* » est pris par la commune le 3 février 2020 suite à une intervention de M. Philippe Dolory. Même résultat.

Alors que durant quelques mois (2021) des privés (vallée de la Maurienne, vallée des Villards) auraient renoué contact avec M. De Keyser pour acheter ce bâtiment, le 25 mars 2022, la commune de Saint-Colomban décide de l'acquérir.

Fin, ou à suivre ?

(*) Compte rendu de la réunion du conseil municipal de Saint-Colomban du 28 juillet 2001.

(**) Compte rendu de la réunion du conseil municipal de Saint-Colomban du 11 septembre 2009.

Le *Diagnostic agricole pour la vallée des Villards* a été rendu aux deux communes le 16 juin dernier. Il doit encore être relu par les élus avant son adoption, pour des corrections qui ne porteront sans doute que sur des points mineurs. Il devrait faire l'objet d'une présentation orale aux élus et aux commissions agricoles communales qui ont participé à son élaboration.

Ce diagnostic est le résultat de 12 mois d'expertise menée en 2021 par la chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc et la Société d'économie alpestre

de Savoie (SEA). Il se présente sous la forme d'un rapport de 59 pages qui répond aux objectifs fixés par les élus villarins à cette mission : « réaliser une étude bilan, évaluation et prospective des actions agricoles en lien avec les problématiques de fermeture du paysage ; dégager des orientations technico-économiques sur les exploitations agricoles en recherchant une conciliation entre les besoins des systèmes d'élevages et ceux des deux collectivités territoriales ». Nous en publions ci-dessous de larges extraits. (*)

« L'exploitant a toujours une part de responsabilité et donc d'engagement sur l'amélioration de l'entretien de l'espace »

Depuis le milieu du XX^e siècle, les deux communes villarines sont confrontées à une déprise agricole et une dynamique d'embroussaillement autour des hameaux comme en alpage. Leur souhait est d'enrayer ce phénomène, de rouvrir des espaces pour maintenir les exploitations existantes, favoriser l'installation de nouveaux exploitants et permettre d'apporter des solutions à des exploitations situées en dehors de la vallée des Villards mais à une distance raisonnable (par exemple à l'échelle de la communauté de communes ou du département). Leur conviction : la qualité des paysages entretenus par l'agriculture, comme celle des produits qu'elle propose, sont des facteurs d'attractivité des territoires.

I – Bilan de l'enrichissement et des aides publiques perçues

Pourquoi l'enrichissement ?

Le rapport pointe 2 raisons à la forte avancée des milieux forestiers au détriment des surfaces agricoles utilisées pour du pâturage ou de la fauche :

- une exploitation agricole difficile sur un « territoire (...) fortement en pente, (où) de nombreuses surfaces sont exploitables uniquement avec du matériel agricole spécialisé et donc couteux. Par ailleurs une grande partie du territoire est non mécanisable même avec du matériel spécialisé à cause d'une pente trop forte et/ou de la présence de nombreuses terrasses et de murgers ». Le climat « renforce les contraintes qui pèsent sur les exploitations agricoles : la durée de la période hivernale est importante, la durée de la période végétative en est d'autant réduite. Cela impose aux exploitations de produire ou d'acheter de grosses quantités de fourrages pour nourrir les animaux à la mauvaise saison. Enfin le parcellaire des deux communes est très fortement morcelé, notamment sur les parties basses, au niveau des hameaux. Ce manque de maîtrise foncière complique la mise en place de projets (bâtiments, desserte, équipement des surfaces de pâturage, etc.) »

- l'exode rural comme conséquence des difficultés d'exploitation et de vie sur ces communes, facilité par l'industrialisation de la vallée de la Maurienne pourvoyeuse de nombreux emplois. « Entre 1900 et 2020, la population des deux Villards est passée de 1 889 habitants à 220..., et entre 1968 et 2021, le nombre d'exploitations agricoles est passé de 12 environ à 4 ce qui a entraîné la diminution du nombre de bêtes présentes sur la commune et donc une diminution de la pression de pâturage. » Le rapport note que « la diminution du nombre d'actifs agricoles entraîne une gestion moins précise, notamment en termes de conduite de pâturage et d'entretien des surfaces, et que la diminution de la population fait que les actifs agricoles peuvent de moins en moins recourir sur des aides ponctuelles de la famille ou des gens habitants à proximité, lors des périodes de forte charge de travail. Les systèmes d'entraide en période de forte activité étaient très présents il y a encore quelques décennies et permettait la viabilité de l'exploitation en termes de charge de travail sans avoir à recourir à de la main d'œuvre salariée ».

Les aides publiques

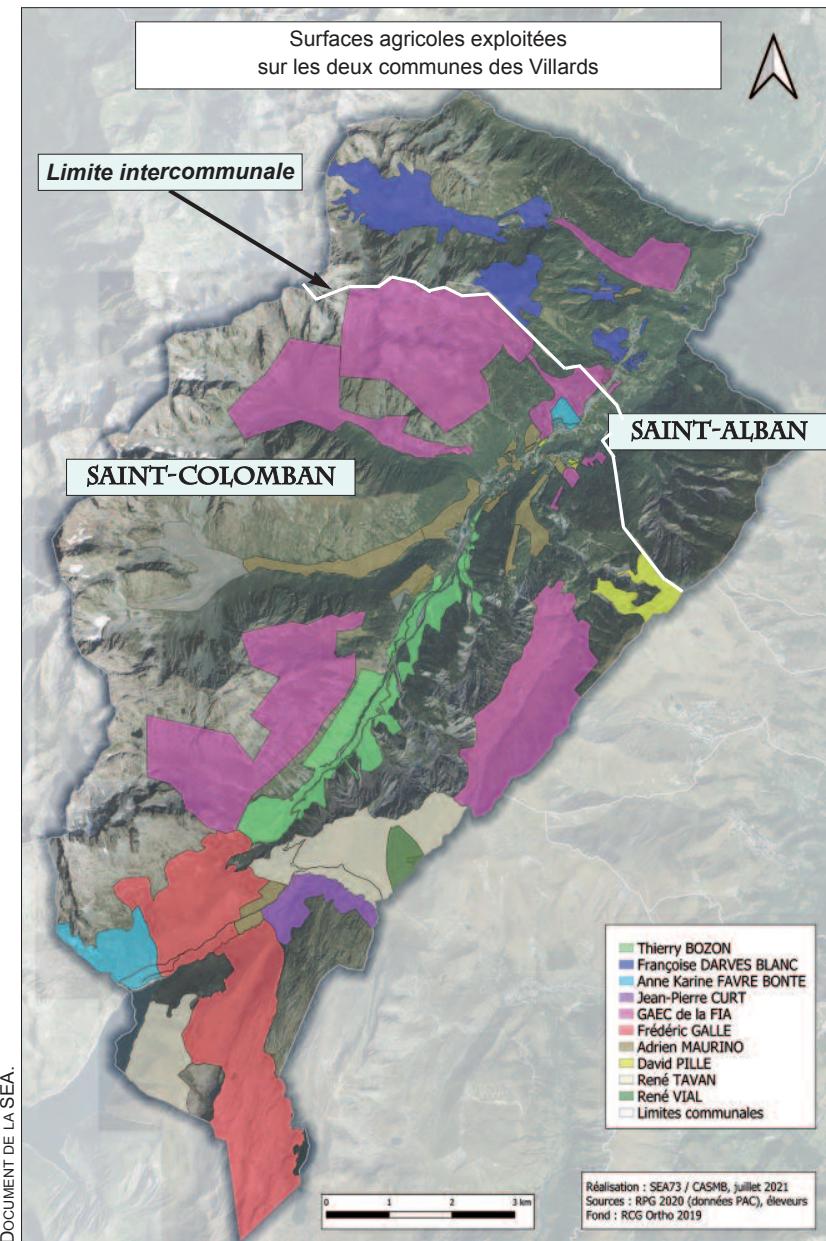
Depuis la fin des années 1990 les communes mais également l'AFP intercommunale ont perçu des aides financières publiques pour trois opérations de reconquête de surfaces en déprise et d'équipements des secteurs de pâturage (entre 1997 et 2002, en 2003, et entre 2005 et 2015) comprenant 10 projets de débroussaillage et de reconquête, 2 projets d'acquisition de matériel de débroussaillage, 5 projets de mise en place d'équipements sur des surfaces de pâturage (point d'eau et plate-forme de traite), pour un montant que les auteurs du diagnostic évaluent à 432 401 euros HT de travaux projetés entre 1997 et 2015 subventionnés à près de 82 %.

« La plupart de ces travaux ont été réalisés, deux projets de débroussaillage et un projet de création de points d'eau n'ont pas été réalisés. Pour certains nous n'avons pas d'éléments de réponse. »

II – État des lieux des exploitations

Tous les agriculteurs qui utilisent des terres dans la vallée des Villards (voir carte ci-dessous) ont été enquêtés selon 4 critères discutés et validés par le comité de pilotage (élus) : la main d'œuvre, les volets technique et économique des exploitations, l'implication

(Lire la suite page 13.)



Diagnostic agricole

(Suite de la page 12.)

tion dans des structures collectives (CUMA, coopératives, abattoirs, etc.), et la question foncière (autonomie fourragère, sécurisation et entretien du foncier).

Cette enquête a permis de recenser les difficultés qu'ils rencontrent :

- évolution de la PAC : dépendance liée aux aides et incertitude sur leur maintien ;
- prédateur du loup en progression qui impacte le fonctionnement global des exploitations ;
- difficulté à maintenir une haute valeur ajoutée aux produits vendus localement pour certains (contrats avec des bouchers, coopérative laitière) ; manque de valeur ajoutée pour les filières longues (non locales) ;
- accès aux alpages : manque d'équipement et difficulté à créer de nouveaux équipements ;
- AFP : difficultés de fonctionnement et manque de communication entre acteurs (*lire ci-dessous*) ;
- diminution de l'aide familiale ; difficulté à mobiliser et à pérenniser de la main d'œuvre qualifiée ; évolution des modes de vie (temps libre).

En conclusion de ces rencontres, 5 exploitants pensent se maintenir à l'identique, 2 envisagent une transmission non définies à ce jour et 4 jugent leur avenir incertain dont 2 pour des problèmes de bâtiments.

III – La vision des propriétaires

Pour recueillir la vision des propriétaires, le comité de suivi a organisé une séance de concertation collective en invitant propriétaires et élus locaux (organisée le 3 septembre 2021 et animée par la SEA et la chambre d'agriculture). Préalablement à cette rencontre, une petite dizaine d'entretiens ciblés avait permis de proposer un diagnostic. Le rapport reprend les conclusions de cette réunion largement développées dans ces colonnes (*lire Le Petit Villarin* numéro 197, septembre 2021).

À savoir : « *Le constat de l'enrichissement du paysage est partagé par tous avec la crainte d'un impact indirect sur des risques naturels (avalanches, incendies, etc.) ; les propriétaires et les agriculteurs ne travaillent pas ensemble, or il est important de se regrouper pour mettre en place des actions ; il semble indispensable que chacun des acteurs (propriétaires et agriculteurs) se respecte et reste à leur place.* »

Plusieurs thématiques de chantiers ont été pointées : comment désenclaver les parcelles ? ; maîtrise foncière (comment dynamiser l'AFP ? doit-on l'agrandir ? peut-on travailler avec une autre forme juridique ?) ; établir des contrats de location ; améliorer l'entretien (par du matériel plus adapté ou en faisant venir plus d'exploitants) ; intégrer la gestion forestière aux réflexions ; étude sur le partage de l'espace (pour une meilleure cohabitation entre randonneurs et élevage, chien de protection).

IV – Cohérence entre projet politique, l'entretien de l'espace et les autres enjeux du territoire

« *Afin de trouver des leviers pour concilier les différents enjeux et aboutir à un développement équilibré et durable des surfaces agricoles* » les auteurs du rapport se sont demandés si « *la vision de l'entretien de l'espace qu'ont les éleveurs était cohérente avec celle des élus.* »

Pour ce faire, une carte des secteurs agricoles et pastoraux soumis à enjeux de déprise et de refermeture paysagère a été établie en partenariat avec les élus communaux. Puis des entretiens individuels avec chaque exploitant agricole pâturant dans un ou plusieurs de ces secteurs ont été organisés (21 janvier 2022 en mairie de Saint-Alban-des-Villard). (Ces entretiens étaient conduits par les techniciens de la SEA et la chambre d'agriculture, et les élus communaux. Choix avait été fait de se consacrer en priorité sur les 4 exploitations du territoire.)

Ces échanges entre agriculteurs et élus ont été « *appréciés* » car « *il est important de travailler en*

semble sur les aménagements, investissements ou fonctionnements qu'il convient de co-construire pour faire face » à l'embroussaillage. Un exemple (donné comme concret) : si la broussaille peut être endiguée par un entretien mécanique qui nécessite l'ouverture d'un accès de 30 mètres, il faut travailler de concert sur ce projet.

Néanmoins les auteurs du rapport indiquent : « *Nous pensons qu'en très grande majorité, l'exploitant a toujours une part de responsabilité donc d'engagement sur une piste d'amélioration possible sur l'entretien de cet espace. Si ce dernier n'arrive pas à prendre des engagements sur des essais ou sur des modifications de pratiques connues, il sera très difficile de faire inverser la dynamique d'embroussaillage.* »

Le rapport recense 3 pistes à étudier :

- « *augmenter la pression de pâturage durant l'été, aux abords des hameaux, notamment sur les surfaces non mécanisables (...) car un cycle de pâturage au printemps et un cycle de pâturage à l'automne ne permettent pas de contenir la dynamique ligneuse* » ;

• mettre en place des synergies de pâturage entre exploitants : par exemple proposer des « arrangements » entre exploitants pour changer ponctuellement le type de bêtes, de pratique et de pression de pâturage. « *Cela apportera plus d'impact sur des jeunes ligneux. Une surface qui ne serait pâturée que par des bovins durant plusieurs années et sans opérations d'entretien aurait des risques de s'enrichir.* » ;

• « *attribuer des surfaces à un nouvel exploitant soit à l'année (ce qui implique que cet exploitant puisse avoir ou puisse faire construire un bâtiment d'exploitation et un logement) soit à un exploitant déjà installé à proximité (bas de vallée) qui viendrait sur les deux communes seulement en période estivale pour faire pâturer ses bêtes lorsque toutes les bêtes de la commune sont en alpage ou de la fauche.* » Cette dernière solution est plus simple que la précédente mais « *l'éloignement géographique est très souvent synonyme d'une capacité d'exploitation et d'entretien plus limité qu'une personne installée sur place* ».

V – Plan d'action

Le rapport propose 5 thèmes d'action :

- créer un dialogue constructif entre agriculteurs, élus et propriétaires en « *faisant appel, dans un premier temps, à des interventions extérieures pour animer toute médiation* » car « *le constat est sans appel : il n'y a du dialogue que lorsqu'il y a des problèmes* ». « *D'un côté, le monde agricole déplore que les propriétaires et élus ne comprennent pas les réalités et difficultés des agriculteurs et de l'autre, que les exploitants ne font pas d'effort, qu'ils se croient tout permis comme s'ils étaient chez eux.* » Or pour contrecarrer

le développement de la broussaille il faut « *que tous les partenaires soient parties prenantes* ». « *Et pour cela que ces partenaires apprennent à se connaître en organisant par exemple des visites à la ferme avec un animateur extérieur (SEA, chambre d'agriculture, GDA) car l'agriculture d'aujourd'hui n'est plus celle des années 1950, ni même des années 2000. Le métier a très fortement changé, il demande d'acquérir d'autres compétences ce qui n'ait pas toujours connues des non-agriculteurs. Et d'un autre côté, l'agriculteur doit s'adapter aux nouvelles demandes sociétales.* » ;

• mettre en place de contrats de location « *qui sont quasi inexistant sauf quelques exceptions* » alors que les agriculteurs et les propriétaires aspirent à ce que leurs relations soient clarifiées. « *À Saint-Colombans-des-Villards, sur les parties communales, des projets de convention avaient été rédigés mais jamais signés. Il faut donc remettre à plat et/ou rédaction de contrat sur les terrains communaux. (...) Cependant par expérience, plus que le formalisme juridique d'un contrat, c'est le suivi régulier (annuel) entre les propriétaires et locataires avec comme base un état des lieux (végétation, équipement) qui forme le socle d'une bonne collaboration.* » ;

• faciliter le multi-usage de l'espace. Les élus sont régulièrement alertés par les habitants mais également par les exploitants agricoles de l'existence de tensions et de conflits liés au partage de l'espace agricole : nuisances engendrées par les chiens de protection de troupeaux et des clôtures qui gênent les promeneurs sur certains sentiers ; manque de civisme de certains randonneurs qui laissent des clôtures non refermées après leur passage. Le rapport propose « *des rencontres et des échanges entre les exploitants et les habitants et les touristes pour cibler les problématiques, expliquer les enjeux de chacun, trouver des solutions aux conflits, et d'investir dans du matériel (achat de portails à re-fermeture automatique)* » ;

• améliorer le potentiel fourrager en ciblant les zones géographiques où il serait pertinent de mener des actions de reconquête (accès, point d'eau, déboisement, matériels adaptés), et en renforçant la pression de pâturage en augmentant le nombre de passages sur l'année (avec éventuellement d'autres troupeaux d'autres exploitations en second passage).

• développer des actions forestières pour repousser la forêt qui se rapproche des villages via des coupes de bois qui pourraient être animées à partir d'un petit groupe de propriétaires motivés. « *Les communes pourraient aussi lancer ce type d'opération sur des parcelles boisées répondant aux critères de reconquête en motivant les propriétaires voisins.* »

(*) Sources : Diagnostic agricole pour la vallée des Villards (juin 2022).

« Une dynamique de refermeture à l'œuvre sur l'AFP »

Le territoire de l'AFP est partagé entre 4 exploitants agricoles dont un dispose d'un contrat de location avec l'AFP mais n'est plus exploitant sur la vallée des Villards. Des générations sont « prises en pension » à un exploitant « d'en bas ». Un des lots, jusqu'à présent inexploité, a été récemment attribué à Sébastien Sornet, exploitant chevrier sur Saint-Colomban.

Sur le rôle de l'AFP intercommunale, le rapport publie une carte des surfaces attribuées à ces exploitants agricoles (*lire page 14*) en indiquant « *que ces données sont approximatives puisque l'AFP n'a pas été en capacité de nous transmettre le découpage précis du parcellaire attribué à chaque exploitant et n'a pas souhaité nous transmettre les contrats de location avec chacun des exploitants. De fait, nous ne disposons que de peu d'informations concernant l'AFP.* »

Le bilan de l'AFP est jugé sévèrement : « *Lors d'une visite de terrain avec la présidente de l'AFP à l'automne*

2021, nous (avons constaté) une dynamique de refermeture sur la majeure partie du territoire de l'AFP. Globalement, la pression de pâturage mise en œuvre par chacun des exploitants n'apparaît pas suffisante pour contenir la dynamique ligneuse. De plus, les exploitants ne mettent pas suffisamment en œuvre des travaux d'entretien pour compenser le manque de pression de pâturage. »

« *Lors de différents échanges, la présidente de l'AFP nous a fait part de nombreuses difficultés de gestion de l'AFP et d'entretien du territoire : manque de moyens pour porter des projets et pour faire vivre l'AFP, etc. La SEA, dans le cadre de sa mission d'accompagnement des AFP du département, a proposé à de maintes reprises à la présidente d'intervenir gratuitement en réunion du bureau de l'AFP pour tenter de trouver des solutions aux problématiques rencontrées et d'accompagner l'AFP dans son fonctionnement. Nous n'avons pas eu pour le moment de retours suite à ces propositions.* »

AFP INTERCOMMUNALE

La direction de l'AFP a répondu (31 janvier dernier) à la lettre ouverte des élus (*) en restant dans les récriminations habituelles : « Nous regrettons que les communes supports (...) n'aient pas compris leur rôle vis-à-vis de l'AFPI, c'est-à-dire l'apport d'un vrai soutien technique et financier à la mesure de leurs moyens. Il est nécessaire que ce soutien soit approprié et conforme à la réglementation, sans être associé à des conditions rédhibitoires, ce qui le rend irrecevable..., et à condition que la signature des communes supports ne soit pas remise en cause pour des motifs à géométrie variable et néanmoins fallacieux. (...) Depuis notre prise de fonction en 2013, où nous avons hérité d'une situation pour le moins ubuesque, et les années suivantes où les communes supports ont pris le relais, l'AFPI s'est vue confisquer le soutien dont elle bénéficiait jusqu'en 2013. Ainsi, elle a été privée des moyens lui permettant d'assurer normalement sa mission. »

Suivent des considérations sans rapport avec la demande municipale : « L'AFPI, collectivité ayant l'autonomie juridique, est responsable en la personne de la présidente devant l'autorité de tutelle : Monsieur le préfet. » (...) « L'information des adhérents de l'AFPI relève de la compétence de la présidente qui gère avec le conseil syndical les actions à mener au sein de cette association de propriétaires. » (...) « Les comptes rendus des conseils syndicaux et des assemblées générales sont le reflet factuel du déroulement des réunions des assemblées délibérantes. »

Concernant l'ex-lot Thierry Martin-Cocher, la présidente indique que « l'AFPI applique et appliquera les décisions prises et votées en assemblée générale et/ou en conseil syndical après le départ de Monsieur Joris Bonnivard (qui l'occupe). » Quelques mois plus tard on apprenait que ce lot avait été attribué à Sébastien Sornet pour un troupeau de caprins. (Depuis, une partie de ce troupeau qui compte une trentaine de têtes a été mise en vente sur Leboncoin...)

Le compte administratif 2021 de l'AFPI s'est clos avec un déficit de 346,92 € pour 1 287,50 € de dépenses (dont 755,01 € de fournitures administratives, 225 euros de maintenance, 307,49 € de primes d'assurances) et 940,58 € de recettes (540,58 € des baux et 400 euros de subvention de fonctionnement de la commune de Saint-Alban). Aucune dépense n'a été consacrée à l'entretien des parcelles. À la fin de cet exercice l'AFPI possédait en caisse un reliquat de 3 744,74 €.

Le budget 2022 s'équilibre en recettes et dépenses à 6 244,74 €. Les recettes comprennent le report de 2021 (3 744,74), une subvention demandée aux communes de 2 000 euros et 500 de baux. En dépenses, on trouve 2 000 euros pour l'entretien des terrains, 900 euros pour des fournitures administratives, 700 euros d'annonces et insertions, 600 euros de frais d'affranchissement, 500 euros d'honoraires, 500 euros de primes d'assurances, 494,74 € de maintenance, 350 euros de divers, etc.

(*) Le Petit Villarin numéro 198, décembre 2021.

PASTORALISME. Quelques jours avant le second tour des élections législatives, Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, a répondu à Nathalie Krawczynski, candidate Nupes, qui lors de sa campagne électorale s'était exprimée sur la question du loup.

2 %, vraiment ?

Peut-on commencer un propos sur la prédatation en disant « l'élevage pastoral représente 2 % de l'activité économique dans la circonscription donc ce n'est pas énorme » ?

Je suis étonnée, je suis choquée qu'on puisse ainsi débuter une réflexion sur ce dossier, de façon compte et restrictive. 2 % de l'activité économique, et combien d'hectares ? combien d'espaces, de montagnes, d'alpages, de forêts même ? combien de communes, vides 8 mois sur 12 ?

Parlant d'élevage pastoral et de prédatation, on parle des brebis et des loups. Mais pas que. On parle d'aménagement du territoire, on parle de villages, on parle d'hommes et de femmes, qui veulent continuer à vivre dans des pays, pas dans des réserves d'indigènes, ni dans des bois où l'on étouffe. Il faut savoir ce que devient un pays sans pastoralisme avant de cibler les 2 % de l'activité économique par lui représentés.

On parle de droit au travail, de droit à un travail de qualité dans de dignes conditions.

La présence des loups autour des troupeaux limite l'avancée vers des pratiques pastorales vertueuses, respectueuses des animaux et de l'environnement. Elle détruit les toutes petites exploitations. Elle condamne des femmes et des hommes à des conditions de travail moyenâgeuses, elle complexifie encore le « vivre ensemble » en montagne. Elle impose un montant de dépenses publiques et une dépense d'énergie humaine, de l'alpage jusqu'à la DDT située dans les hauts de Chambéry, sans commune mesure avec le fameux apport des loups à la biodiversité. (C'est bien volontairement que je dis « des loups » et non pas du Loup, celui qu'on magnifie par une majuscule. Ici, nous avons des loups, des meutes de 8 loups, auxquels il faut opposer des meutes de chiens, des meutes de plusieurs chiens.)

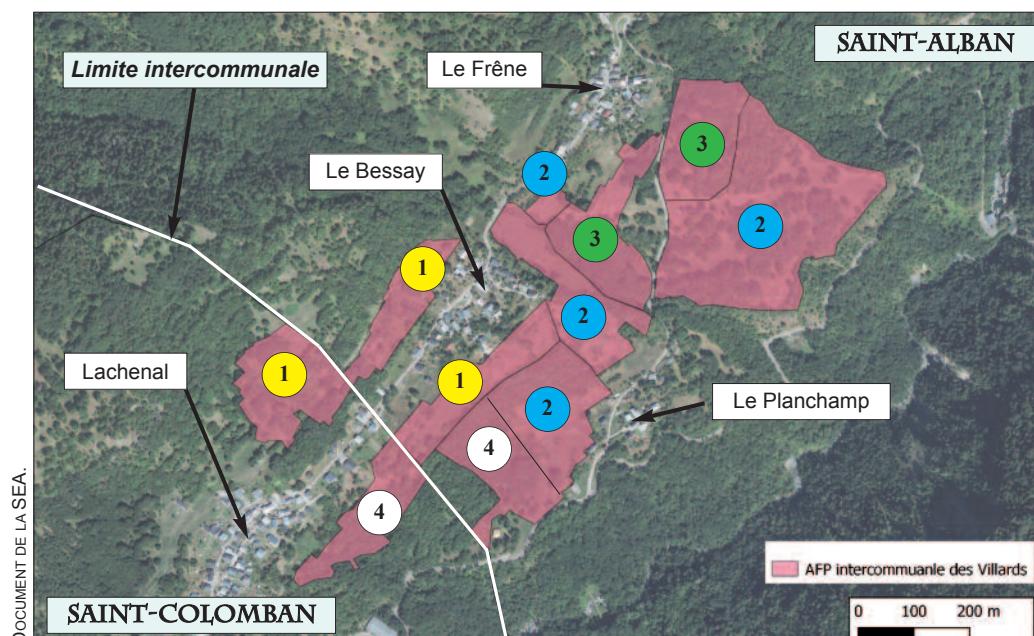
Abattage de loups ? Contre-productif, inutile ? Il faut faire des recherches pour savoir quel loup doit être abattu ? Mais voilà maintenant 30 ans qu'en France les loups attaquent les troupeaux, que ne les a-t-on menées, ces recherches ?

Ceux qui s'acharnent, qui s'épuisent, à continuer les pratiques pastorales ont une attente légitime : pouvoir abattre (puisque vous tenez à ce mot, Nathalie) les loups qui attaquent. Pouvoir déjouer les tentatives d'attaques avec un fusil, seul instrument capable au bout du compte d'éloigner les prédateurs que ni les chiens, ni le grand jour, ni la présence humaine ne dissuadent de venir « prélever »... des agneaux, je parle d'expérience. Pas un pour se nourrir, mais 10, mais 20, mais 30, tant que le troupeau bouge et que le jeune loup s'amuse.

Les forces de gauche se grandiraient à proposer des solutions à hauteur de leurs traditionnelles conceptions : construire un vrai service public de louveterie, professionnel et rémunéré, qui soit présent pour protéger les troupeaux (et les loups aussi d'ailleurs), en abattant les loups audacieux, en dissuadant leurs congénères de revenir vers le garde-manger trop facile, en les éloignant des cheptels et en traitant de la question de la santé de l'espèce Canis lupus en toute transparence, par des comptages et des statistiques sans dissimulation.

Il semble bien que ma famille politique n'en soit pas capable pour l'heure. Je le regrette. Et je dirai à Émilie Bonnivard, candidate à la députation pour laquelle je n'ai pas voté le 12 juin ni ne voterai le 19 juin, que nous avons sur cet important dossier analyse commune.

Jacqueline Dupenloup



■ Le territoire de l'AFPI est partagé entre 4 exploitants agricoles : 1 (jaune) : GAEC de la fia ; 2 (bleu) : Chantal Darves-Blanc ; 3 (vert) : Françoise Darves-Blanc ; 4 (blanc) : lot abandonné par Thierry Martin-Cocher et récemment attribué à Sébastien Sornet.

■ MAIS ENCORE...

► **AGRICULTURE.** L'éleveuse (Françoise Darves-Blanc) qui faisait pâture au Chasselard ayant annoncé qu'elle n'irait plus, la commune de Saint-Alban a réuni (7 mai) les propriétaires de ce secteur élargi au Faugé, Pergouet, le Der (108 parcelles) pour connaître leurs intentions. Selon la mairie, « les propriétaires présents, une quinzaine, sont intéressés pour extraire leur bois et pas plus. Ils voudraient juste que les éleveurs qui passent, nettoient mieux pour que eux n'aient pas de ronces et des broussailles pour accéder à leurs parcelles. Ils n'ont donc exprimé aucun souhait particulier indiquant quel type d'agriculture ou tel type d'élevage ils désiraient. »

► **AGRICULTURE (BIS).** Le 16 juin un hélicoptère a acheminé une caravane dans la combe du Tépey pour servir d'abri à un berger du GAEC de la fia qui a décidé cette année, comme ses responsables l'avaient annoncé à une réunion de travail dans le cadre du diagnostic agricole, de faire pâture une partie de cette combe. Un troupeau d'ovins y a transhumé le 20 juin. La raison avancée par le GAEC pour occuper une zone située dans le secteur de la Pierre de la Barme (que faisait pâture il y a quelques années Thierry Martin-Cocher) serait que son troupeau est trop important pour se contenter de ses lieux de pâtures habituels (combe du Bellard, combe des Roches, Les Balmettes, etc.). Il y a quelques années le GAEC a abandonné la combe de la Croix, cette de Montrond et les montagnes de Sembuis. Cette initiative a provoqué la colère de certains éleveurs qui jugent « qu'après les moutons, on ne pourra plus mettre de vaches », et des habitants de Valmaure qui possèdent, dans la partie basse de cette combe, des propriétés et des chalets d'alpage. La mairie s'est saisi du dossier.

AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE

Que rapporte la retenue de Lachal ?

L'aménagement hydroélectrique de Saint-Alban (aussi appelé retenue de Lachal) est un ouvrage industriel imposable au titre de l'impôt sur le foncier bâti (FB) et l'impôt sur la contribution économique territoriale (CET, ex-taxe professionnelle) qui est assise sur la valeur locative des biens passibles de la taxe foncière. La CET est composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Les entreprises hydroélectriques sont également passibles de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER).

On laissera de côté la CVAE et l'IFER. Le taux de CVAE qui s'applique à la valeur ajoutée de l'entreprise serait, dans le cas qui nous occupe (chiffre d'affaires de l'entreprise compris entre 0,5 et 3 millions d'euros), de 0,1 %. Le montant de l'IFER est fixé à 3,254 € par kilowatt de puissance électrique installée au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

L'impôt sur le FB et la CFE sont dus dans chaque commune où l'entreprise dispose de locaux et de terrains.

L'aménagement hydroélectrique de Saint-Alban est implanté sur les deux communes. En utilisant sur Internet le site Géoportail, on peut estimer qu'il est situé sur Saint-Colomban pour 42 000 m² (11 000 m² pour la retenue d'eau de Lachal et 3 100 mètres de conduite forcée), et sur Saint-Alban pour 13 240 m² (1 300 mètres de conduite forcée et 240 m² pour l'usine située au lieu dit Le Corgnolet). Soit 24 % sur Saint-Alban et 76 % sur Saint-Colomban.

Cependant, les deux communes villarinchères sont membres de la communauté de communes du canton de La Chambre (4C) qui est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, c'est-à-dire qui préleve l'impôt sous forme d'une fiscalité additionnelle à celle perçue par les communes. De plus la 4C a opté pour la CFE unique. Dans ces conditions, Saint-Alban et Saint-Colomban ne touchent que la taxe sur le FB et la 4C encaisse une taxe sur le FB et la CFE.

Pour l'année d'imposition 2020, la base d'imposition du FB de l'ouvrage était de 305 314 euros dont 73 490 euros pour la partie sur Saint-Alban et 231 824 euros pour la partie sur Saint-Colomban (ce qui correspond bien à la répartition 1/4, 3/4 calculée ci-dessus). En appliquant à ces bases les taux communaux de taxe foncière (TF) sur le bâti (36,88 % pour Saint-Alban et 50 % pour Saint-Colomban) les deux communes ont donc encaissé 27 103 euros (Saint-Alban) et 115 912 euros (Saint-Colomban). Pour sa part, la 4C a touché 10 441 euros (taux 3,42 %) et le département (33 676 euros,

taux 11,03 %). Pour mémoire, Gémapi (qui gère les rivières de Maurienne) a touché 2 070 euros (taux 0,678 %).

Pour la même année (2020), la valeur foncière de l'ouvrage qui sert au calcul de la CFE était de 431 826 euros. Le taux de la taxe CFE de la 4C étant de 29,77 %, la 4C a encaissé 128 554,60 € au titre de la CFE. En se limitant à la TF et à la CFE, l'ouvrage a donc rapporté, en 2020, 315 686 euros aux principales collectivités (les deux communes villarinchères, la 4C et le département) répartis ainsi : Saint-Alban : 27 103 euros (8,6 % du total), le département : 33 676 euros (10,7 %), Saint-Colomban : 115 912 euros (36,7 %) et la 4C : 138 995 euros (44 %).

Depuis 2020, deux modifications sont intervenues qui ont modifié ces recettes. D'une part, les bases du FB servant au calcul de la TF et de la CFE ont été réduites de près de 44 % pour venir en aide aux entreprises suite au Covid, et, d'autre part, la quote-part qui revenait au département est aujourd'hui versée aux communes. Ces deux effets vont en sens contraire mais, au final, ils devraient diminuer les impôts perçus par les collectivités locales. C'est ainsi que la commune de Saint-Alban – le seul cas que nous ayons pu obtenir – a touché en 2021, 19 815 euros au lieu de 27 103 euros en 2020. Soit quelque 30 % de moins... La répercussion de la baisse des bases de la TF sur le calcul de la CFE est plus complexe, mais il montrerait également une baisse significative des recettes.

Rien ne dit aujourd'hui si ces baisses seront limitées dans le temps (Agate aurait répondu que non), ni si l'État les compensera comme il le fait habituellement quand il procède à des baisses d'impôts.

ANTENNES RELAIS DE TÉLÉVISION

Des pylônes démontés au Champet

L'enlèvement des pylônes supportant des antennes relais pour la diffusion de la télévision (un près de l'école du Champet et l'autre sur la Roche, lieu-dit de Lachal) s'est déroulé le vendredi 10 juin dernier. Les pylônes ont été découpés « *en trois morceaux et couchés coté amont par l'entreprise De Moura, ce qui a nécessité 6 rotations de ferraille et trois de poteaux en bois autour desquels étaient enroulés les câbles électriques* ».

Le tout a été héliporté dans une benne entreposée sur la plate-forme aménagée au pied des éboulis de Charchapis (aval du pont des Échets) afin que l'hélicoptère ne traverse pas la RD 927 ni ne survole des habitations. Six grands sacs de terre ont été héliportés pour enterrer le massif béton qui supportait le pylône sur la Roche.

Selon des renseignements fournis par TDF et recoupés avec les informations retrouvées dans nos archives, la mise en service de la 1^{re} chaîne de télévision a eu lieu le 16 juin 1970, grâce à l'action conjuguée des communes de Saint-Colomban, Saint-Alban et Montgellafrey.

La 2^e chaîne émettra le 2 janvier 1979 après que la commune de Saint-Colomban soit intervenue auprès du préfet. Francis Martin-Fardon, alors maire de la commune, expliquait en 1975 (1) : « *Le 24 août 1974, nous avons reçu un devis concernant l'installation d'une station reémettrice de télévision 2^e chaîne dont le montant s'élevait à 81 468 francs, ce qui peut le placer aujourd'hui (1975) à environ 100 000 francs (2). Le problème du financement est clair : pour les communes de moins de 1 000 habitants, il est laissé à leur charge et à celle du conseil général. Ce dernier accorde une subvention de 40 % et prend en charge la moitié* ».

des annuités de l'emprunt que la municipalité est amenée à contracter pour régler le solde restant dû. Si l'acquisition de cette station se fait en groupe, la subvention du conseil général atteint 43 %. Ainsi, le conseil municipal a décidé d'alerter les communes de Saint-Alban et de Montgellafrey en leur proposant une action commune menée sur les mêmes bases financières que lors de l'installation de la première chaîne avec 60 % de la dépense pour St-Col, 22 % pour St-Alban, et 18 % pour Montgellafrey. Aujourd'hui, la sous-préfecture instruit le dossier en se basant sur cette hypothèse. »

La 3^e chaîne est arrivée en décembre 1980. En couleur. À partir de cette époque (novembre 1980), tandis que la 2^e chaîne diffuse déjà des émissions en couleur, la 1^{re} chaîne, qui émettait jusque-là en noir et blanc, est aussi diffusée en couleur « *en même temps que l'émetteur de Grenoble – Chamrousse* » (3).

Pour les Villarins qui pouvaient capter l'émetteur dit de Valmaure (celui qui vient d'être démonté) ou l'émetteur de Montgellafrey, la réception était acceptable (le pylône sur la Roche avait été installé pour « renforcer » celui du Champet qui desservait mal certains hameaux y compris Lachal). Il en était tout autrement pour le secteur de La Pierre et Nantchenou. En 1980, des études étaient en cours pour réduire ces « zones d'ombre » mais leurs « délais d'aboutissement n'étaient pas précisés »...

La diffusion analogique a cessé le 30 novembre 2011 avec l'apparition de la TNT.

(1) *Le Petit Villarin* numéro 11, mars 1975.

(2) Soit quelque 73 000 euros.

(3) *Le Petit Villarin* numéro 34, décembre 1980.

■ LE SOU DES ÉCOLES : CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Le 10 juin a eu lieu l'assemblée générale du Sou des Écoles dans les locaux de la mairie de Saint-Alban. Ce fut l'occasion de renouveler le bureau et de faire un point sur les réalisations accomplies au cours de ces quatre dernières années. Le nouveau bureau est constitué de Julie Henry (présidente, Anne-Karine Favre-Bonté n'ayant pas souhaité se représenter), Jérémie Debon, trésorier, et Myriam Liénard, secrétaire.

Avec l'aide des parents, plusieurs actions ont été menées par les membres de l'association qui ont permis de réunir assez d'argent pour financer annuellement les spectacles de Noël, les chasses aux œufs pour Pâques, des sorties scolaires à la journée pour découvrir la région, ainsi que trois voyages scolaires de trois jours et deux nuits chacun.

Parmi les événements organisés et qui ont rencontré énormément de succès, nous retrouvons les ventes de pizzas, cuient au four à pain du Chef-Lieu, en février ainsi qu'en juillet pendant plusieurs années. Ensuite la vente de jus de pomme (2020) grâce aux pompiers mis à notre disposition par de nombreux Villarins, grâce à qui nous avons pu utiliser les pommes et confectionner le jus. Nous remercions à nouveau la population de

nous avoir donné la possibilité de mener à bien ce beau projet et nous espérons pouvoir renouveler l'opération en octobre prochain. Nous soulignons également les ventes de brioches et pains fabriqués à l'occasion des 8-Mai et des 11-Novembre. Nous remercions les deux communes et la région Auvergne-Rhône-Alpes pour les subventions qu'elles nous allouent annuellement. L'intégralité des bénéfices de l'association est mis à la disposition de l'enseignante afin de faire naître des projets.

Pour l'année scolaire 2022-2023, plusieurs sont en cours comme la découverte du

métier de musher, en février, ainsi qu'une classe de mer d'une semaine. Afin que les enfants aient la chance de participer à diverses activités, nous allons continuer à nous investir pour réaliser tous ces projets.

L'association a toujours besoin de bénévoles, c'est pourquoi nous appelons parents, grands-parents, ou toutes personnes désirant passer un bon moment de se joindre à nous lors des différents événements. Vous pouvez contacter Julie Henry au 07-86-88-60-04 ou vous renseigner auprès d'un parent d'élève si vous souhaitez nous aider.

Henry Julie

■ BRÈVE

► ÉCOLE. Vendredi 24 juin, les enfants de l'école ont fait une escapade qui les a conduits à la coopérative laitière de La Chambre pour une visite. Puis passage à la chapelle du Premier-Villard où Jacqueline Dupenloup leur a montré les boîtes de Sainte-Reine. Après le pique-nique pris à l'abri au rez-de-jardin de la mairie de Saint-Alban, ils devaient lire l'heure au cadran solaire mais... pas de soleil du tout ! Alors ils sont allés dans l'église voir la toile sur Saint-Alban. Dans la matinée du 30 juin ils ont été accueillis par Martine Paret-Dauphin à la Maison du patrimoine. L'année scolaire s'est terminée le 5 juillet par la présentation des courts métrages réalisés par les élèves. À ce jour, et en comptabilisant une petite ukrainienne (si sa famille ne pouvait pas repartir), 16 élèves devraient effectuer la prochaine rentrée : 1 PS, 2 MS, 3 GS, 3 CE1, 2 CE2, 3 CM1 et 2 CM2. L'encadrement scolaire sera identique.

■ BRÈVE

► MICROCENTRALE DU MERLET. Le délai du recours des tiers étant passé, durant lequel les arrêtés du préfet pouvaient être attaqués, les notifications aux entreprises devaient être signées fin juin et les premiers travaux entrepris dans la foulée.

Le conseil municipal de Saint-Colomban a adopté le « business plan »

Devant la commission communale du domaine skiable (14 janvier dernier), Pierre-Yves Bonnivard avait indiqué que la municipalité devait faire évoluer « *dans les prochains mois* » le dossier du projet de réaménagement du domaine skiable sur 3 points : l'établissement d'un « business plan » (BP), les études environnementales et la question foncière. Le BP a été présenté au conseil municipal le 24 juin dernier. L'objectif de ce document, très attendu, était d'analyser la faisabilité du projet municipal. Sans surprise, ce rapport confirmerait la crédibilité économique du réaménagement conçu. Dans un entretien, Pierre-Yves Bonnivard en commente les points principaux (*ci-dessous*).

« Le « business plan » (BP) commence par rappeler la situation économique de la station. Elle est connue, mais peut-on la résumer en quelques formules ?

— C'est simple : depuis la création de la station le chiffre d'affaires (CA) ne couvre pas les charges de fonctionnement. Aujourd'hui, tout juste couvre-t-il la masse salariale. Les remontées mécaniques sont vieillissantes et les télésièges nécessitent une grande inspection tous les 5 ans. Deux sont prévues d'ici 2024. Ces inspections coutent au minimum 250 000 euros par appareil et sous réserve qu'il ne faille pas remplacer des pièces, coûteuses elles-aussi, ce qui fatallement va se produire plus le temps passe. On ne sait donc jamais quelle somme il faut inscrire au budget des remontées mécaniques une année de grande inspection.

« Pour enrayer ce déficit structurel qui grève le budget communal la stratégie est d'augmenter les recettes et de diminuer les charges. L'augmentation des recettes passe par plus de forfaits vendus en accroissant le nombre de lits chauds pour la clientèle de séjour et en attirant davantage de clientèle à la journée, le week-end par exemple. Pour les lits, avant d'en construire de nouveaux, il faut d'abord mieux remplir ceux que nous avons (641 sans le camping) qui ne sont occupés qu'à 68 % en moyenne sur la saison d'hiver. C'est pour cette raison que la municipalité a revu les contrats sur lesquels elle a une marge de manœuvre : les gîtes de groupes et les centres de vacances en 2019, la résidence de La Perrière en 2019, et le camping où des discussions sont en cours après une fermeture hivernale 2021-2022 préjudiciable. La diminution des dépenses est engagée depuis l'arrivée de SSDS avec la mise en place d'une nouvelle organisation, etc. Par ailleurs ces remontées mécaniques sont sous utilisées avec beaucoup moins de passages que ce qu'elles peuvent assurer en moyenne, de l'ordre de 13 % d'utilisation sur la saison à Saint-Colomban contre une moyenne nationale normale entre 20 et 35 %.

— Le domaine skiable villarin a-t-il des atouts ?

— Le domaine skiable est le résultat d'aménagements successifs entrepris par les différentes municipalités depuis la fin des années 80 : l'Ormet (les unités touristiques nouvelles d'alors n'autorisant pas un équipement vers l'Arvan) puis la combe de Bellard et enfin depuis 2003, avec la création des Sybelles, le col de Bellard jusqu'à l'Ouillon. Depuis on entend dire que Saint-Colomban est une des portes d'entrée sinon la porte d'entrée des Sybelles. Ce faisant on essaie de vendre ce que Saint-Colomban n'est pas car si tout se passe bien et que les conditions météorologiques sont bonnes, il faut 45 ou 50 minutes minimum pour accéder au col de Bellard. Et si les conditions météorologiques sont défavorables, on doit régler le point noir de la zone de Charmettes qui présente des risques avalancheux. D'où la nécessité de déclenchements artificiels par le service des pistes, et d'accompagner les skieurs par convois sur la piste de retour des Bouyans dans le secteur des Écolors par exemple.

« Saint Colomban a pourtant des atouts à la fois pro-

pres à son site : longue piste avec un important dénivelé, pistes de ski « nature » en forêt et dans des paysages spécifiques et particuliers, constructions immobilières qui font beaucoup plus village que d'autres stations, architectures traditionnelles des hameaux, etc.. Et dans le domaine relié, comme chacune des six stations des Sybelles, Saint-Colomban a ses particularités et doit être complémentaire des autres. Une étude sur le positionnement touristique et économique des stations des Sybelles va être lancée pour mieux cerner ces atouts et les acteurs économiques villarins seront naturellement consultés. Mais pour nous, il faut vendre ce qu'on est : une « petite station village » prisée pour son authenticité, sa tranquillité et une nature préservée, accueillante et rassurante.

— Sur quels éléments s'appuie la conviction municipale que la situation peut s'améliorer avec le réaménagement du domaine skiable imaginé ?

— Le réaménagement qu'on projette avec SSDS, qui à l'expérience des stations à redresser comme elle le fait à Albiez par exemple depuis plusieurs saisons, aurait plusieurs avantages :

- d'abord de permettre un accès au cœur du domaine des Sybelles en 20 minutes quelles que soient les conditions météorologiques sauf un ou deux jours de vent trop fort dans la saison, mais qui obligeraient les autres remontées mécaniques des Sybelles à être à l'arrêt aussi ;

- ensuite de pouvoir communiquer sur Saint-Colomban une porte d'entrée des Sybelles, parce que ce serait la réalité ;

- d'offrir avec une gare intermédiaire dans la zone de Grand Creux des possibilités de ski dans la combe de Bellard quand il n'y a pas de neige à La Pierre ou si la zone de Charmettes est problématique ou encore si l'enneigement en-dessous de Charmettes est insuffisant. Dans ce cas, le téléporté est plutôt un ascenseur qu'une remontée mécanique comme on a l'habitude de l'entendre dire ;

- de réduire les charges de type énergie, personnel, etc., tout en sachant que d'autres sociétés exploitantes des Sybelles pourraient recruter du personnel de Saint Colomban ;

- enfin de soutenir et développer le tourisme d'été voire d'intersaison en recherchant une complémentarité avec le projet World of Sybelles.

Bref l'ensemble de ces propositions devrait permettre d'atteindre le petit équilibre.

— Qui correspond à quoi ?

— Dans le petit équilibre, les recettes couvrent au moins l'ensemble des charges de fonctionnement et la commune n'a plus à subventionner l'exploitant. Mais dans cette situation, c'est le budget communal qui continue à supporter les investissements sur le domaine skiable. La volonté municipale est de réduire au maximum toutes dépenses supportées par le budget communal, investissements compris, et de fonctionner au mieux comme une société exploitante de remontées mécaniques en capacité de supporter les investissements.

— Le coût du projet a-t-il été affiné depuis le choix fait de relier La Pierre à la Pierre du Turc ?

— Non, on est toujours sur les évaluations de mai 2021 soit 22 millions d'euros HT dont 16,5 millions d'euros pour le téléporté et en comptant les études, les coûts de démontage, des aménagements ponctuels de pistes. Mais sans compter les missions d'assistant au maître d'ouvrage, l'ouverture éventuelle d'un espace restauration sur le front de neige intermédiaire, dans la combe de

Bellard, la zone d'animation et les zones ludiques multi-saison. Mais cette enveloppe pourrait avoisiner les 30 millions d'euros HT en raison de l'inflation qui touche tous les secteurs à des degrés différents.

— Les changements envisagés vont se traduire concrètement comment sur le plan économique ?

— Si le projet abouti, l'hiver 2024-2025 sera le premier hiver avec un domaine réaménagé et les prévisions font état d'une augmentation directe des recettes de l'ordre de 200 000 euros et d'une augmentation liée à la création et/ou au réchauffement de lits pour 133 800 euros, combinées avec une diminution de la masse salariale de 119 000 euros avec la suppression de 8 ou 9 emplois compte tenu des 3 télésièges qui vont être démontés.

— On a le sentiment qu'on est là sur des évidences : pour s'en sortir, il faut naturellement augmenter les recettes et diminuer les charges, mais sur quelles études s'appuient les chiffres avancés ?

— Le BP ne se base pas sur des évidences. Il a été bâti avec les données économiques réelles de Saint-Colomban pour l'hiver 2021-2022 : ce que rapporte par exemple en moyenne un lit chaud à Saint-Colomban, 670 euros, d'après le CA des remontées mécaniques (forfaits supérieurs à 2 jours) et les taux de remplissage des différents hébergeurs ; ce que représente le coût d'un saisonnier dans la masse salariale à Saint-Colomban ; etc.

— La création ou le réchauffement de lits rapporterait 133 000 euros en CA. Ce qui semble peu, face à un investissement de 22 millions d'euros, et beaucoup car selon ces données cela nécessiterait de créer ou de réchauffer 200 lits. Est-ce possible d'atteindre cet objectif d'ici 3 ans ?

— Oui, avec l'implication de tous, y compris les propriétaires locaux de biens immobiliers qui pourraient contribuer à augmenter la capacité d'accueil et d'hébergement. Oui, avec l'arrivée de promoteurs lorsque les conditions seront réunies : domaine skiable aménagé et attractif, offres commerciales de restauration et de services, etc.

— Dans la nouvelle configuration du domaine skiable, dès la première saison, le CA passerait à 900 000 euros. À quoi serait due cette augmentation « directe » de 200 000 euros qui ne semble pas liée à des lits nouveaux ou « réchauffés » ?

— Nous tablons sur le fait que l'implantation du téléporté va générer une augmentation du nombre de forfaits Sybelles vendus par rapport aux forfaits « évolution », et un accroissement de la clientèle à la journée. Par exemple, durant la saison d'hiver 2021-2022, le CA global a augmenté en partie avec une proportion plus importante de forfaits Sybelles.

— Dans les budgets prévisionnels des remontées mécaniques pour les saisons 2024-2025 à 2028-2029, il est inscrit une aide régulière des exploitants de l'Arvan de 200 000 euros. À quoi correspond-elle ?

— Cette aide serait la poursuite de la participation des autres sociétés exploitantes des Sybelles (Soremet, Satvac et Samso) qui a été contractualisée pour la première fois en 2016 et reconduite en 2019 lors du règlement du litige entre la commune de Saint-Colomban et la Satvac. Une affaire qui est désormais derrière nous comme le montrent les relations constructives qu'il y a aujourd'hui entre la commune de Saint-Colomban, SSDS, la Soremet, la Satvac et la Samso. Y compris les relations directes que je peux avoir avec Alexandre Maulin et tous les acteurs économiques du territoire.

(Lire la suite page 17.)

ARVAN DÉPANNAGES

Travaux Publics - Maçonnerie
Location Matériel TP
Dépannages - Remorquages

06 13 12 42 57

yves.bellot-mauroz@orange.fr

Route du Plan du Moulin 73530 St-Sorlin-d'Arves

Domaine skiable

(Suite de la page 16.)

— On remarque aussi que les recettes des remontées mécaniques escomptées en été sont de l'ordre de 30 000 euros. Peut-on dire alors que le projet World of Sybelles aura un effet sur le redressement économique de Saint-Colomban comment on l'en-tend ici ?

— Le projet World of Sybelles peut être une chance pour le téléporté et le téléporté peut être une chance pour le projet World of Sybelles puisque ces projets peuvent être complémentaires. Mais dans le business plan, c'est la partie hiver qui est bien plus mise en avant pour le moment. Le projet World of Sybelles est un projet structurant de diversification dont le massif et le territoire en général ont besoin.

— On constate que le réchauffement climatique est pris en compte dans cette étude de faisabilité par une baisse de 10 % du CA pour 2 exercices sur les 5 analysés. Est-ce suffisant alors que des stations se projettent déjà sinon dans l'après-ski, du moins dans une transition active compte tenu de l'évolution climatique ?

— Le business plan a été établi avec la prise en compte d'un accident climatique tous les 3 ans, manque de neige par exemple. Cet aléa réduit évidemment les recettes. Est-ce suffisant ? L'avenir le dira mais une réflexion est en cours pour limiter l'impact du réchauffement climatique.

— Sur le plan technique Alexandre Maulin se serait prononcé pour une liaison directe entre La Pierre et les Sybelles. A-t-il évolué ?

— Nous en discutons. Mais le projet porté par Saint-Colomban comporte une gare intermédiaire pour conserver du ski propre sur le haut de la commune.

Où en est la recherche des financeurs ?

— Un premier tour des financeurs publics potentiels, la région Auvergne-Rhône-Alpes et le département de la Savoie, a été effectué, avec des retours négatifs. Ce qui ne nous a pas surpris puisque le projet n'était pas acté par le conseil municipal et que la commune de Fontcouverte ne s'était pas positionnée sur l'implantation de la gare d'arrivée sur son territoire. De plus les conclusions des études environnementales autour du projet – qui seront déterminantes – ne seront connues que l'an prochain. Mais néanmoins des discussions sont en cours avec les sociétés exploitantes des Sybelles.

Quelles sont les prochaines étapes dans l'instruction de ce dossier ?

— Réalisée par MDP consulting, l'étude environnementale complémentaire a démarré en février dernier et va durer un an. Sur la partie de la Téchette à la Pierre du Turc avec mise à jour de la partie La Pierre à la Téchette. C'est notre exploitant SSDS qui prend en charge cette étude pour environ 14 000 euros. Mais à ce point du dossier, ce qu'il était important de faire c'était que la municipalité prenne une décision politique ferme en approuvant ce projet. C'est ce que nous avons fait le 24 juin avec l'approbation du projet de tracé au départ de La Pierre, une arrivée finale derrière la Pierre du Turc sur la commune de Fontcouverte – La Toussuire (même si les limites avec Saint-Sorlin-d'Arves sont proches dans cette zone), et une gare intermédiaire dans le secteur de Grand Creux dans la combe de Bellard.

— Par ailleurs, le 9 juin dernier, nous avons demandé à la commune de Fontcouverte l'autorisation d'implanter la gare d'arrivée du téléporté dans le secteur de la Pierre du Turc qui est sur son territoire. Et le 13 juin, son conseil municipal a accepté à l'unanimité notre demande. Maintenant que le conseil municipal de Saint-Colomban s'est prononcé, un planning va être mis en place pour l'instruction des autres parties de ce dossier. »

■ COMCOM

Le conseil communautaire a approuvé les comptes de gestion et administratif de la 4C qui s'établissent à 9 233 622,26 € en recettes et 8 924 116,83 € en dépenses de fonctionnement, et 1 170 547,81 € en recettes et 1 014 631,34 € en dépenses d'investissement ; ce qui laisse, en tenant compte des exercices précédents, un excédent de fonctionnement de 2 153 384,52 € et un déficit d'investissement de 325 050,88 €. Le conseil a décidé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement (325 050,88 €) en recettes d'investissement et de reporter le reste (1 828 333,64 €) en recettes de fonctionnement.

■ SIVAV

Un budget qui reste à équilibrer

Le comité syndical a approuvé (29 mars) les comptes administratif et de gestion 2021 qui s'établissent à 880 604,40 € en recettes et 607 331,06 € en dépenses de fonctionnement, et 266 423,07 € en recettes et 236 460,63 € en dépenses d'investissement ; ce qui laisse, en tenant compte des exercices précédents, un excédent de fonctionnement de 273 273,34 € et un excédent d'investissement de 29 962,44 €.

Dans la foulée le comité syndical a adopté un budget primitif 2022 qui nécessitait une participation des communes de 430 000 euros et un emprunt de 208 662,31 €. Le montant de cet emprunt a été jugé trop élevé ce qui a donné lieu à un débat sur plusieurs des actions inscrites dans ce budget : subvention au Tour de l'Avenir (60 000 euros), programme Espace valléen (faut-il l'engager dans sa totalité ou en reporter une partie ?), pistes VTT en projet à Saint-Sorlin-d'Arves (120 000 euros), étude de la clientèle vélo de route et cyclotourisme (30 000 euros), etc.

Une version révisée du budget prenant en compte ces remarques a été présentée au conseil syndical le 15 juin dernier. En fonctionnement, le budget prévoit désormais 637 814,87 € de dépenses (- 17 % par rapport à la version initiale), et 637 927,50 € en recettes (- 17 %). En investissement, ce budget prévoit 309 788,69 € de dépenses (- 27 % par rapport à la version initiale) et 162 432,04 de recettes ce

qui laisserait un déficit de 147 356,65 € qui devrait être comblé par un emprunt.

Les coupes opérées concernent des contrats de prestation de service (quelque 33 000 euros), des lignes de dépenses affectées au programme Espace valléen (32 000 euros), des actions pour développer l'activité vélo (60 000 euros), les subventions aux agriculteurs et aux sportifs de haut niveau (10 000 euros), etc. Les subventions aux associations ont été maintenues : 9 000 euros pour la Trilogie Maurienne (année 2021 et 2022), 2 000 euros pour la Jarrie des Cimes, 1 350 euros pour la Sybelles-Villarinch, 815 euros pour l'Association des copropriétaires du Corbier et 1 400 euros pour le festival traditionnel savoyard et italien. Une enveloppe de 28 000 euros a été maintenue pour soutenir les propriétaires dans la rénovation de leurs propriétés (liquidation des anciens dossiers). Enfin la subvention 2022 au Tour de l'Avenir a été réduite de 1 000 euros (à 59 000 euros) et ce partenariat ne sera plus reconduit pour les années suivantes.

Ce budget qui prévoit un emprunt de 147 000 euros et une participation des communes de 505 000 euros (en hausse de 17 %) doit maintenant être accepté par les communes (septembre 2022). Sur ce dernier point, Jacqueline Dupenloup a déjà indiqué que sa commune accepterait cette hausse des cotisations « pour sauver le Sivav ».

Une structure en crise

La réunion du 15 juin était la première du comité syndical après que Colette Charvin, vice-présidente, ait informé (24 mai) ses collègues du comité syndical et les maires des dix communes que Bernard Covarel, président du Sivav, contestait « ouvertement » les choix de la commission d'appel d'offres, dont il est membre, dans l'attribution des marchés pour l'entretien des sentiers « au motif qu'une entreprise locale n'était pas retenue sur un des lots ». Appel d'offres lancé conjointement par le Sivav et la communauté de communes Cœur de Maurienne (3CMA).

Dans son message, Colette Charvin dénonçait également l'attitude déplacée de Bernard Covarel à l'encontre de plusieurs personnes, dont Adrien Rochet l'un des auteurs de « l'analyse très rigoureuse et dénuée de toute subjectivité qui a été effectuée par les techniciens de la 3CMA et du Sivav » (*) pour éclairer le choix de la commission.

Au sein du Sivav, la compétence de ce technicien « qui anime et administre les actions relatives aux activités de randonnées (sentiers, signalétique, schéma directeur, etc.), de cycles (cyclotourisme et V.T.T.) et, de manière générale, celles concernant les activités de pleine nature » (**) est unanimement reconnue par les élus du massif. Suite à ces mises en cause, Adrien Rochet a décidé de quitter le Sivav.

Bernard Covarel aurait tenté de justifier sa position en déclarant, en substance, que le rapport établi par les techniciens n'était pas « bon ». Ce qui n'a pas convaincu le comité syndical dont un des membres a demandé à Bernard Covarel, dans une ambiance très tendue, de démissionner de sa présidence.

Le comportement du président du Sivav dans cette affaire

a contraint Jean-Paul Margueron, président de la 3CMA, à conclure le dernier conseil communautaire en disant : « (Sur les procédures de marchés publics) on a constaté des dérives : des informations ont été divulguées à des entreprises candidates alors que la décision de la CAO n'avait pas encore été prise. Ces dérives ne sont pas acceptables car en conséquence il y a eu des pressions énormes envers les techniciens. Je rappelle donc que le devoir de confidentialité fait partie intégrante de la charte de l'élu. » (*)

Après la discussion sur le budget, Bernard Covarel a posé, « benoîtement », rapporte un délégué, la question suivante : « Je voudrais que les maires des communes de l'Arvan votent pour dire s'ils souhaitent qu'on fasse une étude pour voir si on peut se rapprocher de la 3CMA sur la compétence sentier ». Une idée que Philippe Rollet, maire de Saint-Jean-de-Maurienne, commune membre de la 3CMA, a jugé « formidable » et que les 8 maires interpellés ont acceptée...

Les deux maires villarins, de fait exclus de cette consultation indicative, ont réagi solidairement pour dire en substance : « En même temps, faites donc une étude pour savoir ce qu'on fait du Sivav. Parce que la compétence sentier est portée par tout le Sivav pour les dix communes et si on commence à faire voter que 8 communes sur une possible évolution de cette compétence qui est l'une des plus importantes, et que les 2 Villards regardent, le Sivav n'a plus de raisons d'être. »

(*) Jean-Paul Margueron, président de la 3CMA (La Maurienne numéro 3711, 2 juin 2022).

(**) Document Sivav (site Internet).

CHIANALE FILS
Chauffage - Sanitaire - Serrurerie
Reproduction de toutes clés
Gaz Butane - Propane - toutes marques
Vente de fers au détail
Camping-gaz
73130 St-Étienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Énergies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

VERNIER Frères
* Génie Civil
* Travaux en montagne
* Montages et réparations
remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 St COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

SAINT-ALBAN

**Séance du
8 avril 2022**

Absents : Michel Donda et Valérie Laurot.

Le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion du 18 mars 2022.

1 – Taux d'imposition 2022

Le conseil municipal maintient pour 2022 les taux d'imposition des taxes locales (inchangés depuis 2004), soit 47,91 % pour le foncier bâti (dont les bases sont de 302 500 euros) et 4,2 % pour le foncier non bâti (bases : 2 800 euros). Malgré cela les impôts augmenteront en raison de la revalorisation automatique des taxes locatives liée à l'inflation (+ 3,4 %).

2 – Comptes de gestion et administratifs 2021

Le maire ne prenant part au vote, le conseil municipal approuve les comptes de gestion et les comptes administratifs de la commune, de la chaufferie au bois et du commerce *Le Triandou* qui s'établissent comme suit :

- pour la commune : 940 289,93 € en recettes et 468 335,45 € en dépenses de fonctionnement, et 525 775,55 € en recettes et 560 455,70 € en dépenses d'investissement ; ce qui laisse, en tenant compte des exercices précédents, un excédent de fonctionnement de 965 973,12 € ;
- pour la chaufferie au bois : 65 989,21 € en recettes et 54 299,80 € en dépenses de fonctionnement, et 35 922,47 € en recettes et 25 380,06 € en

dépenses d'investissement ; ce qui laisse, en tenant compte des exercices précédents, un excédent de fonctionnement de 15 391,54 € ;

- pour le commerce : 11 156,69 € en recettes et 10 738,29 € en dépenses de fonctionnement, et 9 615,20 € en recettes et 10 644,56 € en dépenses d'investissement ; ce qui laisse, en tenant compte des exercices précédents, un excédent de fonctionnement de 1 481,91 €.

3 – Affectation des résultats

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

- pour la commune : 471 096,40 € en recettes d'investissement et 494 876,72 € en recettes de fonctionnement 2022 ;
- pour la chaufferie au bois : 15 391,54 € en recettes de fonctionnement 2022 ;
- pour le commerce : 1 481,91 € en recettes de fonctionnement 2022.

4 – Budgets primitifs 2022

Le conseil municipal approuve les budgets primitifs 2022 de la commune, de la chaufferie au bois et du commerce (*lire ci-dessous*).

Par ailleurs, le CCAS, réuni sous la présidence d'Annie Bordas, a budgétisé pour 2022 les actions suivantes : voyage des aînés à l'automne, repas ou colis de Noël des aînés, livres de Noël pour les enfants (du berceau au collège), bon d'achat de Noël (30 euros) pour les lycéens dans un magasin de sport de leur choix, aide à l'achat de 3 stères de bois pour les personnes âgées de plus de 80 ans ou titulaires d'une carte d'invalidité, vivant en permanence à Saint-Alban et ayant un poêle à bûches. Le CCAS sera attentif à la situation

des réfugiés ukrainiens et apportera un appui financier si nécessaire.

5 – Entrée nord du Chef-Lieu

Le plan de financement initialement adopté (30 décembre 2021) avait été établi sur la base d'un montant estimatif des travaux de 111 200 euros HT. Début avril, le DCE définitif a réduit ce montant des travaux à 99 850 euros HT. Dans ces conditions, le conseil municipal approuve le plan de financement suivant : subvention du FDEC qui devrait s'élever à 10 617 euros (10,63 % du montant estimé des travaux), subvention du DETR (connue fin avril) qui devrait être de 29 555 euros (30 %, pour l'aménagement centre du bourg) et subvention de la région AURA (contrat ruralité) de 14 977,50 € (15 %, pour l'accès à la chaufferie et l'aménagement centre du bourg). Ce qui laisserait à la commune 44 700,50 € soit 44,77 %.

6 – Questions diverses

- Ancien café du Merlet. Le conseil municipal accepte de passer une convention avec l'agence Agate pour « assistance à la définition d'une programmation pour le bâtiment communal de l'ancien café du Merlet » pour un montant prévisionnel de 4 500 euros, avec une aide départementale qui portera le reste à charge de la commune à 3 564 euros (montant qui pourrait évoluer en fonction des journées réellement effectuées sur ce dossier par Agate).
- Le conseil municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption dans la vente Greig (vendeur) – Cathro concernant les parcelles situées section N numéros 1549 et 1538.

- Le conseil municipal est informé de la nécessité d'élargir l'entrée du chemin du Balais le long de la parcelle section G numéro 1752, propriété de l'indivision Michel, Rosette, et Ulysse Darves-Blanc. Cependant, le bornage des limites de cette parcelle réalisé à la demande de la commune par un géomètre ne reçoit pas l'accord des propriétaires riverains, ce qui interdit toute acquisition foncière permettant de réaliser le projet d'élargissement. Le conseil municipal autorise le maire pour aboutir à la reconnaissance des limites de ce terrain par les deux parties à accomplir toute démarche à l'amiable ou à ester en justice pour exécution d'un bornage judiciaire qui s'imposera aux deux parties.

BUDGETS 2022**Un gros effort pour la voirie : parking nord, route du Planchamp, chemin rural des Moulins...****→ BUDGET GÉNÉRAL**

Le budget primitif est équilibré (recettes et dépenses) à 1 349 980,49 € en fonctionnement et prévoit 940 289,58 € en dépenses et 1 488 040,49 € en recettes d'investissement.

En dépenses de fonctionnement on relève : 296 870 euros de charges à caractère général dont 28 000 euros pour le déneigement, 29 500 euros pour la voirie (entretien courant des routes, talus, réseaux de voirie, caniveaux, remise à la cote des regards,...), 10 500 euros pour l'entretien des bois et forêts, 44 000 euros pour des remboursements divers (charges de l'école, transports scolaires, nавettes de ski...), et 35 800 euros pour l'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement

À ces charges générales s'ajoutent des charges de gestion courante (pour 115 023,18 €), dont 15 000 euros pour les indemnités et les charges des élus, 8 000 euros pour le service incendie (SDIS), 31 000 euros pour la contribution de la commune au Sivav et au SIAAEMM (eau potable), 53 693,18 € pour les subventions de fonctionnement (6 339,64 € pour le commerce, 29 853,54 € pour la chaufferie et 8 000 euros pour le CCAS) ainsi que pour les intérêts versés pour le remboursement des emprunts à Saint-Colomban et Sainte-Marie (9 500 euros), liés au versement de l'attribution de compensation (417 205 €) par la 4C. et 5 000 euros pour les subventions aux associations.

Enfin 105 500 euros sont budgétisés pour le personnel (salaires et charges) avec deux agents à temps plein et un emploi saisonnier du 1er mai au 15 octobre 2022.

Les recettes de fonctionnement proviennent des ventes d'eau (13 500 euros), 26 800 euros de location de la source du Pied des Voutes, des impôts locaux (110 144 euros), de l'attribution de compensation versée par la 4C (417 205 euros), des revenus des immeubles (loyers des appartements communaux, gîtes (40 000 euros), d'autres produits financiers (de la SEM Les forces du Bacheux, 34 500 euros) et des excédents antérieurs 494 876,72 €.

En dépenses d'investissement, outre 109 000 euros pour le remboursement du capital des emprunts de la commune (16 000 euros) et le capital des emprunts de l'ex-CCVG à rembourser à Saint-Colomban et à Sainte-Marie-de-Cuines (91 200 euros), on trouve 102 050 euros pour toutes les études (PLU, ravin du Cray Blanc, café du Merlet, parking nord et accès chaufferie), 35 000 euros pour la reprise des murs du cimetière, 164 546,61 € pour la fin de la réhabilitation du clocher, l'assainissement intérieur de l'église..., 196 356,25 € pour les installations de voirie (dont la création du parking nord et l'amélioration de l'accès chaufferie, la route communale du Planchamp, le chemin rural des Moulins...), 4 000 euros de matériel et outillage (dont un appareil de sonorisation...), 1 500 euros pour un défibrillateur en mairie, 18 000 euros pour le musée à ciel ouvert, etc.

Les recettes d'investissements proviennent des excédents de fonctionnement (471 096,40 €), d'un virement de la section de fonctionnement (710 968,21 €), du fonds de compensation TVA sur travaux de 2020 (29 629,14 €) et de subventions d'investissement (224 237 euros).

→ CHAUFFERIE AU BOIS

Le budget primitif est équilibré à 66 341,08 € en fonctionnement et prévoit 43 800 euros en dépenses et 233 031,13 € en recettes d'investissement. En fonctionnement on compte 28 400 euros pour : achat de bois (stock bois plaquettes), entretien chaudière bois et chaudière fuel, ramonage des conduits, fuel, etc. Les recettes proviennent des factures émises pour le chauffage (15 000 euros) et d'une subvention communale (29 096 euros). En investissement sont prévus des travaux d'équipement (nouveaux raccordements, changement des compteurs, conduits de fumée, etc.) qui seront financés par les excédents antérieurs notamment (233 031,13 €).

→ AUBERGE DU TRIANDOU

Le budget primitif est équilibré (recettes et dépenses) à 12 634,09 € en fonctionnement et prévoit 21 312,54 € en dépenses et 49 422,65 € en recettes d'investissement. En fonctionnement on note 2 100 euros pour la maintenance et les biens mobiliers. Les recettes proviennent d'une subvention communale (6 339,64 €) et des redevances et loyers du commerce (2 700 euros). En investissement sont prévus essentiellement des dépenses d'équipement (18 000 euros) financées principalement par un report de 38 888,56 €.

■ COVOITURAGE : ÇA NE MARCHE PAS...

Le CCAS de Saint-Alban a décidé de créer un groupe WhatsApp pour permettre un échange de propositions de covoiturage entre résidents de la vallée des Villards (contacter le 04-79-59-44-67 ou le 07-86-88-60-04). « Ce pourrait être utile pour les déplacements des lycéens, pour les salariés qui descendent sur la vallée de la Maurienne ou qui montent sur les Villards, ou pour tout un chacun ayant des déplacements à effectuer même de façon très irrégulière et ponctuelle pour des courses, le marché, des déplacements vers la gare, vers un garage, etc. » Les personnes intéressées doivent d'abord se signaler à la mairie (*) et installer l'application sur leur téléphone pour recevoir les messages des membres du groupe proposant leurs déplacements ou signaler votre possibilité de prendre des passagers. Mais selon Jacqueline Dupenloup cette initiative ne marche pas : « D'abord parce que beaucoup de personnes ne savent pas utiliser ou même installer l'application WhatsApp sur leur téléphone. Et ceux qui savent ou qui sont collectif dans l'esprit, ne savent jamais vraiment à l'avance quand ils se déplaceront. Ils peuvent le décider sur l'instant sans avoir le temps d'avertir et d'attendre une réponse. » L'initiative est à repenser peut-être « en utilisant une application proposée par le département ». À suivre.

(*) Indiquer : « J'accepte l'inscription sur le groupe WhatsApp Covoiturage Villards au numéro de téléphone portable suivant : ---. »

Comptes rendus des conseils Saint-Alban

(Suite de la page 18.)

Séance du 20 mai 2022

Absents : Valérie Laurot et Michel Donda (procuration à Julie Henry).

Le compte rendu de la réunion du conseil du 8 avril dernier est adopté après une correction : le budget primitif de la chaufferie au bois n'a pas été adopté à l'unanimité des 8 membres présents mais par 7 voix pour et une abstention.

1 – Personnels

• L'avis du comité technique du centre de gestion des collectivités territoriales de la Savoie est obligatoire sur quatre points relatifs à la gestion des personnels : lignes directrices de gestion, taux de promotion pour les avancements de grade, autorisations spéciales d'absence et régime des heures supplémentaires. Le comité technique sera sollicité et le conseil municipal délibérera après réception.

• Par ailleurs, la collectivité a l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter notamment les dispositions fixées par le décret du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, visa de l'autorité territoriale, demande de révision de l'entretien professionnel). Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle de l'agent est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du comité technique compétent, portent notamment sur : - les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs, - les compétences professionnelles et techniques, - les qualités relationnelles, - la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur. Le conseil municipal décide de fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents tels qu'ils sont définis dans le support validé par le

comité technique du centre de gestion des collectivités territoriales de la Savoie le 18 novembre 2021 (par catégorie hiérarchique A, B ou C applicables aux agents titulaires ainsi qu'aux agents contractuels évalués). Ces critères seront applicables à compter des entretiens professionnels réalisés au titre de l'année 2022.

- De plus le Centre de gestion de la Savoie (CDG) s'engage à assister les collectivités territoriales de la Savoie dans leur démarche d'évaluation des risques professionnels en vue de la constitution du document unique prévu à l'article L.4121-3 du code du travail. Pour bénéficier de l'appui du CDG, il convient d'approuver les termes de la convention proposée par ce dernier dans le cadre de l'accompagnement du service prévention à l'élaboration du Document Unique. Considérant que la prévention des risques professionnels figure parmi les obligations légales des employeurs du secteur public ; que le CdG73 met en place un dispositif permettant aux employeurs publics d'élaborer un programme d'actions de prévention basé sur l'analyse des risques au travail ; que le CdG73 propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels. Le conseil municipal approuve la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.

2 – Emplois saisonniers

En l'absence d'employé saisonnier, un contrat de prestation de service a été passé après réunion de la commission d'appel d'offres avec l'entreprise Buet (fauchage manuel) et Nardin (épaveuse). L'entreprise Buet est déjà intervenue ce jour même sur les chemins communaux et l'entreprise Nardin interviendra début juin pour le bord des voies principales. Jacqueline Dupenloup tient à saluer l'implication des habitants des différents hameaux, qui participent spontanément à l'entretien estival des voies et sentiers communaux.

3 – Subventions aux associations

- Le conseil municipal, au vu des bilans et projets des associations, décide d'allouer 200 euros à l'association Amicale

des Pêcheurs de l'Arc des cantons de La Chambre et Aiguebelle et 200 euros à l'association des Villarins et des amis des Villards (Jean-Luc Pluyaud ne prenant pas part au vote).

- Par ailleurs, ayant pris connaissance du projet de l'association Épicerie & compagnie d'organiser cet été une résidence et des ateliers artistiques en juillet et en août autour du spectacle « La vie va, l'oeuf dure », et noté qu'un atelier se déroulerait à Saint-Alban-des-Villards, le conseil municipal alloue (7 voix pour et 3 abstentions) 250 euros à l'association Épicerie & compagnie sous réserve que cette action culturelle ait effectivement lieu.

4 – Ravin du Cray Blanc

M. Olivier Renault (cabinet Antea Group) a rendu les conclusions de la phase 1 de son étude géomorphologique et géotechnique du ravin du Cray Blanc. Il les présentera le 30 mai 2022 aux conseillers municipaux et aux techniciens du département de la Savoie. Les éléments clés de ce premier rapport :

- rappel de l'historique du site, avec les ravinements successifs : 1955, 1962, 1970, 1976, 1977, 1988 sous l'ancienne école, 1995, 2003, 2017-2018 et avec les travaux : drainage de 1976 et 1979, mise en service des collecteurs eaux usées et pluviales en 1993, création de la piste forestière et drainage de l'eau par ses cunettes (derniers travaux en 2021), plantation des acacias élagués périodiquement (comme les gros arbres en bords de ravin) ;

- rappel de la nécessité de ne pas surcharger les rives par des dépôts de végétaux, proscrire tout dépôt en tête de versant ;

- rappel de la géologie du site, avec des moraines de surface et des argiles sous-jacentes de perméabilité différente, et de son hydrologie : grande perméabilité des moraines dans tout le secteur du Replat avec venues d'eau dans les caves et terrassements du haut du hameau, apports d'eau dans le lit du ravin dus à des sources qui ressortent à 5 ou 6 mètres de profondeur à l'interface moraine-argile ;

- en rive droite, l'évolution régressive entre 2001 et 2022 peut s'évaluer entre 12 et 18 m ; en rive gauche, le front d'érosion paraît stabilisé.

La suite du travail consistera en différents sondages visant à caractériser géo-mécaniquement les couches en pré-

sence, à mieux déterminer la nature du sol et les différents niveaux d'eau, afin d'établir le mieux possible les perspectives d'évolution et de définir quels travaux pourraient freiner l'érosion.

5 – Café du Merlet

Aidée par l'agence Agate, le conseil municipal recense les destinations possibles des surfaces de l'ancien café du Merlet : petite salle polyvalente (70 m² + rangements), logements, local-relais pour des interventions paramédicales (kinésithérapeute, assistance sociale, puéricultrice, etc.), espace de vie communal avec possibilité de travail partagé, ou relocalisation de l'actuel *Triandou*... Le lien est à faire avec la révision du PLU en cours, en particulier sur la question de l'habitat permanent.

6 – Questions diverses

- Révision du PLU. Une réunion publique sera organisée à l'attention de la population le vendredi 8 juillet à 18 h 30 en mairie.

- DIA. Le conseil municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur la transaction entre D. Béral (vendeur) et Jean-Louis Mermoz concernant la parcelle située section M numéro 1088.
- Travaux. Le Conseil Municipi-

pal (7 voix pour, deux abstentions, une voix contre) accepte le devis de remplacement des portes des appartements du *Triandou* et presbytère fourni par l'entreprise La Boutique du Menuisier DG ISO (Saint-Avre). Les travaux de création du parking entrée nord du chef-lieu et d'amélioration de la voirie desservant la chaufferie commenceront début juin (les habitants seront informés de la date précise de début des travaux du parking entrée nord du chef-lieu. Ils entraîneront des difficultés de stationnement mais la circulation sera toujours possible sur une voie.) Des devis sont demandés pour placer ou changer des robinets de fontaines et pour reprendre l'assise du chemin des Moulins (chemin de communication n° 13 entre la Tourne et les moulins).

- Afin de protéger au mieux le bas du clocher en face nord, un drain sera posé afin d'évacuer l'eau pluviale. Jean-Luc Pluyaud signale que l'accès du nouveau cimetière montre des signes d'affaissement et présente des risques pour la population. Des dispositions seront prises pour éviter un accident. Une inspection nocturne des réseaux d'eaux usées a été réalisée sous la conduite de Vincent Darves-Blanc (*lire ci-dessous*).

■ ASSAINISSEMENT

La commune de Saint-Alban a procédé (Marc Clérin, Vincent Darves-Blanc, Jacqueline Dupenloup, et Yannis Nacef) à une inspection nocturne du réseau d'eaux usées. Le but de cette opération était de localiser les apports d'eaux dites parasites (infiltrations, drains, fontaines, etc.) qui s'écoulent dans le réseau et qui diminuent la performance du système de traitement. Cette opération s'est effectuée dans la nuit du 16 au 17 avril dernier entre 23 heures et 5 heures quand il n'y a pas ou peu de consommation d'eau, ce qui fait ressortir les eaux parasites. La gendarmerie avait été prévenue du déroulement de l'opération et la population avertie que la « manipulation des tampons pourrait entraîner des nuisances (bruits) ».

Un rapport a été établi par Vincent Darves-Blanc. Le groupe a relevé des arrivées d'eau claire dans le réseau des eaux usées, « arrivées diffuses, un peu partout » et « une petite arrivée d'eau claire provenant de la chaufferie et une arrivée d'eau claire sur le décanter du Premier-Villard ». Mais le point le plus important ce situe au « niveau du regard placé en limite des deux communes où des eaux usées proviennent de Saint-Colomban ». En remontant vers Lachenal, le groupe d'inspection a constaté que dans le regard suivant, de l'eau claire rejoignait les eaux usées. « La majorité des eaux parasites qui nuisent au bon fonctionnement du décanleur sous le hameau du Planchamp – signalé comme non conforme par la DDT – paraissent venir de ce secteur de Lachenal ». Contact a été pris avec la commune de Saint-Colomban pour « contrôler des branchements et procéder à des modifications » afin de résoudre le problème.

■ BRÈVE

► IMMOBILIER. Il y a des logements vacants au *Triandou*. À partir du 1^{er} juin, un logement T3 avec un grand salon, coin cuisine, deux chambres, WC – salle de bain séparés, terrasse. À partir du 1^{er} juillet : un logement T3 mais avec 3 chambres. S'adresser à Marc Vuillermoz (06-15-18-15-71). Par ailleurs, des jeunes couples villarins cherchent des maisons à réhabiliter ou des granges à aménager pour vivre au pays... Si vous avez quelque chose à proposer s'adresser à la mairie de Saint-Alban qui fera suivre.

SAINT-COLOMBAN

Séance du
15 avril 2022

Absents : Claude Aimé, Élodie Maréchal, Dominique Metz et Christine Reffet qui ont donné procuration à, respectivement, Pierre-Yves Bonnivard, Valérie Favre-Teylaz, Marie-Thérèse Ledain et Christian Frasson-Botton.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 mars 2022 est corrigé pour tenir compte de la remarque de Marie-Thérèse Ledain qui signale qu'elle avait indiqué ce jour-là qu'elle aurait aimé avoir une expertise de l'état et de la valeur du bâtiment G de La Perrière, ce qui ne figure pas dans le compte rendu présenté. Sur ce sujet, Pierre-Yves Bonnivard évoque « *l'article paru dans La Maurienne le 31 mars 2022 pour rappeler que le bâtiment n'est pas encore acheté, que la négociation est toujours en cours car il convient d'examiner les propositions d'acte avant toute autre procédure* ».

1 – Comptes de gestion et administratifs 2021

Le maire ne prenant pas part au vote, le conseil municipal approuve les comptes de gestion et administratif de la commune, des gîtes et des remontées mécaniques qui s'établissent comme suit :

- pour la commune : 2 933 963 euros en recettes et 2 417 209,65 € en dépenses de fonctionnement, et 606 886,69 € en recettes et 843 565,26 € en dépenses d'investissement ; ce qui laisse, en tenant compte des exercices précédents, un excédent de fonctionnement de 516 753,35 € et un déficit d'investissement de 236 678,57 € lequel. Complété par une écriture d'ordre non budgétaire de régularisation de l'emprunt dit « toxique » d'un montant de 77 246,68 euros, ce déficit est réduit à 159 431,89 €.

■ BRÈVE

► LE FORFAIT pour les randonneurs à ski a été étendu à l'ensemble du domaine skiable pour la prochaine saison hivernale. Il permettra désormais d'emprunter les trois télésièges (de l'Ormet, des Charmettes et du col de Bellard) contre seulement deux jusque-là (l'Ormet et les Charmettes). Le conseil municipal a fixé (24 juin) son tarif à 20 euros.

- pour les gîtes communaux : 311 664,28 € en recettes et 152 921,61 € en dépenses de fonctionnement, et 299 910,35 € en recettes et 497 176,51 € en dépenses d'investissement ; ce qui laisse, en tenant compte des exercices précédents, un excédent de fonctionnement de 150 742,67 € et un déficit d'investissement de 197 266,16 € ;
- pour les remontées mécaniques : 1 076 872,28 € en recettes et 751 828,04 € en dépenses ce qui laisse un excédent de 325 044,24 €. La subvention communale versée à ce budget pour cet exercice 2021 a été de 462 000 euros.

2 – Affectation des résultats

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

- pour la commune : 159 431,89 € en recettes d'investissement et 357 321,46 € en recettes de fonctionnement 2022;
- pour les gîtes communaux : 150 742,67 € en recettes d'investissement 2022 (ce qui laissera un déficit à reporter de 46 523,49 €);
- pour les remontées mécaniques : 325 044,24 € en recettes de fonctionnement 2022.

3 – Budgets primitifs 2022

Pierre-Yves Bonnivard indique que les budgets ont été réalisés en tenant compte de la situation économique actuelle et de l'inflation qui en découle.

- Commune. Le budget primitif est équilibré (recettes et dépenses) à 2 809 314,46 € en fonctionnement et 1 102 931,89 € en investissement.

- Gîtes communaux. Le budget primitif est équilibré (recettes et dépenses, et sans subvention communale) à 141 375 euros en fonctionnement et 1 033 997,70 € en investissement.

- Remontées mécaniques. Le budget primitif est équilibré (recettes et dépenses) à 1 738 957,24 en fonctionnement (pas de section d'investissement). Les frais de personnel sont en hausse car la période de fonctionnement et d'exploitation du domaine skiable a repris selon les dates habituelles. Cédric Émieux fait remarquer que la subvention des Sybelles devrait être de 125 000 euros et non de 100 000 euros comme indiqué dans le document budgétaire. Pierre-Yves Bonnivard le remercie de sa vigilance et fera le point avec SSDS.

4 – Réseaux secs
(Lachenal, tranche 1)

Après calcul des soldes dus aux intervenants du chantier des réseaux secs, à Lachenal (tranche 1), un surcoût de 52 343,02 € TTC reste à la charge de la commune. Pourquoi ce surcoût ? L'annexe prévisionnelle avait

été établie sur la base du chiffrage du bureau d'étude, les entreprises ont répondu avec des montants légèrement plus élevés, la révision du marché a été importante et la facture du bureau chargé des conventions de passage a été plus élevée que prévu en raison du nombre de conventions supérieur au devis. Le montant du surcoût étant supérieur à 10 % du montant initial du mandat de maîtrise d'ouvrage passé le 4 mai 2018 avec le Syndicat départemental d'électricité de Savoie, un avenant est nécessaire que le conseil municipal approuve (10 voix pour et une abstention : Claude Aimé).

5 – Station d'épuration

Avenant n° 1 au contrat de gérance du service public de traitement des effluents de la station d'épuration de Coiraz. Le contrat signé le 1^{er} février 2016 avec l'entreprise Suez pour le traitement des effluents de la station d'épuration communale de Coiraz a pris fin le 31 janvier 2022. Le délai, trop court, ne permettant pas de relancer un appel d'offres, il est possible de prolonger pour un an le contrat existant en signant un avenant. Le prix de base modulé trimestriellement par un index de calcul est de 5 908,10 € TTC. Le conseil municipal accepte cet avenant qui prolonge l'exploitation de la station d'épuration par la société Suez jusqu'au 31 janvier 2023. Pour une exploitation au-delà de cette date un appel d'offres sera lancé dans le courant de l'année.

6 – Buvette du plan d'eau
(Lire page 8.)

7 – Résidence La Perrière

Le projet d'avenant n° 2 au bail commercial avec la société Village - Les Hameaux de La Perrière, a été soumis au conseiller juridique de la commune qui a indiqué qu'il n'était pas possible de procéder au décalage de la prise à bail. Le loyer initial 2020 devait s'élever à 70 000 euros HT auxquels s'ajoutaient les 2 000 euros de reliquat d'étalement consenti mentionné dans l'avenant n° 1 en raison des difficultés dues à la crise Covid. La société Olydéo propose de régler 30 000 euros. Ce qui serait acceptable à condition de reprendre comme base le contrat initial à compter du 1^{er} janvier 2022 en précisant qu'Olydéo prend en charge les travaux de la base chauffante pour environ 5 000 euros, le remplacement des chauffe-eau au fur et à mesure en fonction des pannes et que la commune prend en charge le remplacement des lampadaires de type « boules » et le transfert de branchement du lampadaire, situé vers l'an-

BUDGET 2022

Réaménagement au plan d'eau,
réseau secs à Lachenal,
avalanches en Fremezan

Le budget primitif est équilibré (recettes et dépenses) à 2 809 314,46 € en fonctionnement et 1 102 931,89 € en investissement.

En dépenses de fonctionnement on relève 677 600 euros de charges à caractère général dont 210 000 euros de contrats de prestation de services (station d'épuration, déneigement, agence de l'eau, Agate, etc.), 84 000 euros pour l'entretien et les réparations des bâtiments, des voiries et des réseaux, 5 000 euros pour la location d'un panneau d'information lumineux, etc. S'y ajoutent des charges de gestion courante (pour 144 700 euros, dont 55 000 euros pour la cotisation au Sivav, 25 000 euros d'indemnités des élus, 23 600 euros de cotisation au service départemental d'incendie et de secours, 28 000 euros pour les subventions aux associations), et 280 000 euros pour les charges de personnel pour 3 agents à temps plein et 2 emplois de saisonniers de mai à l'automne. On note enfin dans cette section, le remboursement des intérêts de la dette (150 000 euros) et une subvention de fonctionnement de 610 000 euros à SSDS.

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement du produit des impôts (691 453 euros), de l'attribution de compensation versée par la 4C (741 448 euros) et des subventions de l'État (807 930 euros dont 703 390 euros de compensation au titre des exonérations des taxes foncières aux entreprises).

En dépenses d'investissement, sont prévus 564 000 euros pour le remboursement du capital de la dette, 100 000 euros pour les études engagés dans le cadre du réaménagement du domaine skiable, 60 000 euros pour le réaménagement du plan d'eau (buvette et poste de secours), 30 000 euros pour les lampadaires électriques, 53 000 euros pour l'enfouissement des réseaux secs à Lachenal, 51 000 euros pour des travaux paravalanches en Fremezan, etc. Les recettes d'investissements proviennent d'un virement de la section de fonctionnement (793 500 euros), d'une partie des excédents de fonctionnement (159 431,89 €), et de dota-

tions diverses. Sur les 2,87 millions d'euros de recettes que prévoit ce budget, 66 % seront affectés à des dépenses incompressibles (1,17 million d'euros pour le fonctionnement courant de la commune et 714 000 euros pour le remboursement de la dette) et 25 % seront utilisés pour le domaine skiable (610 000 euros de subvention à SSDS et 100 000 euros de frais d'études pour le réaménagement). Ce qui laisse 258 000 euros pour des investissements structurants non liés au ski... En somme, sur 100 euros de recettes, 41 euros iront au fonctionnement courant, 25 euros à la dette, 25 euros à l'activité ski et 9 euros aux investissements.

cienne cabine téléphonique, iront sur le réseau d'éclairage public. Le conseil municipal accepte ces conditions. Par ailleurs, le gestionnaire a observé que les bacs à douche étaient installés sur des pieds en plastique, peu résistants, qui entraînent des infiltrations d'eau. La commune va faire le point sur ce dossier.

8 – Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption :

- sur une vente entre Jacques Tardy (vendeur) et Daniel Maia des parcelles situées section C numéros 732 (65 m²) et 743 (366 m²) au lieu-dit Le Pont (4 000 euros) ;
- sur une vente entre Pierre Campardon (vendeur) et la SDI Claudéline de la parcelle située section H numéro 1 570 au lieu-dit Nantchenu (385 m², 14 630 euros). Il est précisé qu'en raison

de la proximité avec le domaine skiable et d'éventuels aménagements futurs, aucune clôture ne sera autorisée sur ce terrain. Les acheteurs en seront informés directement par courrier.

9 – Questions diverses

- L'association Espace Belle donne souhaite la nomination d'un élu au comité de pilotage du projet « camps de base en Belledonne » qui se réunit à Goncelin. Stéphanie Lafaurie demande ce qui doit être défendu dans ces réunions qui se déroulent en général à Goncelin. Le conseil municipal désigne Pierre-Yves Bonnivard (titulaire) et Stéphanie Lafaurie (suppléante) qui accepte si les réunions peuvent être suivies en visioconférence.
- Bernard Wyns demande si la proposition d'achat du bâtiment G pour 150 000 euros a été communiquée au propriétaire. Réponse : oui (lire page 10).

(Lire la suite page 21.)

Comptes rendus des conseils

Saint-Colomban

(Suite de la page 20.)

Séance du 13 mai 2022

Absents : Stéphanie Lafaurie (procuration à Claude Aimé) et Élodie Maréchal (procuration à Christine Reffet). Cédric Émieux et Dominique Metz étaient en liaison vidéo et avaient donné procuration à, respectivement, Christian Frasson-Botton et Marie-Thérèse Ledain.

Le conseil municipal a adopté le compte rendu de la réunion du 15 avril 2022.

1 – Presbytère

(Lire page 9.)

2 – Bâtiment G

(Lire page 10.)

3 – Questions diverses

- Remontées mécaniques. Dans le compte rendu de la réunion du conseil du 11 mars 2022, c'est par erreur qu'il est indiqué que les « deux téléskis des Chamois » (sur La Toussuire) sont intégrés dans le forfait « évolution » (avec les télésièges des 2 Croix, sur La Toussuire, et le télésiège Gaston Express, sur le Corbier). Il fallait lire « les deux téléskis des 2 Croix ».

- Éclairage public. Du 1^{er} juillet au 31 août 2022, les horaires d'extinction de l'éclairage se-

ront de 0 h 30 à 5 heures afin de profiter des soirées. L'extinction de l'éclairage a permis de relever certains dysfonctionnements, notamment un lampadaire branché chez un privé au Martinan.

- Budget des gîtes. Une erreur de saisie a inscrit les dépenses imprévues en investissement au lieu de les inscrire en fonctionnement. Le conseil municipal approuve une rectification.

- Déneigement (dégâts). Claude Aimé indique que, suivant les réclamations reçues en mairie, la tournée de constat des dégâts occasionnés ou non par le déneigement aura lieu le samedi 14 mai 2022.

- Fontaine. Claude Aimé explique que la fontaine de La Pierre a été déposée pour soudure puis remise en place ultérieure. Un problème d'eau stagnante au lavoir est signalé.

Après l'examen de l'ordre du jour, la parole est donnée au public.

Jean-Marie Dufour encourage la décision d'extinction de l'éclairage public. Il remarque un déboisement important depuis la retenue des canons à neige à Nantchenu en direction du plan d'eau et pense que la coupe d'arbres pourrait favoriser une chute accidentelle dans le torrent de Bellard. Il rappelle

l'intervention qu'il a faite lors d'un précédent conseil municipal au cours de laquelle il soulignait un manque de balisage qui avait entraîné un jour de fort enneigement le déséquilibre d'un véhicule de livraison à La Pierre au mois de décembre 2021. Pierre-Yves Bonnivard répond que ce point sera regardé lors de la tournée des dégâts de déneigement. Enfin Jean-Marie Dufour s'étonne de ne pouvoir consulter le contrat conclu avec l'EPFL pour le Molaret sur le site Internet de la commune. Réponse : le site Internet n'a pas vocation à mettre en ligne tous les contrats ou documents signés par la commune. Néanmoins, la possibilité de sa consultation sera vérifiée auprès de l'EPFL.

Brigitte Maurino indique que le chemin de la Charrère est déneigé en sens inverse et qu'il ne bénéficie pas de raclage ; le résidu gèle de nouveau et devient une « patinoire ». Elle demande si cette voie pourrait faire l'objet d'un dégagement à la fraise à neige. Claude Aimé répond que les employés municipaux ont été malades tous les deux lors des grosses chutes de neige et n'ont pu suppléer l'entreprise de déneigement. Elle effectue ensuite plusieurs interventions :

- Elle regrette que tout ce qu'elle exprime en fin de conseil municipal ne soit pas retranscrit dans les comptes rendus ; Pierre-Yves Bonnivard lui répond que les comptes rendus sont rédigés de la manière la plus complète possible et que tout ne peut pas être dit mot à mot. Elle regrette également que la commune ne retranscrive pas tous ses dires dans *Le Petit Villarin* ; Pierre-Yves Bonnivard lui répond que la commune n'intervient aucunement dans la rédaction du *Petit Villarin*, et qu'à ce titre elle n'en est pas responsable ; les comptes rendus sont transmis au journal qui les exploite à sa manière ; Pierre-Yves Bonnivard invite Brigitte Maurino à se rapprocher directement du *Petit Villarin*.

- Elle demande pourquoi la révision du PLU n'a pas été lancée. Elle n'a rien lu à ce sujet dans *Le Petit Villarin*. Pierre-Yves Bonnivard lui répond qu'il y a des permis de construire (PC) en cours ou des dépôts

prévus dans les semaines à venir et que l'objectif est de perturber les instructions des PC le moins possible. La commune ne peut en outre interférer dans la politique nationale d'urbanisme, sachant que la tendance est actuellement à la réduction très forte de l'artificialisation des sols (en vallée il faut combler les « dents creuses » et densifier en altitude). Ceci induit une réduction des surfaces constructibles. La décision communale est donc d'attendre l'émergence de demandes d'autorisations sous-jacentes avant d'être contrainte.

- Elle demande combien de dossiers sont concernés. Réponse : un permis d'aménager aux Roches, un permis de construire à Lachal, trois au Martinan et un à La Pierre.

- Elle souhaite savoir à quel moment intervient l'avis du maire sur un permis de construire : Réponse : l'avis du maire est donné au départ lors de la réception du PC en mairie et l'autorité municipale signe ou pas l'arrêté final après instruction du PC par les services de l'État. Bernard Wyns rappelle que l'instruction par la DDT (direction départementale des territoires) se fait au vu des règles locales et nationales.

- Elle demande pourquoi un terrain desservi par une voie et ne se trouvant plus en zone skiable demeure inconstructible (La Pierre). Pierre-Yves Bonnivard lui répond que la DDT inscrit les PC en fonction des lois et du PLU et que pour un terrain particulier, il est possible de demander en mairie un certificat d'urbanisme ; celui-ci donne des informations sur les particularités du terrain.

- Évoquant des faits à l'appui de ses allégations, elle demande comment il a été possible de favoriser le dossier d'une employée communale. Le maire demande à l'employée communale visée de quitter la salle et répond qu'il n'y a pas de favoritisme pour qui que ce soit, qu'un avis favorable au dossier présenté a été émis, que l'instruction a montré que les divers règlements étaient respectés, et que l'arrêté final d'autorisation a donc été signé. Elle accuse le maire de favoriser ce permis de construire pour un « étranger », au détriment de personnes locales. Pierre-Yves Bonnivard répond que ces affir-

mations sont mal venues et, que pour ce cas précis, les voisins ont attaqué en justice au tribunal administratif le PC ; la commune exerce donc sa défense. Brigitte Maurino s'étonne que la commune défende un privé. Pierre-Yves Bonnivard lui répond que c'est la légalité du permis de construire, donc l'acte administratif délivré au nom de la commune qui est attaqué ; la commune est donc contrainte de se défendre en qualité d'auteure de l'acte. Pierre-Yves Bonnivard précise qu'à partir du moment où il y a action en justice, le jugement ne sera prononcé ni en séance du conseil municipal, ni sur la place publique.

- Elle voudrait obtenir des précisions sur l'attribution de l'exploitation du snack au plan d'eau (*sur cette intervention et la réponse du maire, lire page 8*).

Après cet échange, Valérie Favre-Teylaz, conseillère municipale évoque la position délicate qui est la sienne au sein du conseil municipal suite au permis de construire accordé aux consorts Bourdeau-Briffaud et le recours intenté par sa famille contre cette autorisation. Pierre-Yves Bonnivard lui répond que la situation est claire : le permis de construire a été accordé après instruction selon la voie normale par la DDT en conformité avec les règles en vigueur. La commune est attaquée et elle est donc contrainte de se défendre. Il n'existe aucune aversion *ad hominem*.

Pour conclure, Pierre-Yves Bonnivard indique que la commune a engagé la modification simplifiée du PLU (*lire ci-dessous*).

■ BRÈVE

► PLU. La modification simplifiée du PLU de Saint-Colomban a été confiée à Vincent Biays, architecte qui avait conduit celle entreprise en 2008 et 2009 à La Pierre (front de neige et Bassonnette). Elle concerne deux secteurs : l'aire de loisir du Clos (dont le plan d'eau est considéré comme un lac praticable toute l'année, ce qui présenterait des inconvénients sur les possibilités d'urbaniser la zone) et la partie autour de l'ancien téléski du Châtelet pour permettre la construction d'un bâtiment agricole pour Adrien Maurino.

■ CIMETIÈRE DE SAINT-COLOMBAN

Les trois marches qui permettent d'accéder au cimetière par la porterie qui donne sur la route départementale étant « délabrées », la municipalité a choisi de condamner cet accès en entravant les deux battants avec une chaîne munie d'un cadenas plutôt que de consacrer quelques centaines d'euros à leur restauration. Depuis qu'un nouvel accès a été ouvert côté sud, cet accès n'était pas utilisé pour les sépultures pour des raisons évidentes, là, de sécurité, les cortèges barrant la circulation. Pour beaucoup cependant, « l'accès direct sur la départementale était cependant bien utile pour les visites occasionnelles de Villarins voulant se recueillir sur leur tombe familiale et ne provoquait pas de gêne tant on croise peu de voitures sur les 10 mètres qui longent sur la RD le mur du cimetière en dehors des semaines estivales... ». Selon Pierre-Yves Bonnivard : « L'ancien cimetière fait partie des sujets polémiques avec ceux qui veulent toujours passer par le haut et qui viennent en mairie pour signaler que les marches sont détériorées, abîmées, qu'on risque de tomber en les empruntant et qu'il faut les refaire. Mais on ne va pas refaire les marches parce que on a autre chose à faire. Donc on a condamné le portail pour le moment et on verra par la suite sachant qu'il y a un accès par le bas côté sud. De toute façon quand cet accès par le bas a été ouvert c'était bien pour condamner celui du haut parce qu'il donne sur la route. » Interrogé sur la question de savoir si cette fermeture était définitive, Pierre-Yves Bonnivard nous a répondu, quelque peu agacé : « Je ne sais pas si c'est définitif mais on a absolument pas le projet dans l'immédiat de refaire les marches. Donc c'est fermé ! »

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Alouettes
74000 Annecy Tel. 04 50 57 12 05


**Les Gîtes
Adélaïde**
ST COLOMBAN-VILLARD MARTINAN
Meublés label 3 étoiles de 3 à 8 personnes.
Grand jardin - Vue superbe sur la vallée
Chèques vacances - Connexion wi fi internet
Tél. 06 12 32 09 15


Intermarché
Ste Marie de Cuines
à 10 km de la vallée des Villards
Intermarché vous accueille en non-stop
du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30
et le dimanche matin de 9 h à 12 h.
Tél. +33 (0)4 79 56 26 51

Epicerie et Compagnie
Epicerie - dépôt de pain - produit régional - grignoteries
Wifi gratuite - livres et magazines à disposition - salon de thé
Le Comberousse - St Colomban
Tél. : +33 (0)6 01 77 74 58
Web : <http://epicerieetcie.fr>
Mail : mail@epicerieetcie.fr

NAISSANCES

• Le 17 février 2022 à Viriat (Ain), de **Louise**, fille de Fanny **Savre** et Jimmy **Martin**, petite-fille de Marie-Pierre et Pascal **Martin**, et arrière-petite-fille de Marceau **Bozon** (†) (Valmaure).

• Le 20 mars 2022 à Nice, de **Idaya**, fille de Océane **Sallier**, petite-fille de Marie-Claire **Sallier**, arrière-petite-fille de Aimé et Sylvaine **Sallier** (Les Roches, Premier-Villard), et arrière-arrière-petite-fille de Adélaïde **Sallier** (†) (Les Roches) et Denise **Darves-Blanc** (†) (Premier-Villard).

• Le 26 mars 2022 à Cavaillon, de **Marilyne**, fille de Yannick **Bouilhol** et Solinne **Moretti**, petite-fille de Martine et Gérard **Bouilhol** (Le Frêne), et arrière-petite-fille de Bernard (†) **Bouilhol** et Yvonne (†) **Bouilhol** née **Martin-Garin**.

• Le 29 mars 2022 à Bénesse-Maremne (Landes), de **Alma**, fille de Cécile et François **Vinatier**, petite-fille de Véronique et Jean **Sanchez**, et arrière-petite-fille de Marie et René **Favre-Novell** (Martinan).

• Le 3 avril 2022 à Metz, de **Côme**, fils de Colin **Pezzani** et Christelle **Della Costa**, petit-fils de Pascal et Marianne **Pezzani**, arrière-petit-fils de Colette et Maurice **Bouchet-Flochet** (Martinan), Les Roches), et arrière-arrière-petit-fils de Renée (†) et Marcel (†) **Favre-Bonté** (Martinan).

• Le 20 avril 2022 à Rennes, de **Colomban**, fils de Blandine et François Xavier **Maylié**, petit-fils de Marie Céline et Pierre **Garet**, et arrière-petit-fils de Anne-Marie **Letourneau** (†) (Le Martinan).

• Le 19 mai 2022, à Fribourg (Suisse), de **Antonin**, fils de Céline **Charpin** et Florian **Pupin**, petit-fils de Maryse et Bernard **Charpin**, et de Odile et Denis **Pupin**, et arrière-petit-fils de Hélène (†) et Robert Gaston (†) **Bozon-Vialle** (Valmaure).

• Le 7 juin 2022 à Saint-Jean-de-Maurienne, de **Leon**, fils de Quentin **Girard** et Élodie **Maréchal**, petit-fils de Lionel **Girard** et Valérie **Favre-Teylaz** et de Christiane **Girard**, et arrière-petit-fils de Lily (†) et Aimé (†) **Girard** (La Pierre), Marie-Louise et Paul **Girard** (La Pierre), Simone et Jacques **Favre-Teylaz** (Le Châtelec).

MARIAGES

• Le 19 mai 2022 à Vannes, de Patricia **Desroches** et Jean-Pierre **Gabrielli** (Le Bessay).

• Le 25 juin 2022 à Saint-Alban-des-Villards, de Aurore **Chevrier** et Christian **Louis**. Christian Louis est le fils de Marcel et Janine (†) **Louis** (Premier-Villard).

DÉCÈS

• De M. Emmanuel **Émieux** (Lachal), le 30 mars 2022, lendemain de ses 101 ans, à Chambéry.

• De M. Maurice **Kiala**, administrateur de la paroisse Sainte-Madeleine de La Chambre, le 7 mai 2022 dans la région parisienne (62 ans). *[Originaire de la République démocratique du Congo, le père Kiala avait commencé une vie monastique dans le site de la Grande Chartreuse puis fut ordonné diacre en 2003 (dans une communauté de Hautecombe, sur la rive du lac du Bourget, à Saint-Pierre-de-Curtille) et prêtre en 2004. En 2011, le père Kiala fut nommé curé de la paroisse d'Aiguebelle, puis aumônier de la prison d'Aiton (2015) et administrateur de la paroisse de La Chambre (2017). En 2018, il avait été nommé doyen du doyenné de Maurienne.]*

• De Mme Mathilde **Barral** née **Blanc** (La Pierre), le 19 juin 2022 à Pézenas (82 ans)

• De Mme Bernadette **Tronel** (Lachal), le 24 juin 2022 à Montpellier (72 ans).

RECTIFICATIF

• Dans l'avis de naissance de Gabin **Desfours** (*Le Petit Villarin* numéro 199, mars 2022), nous avons écrit par erreur qu'il était le fils de Aurélia **Desfours** et Christian **Humer**, alors qu'il fallait lire Aurélia **Desfours** et Fabrice **Hummel**. Toutes nos excuses à la famille **Desfours** (Lachal) pour cette inexplicable faute d'inattention.

ÉLECTIONS NATIONALES

Le nombre de voix obtenues par les candidats est donné, ci-dessous, entre parenthèses, en pourcentage des suffrages exprimés.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

n Commune de Saint-Alban

• 1^{er} tour (10 avril 2022)
I., 162 ; V., 133 (82,10 %) ; A., 29 (17,90 %) ; B., 3 ; N., 1 ; E., 129.
M. Le Pen (RN) : 29 (22,48 %) ; E. Macron (LREM) : 26 (20,16 %) ; J.-L. Mélenchon (La France insoumise) : 17 (13,18 %) ; F. Roussel (PCF) : 14 (10,85 %) ; É. Zemmour (Reconquêtes !) : 11 (8,53 %) ; V. Pécresse (LR) : 11 (8,53 %) ; J. Lassalle (Résistons !) : 9 (6,98 %) ; Y. Jadot (EELV) : 8 (6,20 %) ; A. Hidalgo (PS) et N. Dupont-Aignan (Debout la France !) : 2 (1,55 %) ; Ph. Poutou (NPA) et N. Arthaud (LO) : 0.

• 2^e tour (24 avril 2022)
I., 162 ; V., 128 (79,01 %) ; A., 34 (20,99 %) ; B., 9 ; N., 5 ; E., 114.
E. Macron (LREM) : 62 (54,39 %) ; M. Le Pen (RN), 52 (45,61 %).

n Commune de Saint-Colomban

• 1^{er} tour (10 avril 2022)
I., 280 ; V., 216 (77,14 %) ; A., 64 (22,86 %) ; B., 4 ; N., 1 ; E., 211.
M. Le Pen (RN) : 49 (23,22 %) ; E. Macron (LREM) : 47 (22,27 %) ; J.-L. Mélenchon (La France insoumise) : 28 (13,27 %) ; V. Pécresse (LR) : 24 (11,37 %) ; J. Lassalle (Résistons !) : 18 (8,53 %) ; É. Zemmour (Reconquêtes !) : 15 (7,11 %) ; Y. Jadot (EELV) : 11 (5,21 %) ; F. Roussel (PCF) : 8 (3,79 %) ; A. Hidalgo (PS) et Ph. Poutou (NPA) : 4 (1,90 %) ; N. Dupont-Aignan (Debout la France !) : 3 (1,42 %) ; N. Arthaud (LO) : 0.
• 2^e tour (24 avril 2022)
I., 280 ; V., 220 (78,57 %) ; A., 60

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Émilie Bonnivard (LR) a été réélue députée de la 3^e circonscription de la Savoie (qui comprend la Maurienne) avec 65,54 % des suffrages exprimés contre 34,46 % à Nathalie Krawezynski (Nupes).

n Commune de Saint-Alban

• 1^{er} tour (12 juin 2022)
I., 162 ; V., 99 (61,11 %) ; A., 63 (38,89 %) ; B., 3 ; N., 1 ; E., 95.
É. Bonnivard (députée sortante, LR) : 44 (46,32 %) ; X. Trosset (Ensemble) : 17 (17,89 %) ; N. Krawezynski (La France insoumise-Nupes) : 15 (15,79 %) ; M. Dauchy (RN) : 10 (10,53 %) ; P. Nowak (Divers écologistes) : 3 (3,16 %) ; M. Florio (Reconquête !) : 2 (2,11 %) ; G. Socquet-Juglard (Divers écologistes) : 2 (2,11 %) ; P. Trouvé (LO) : 1 (1,05 %) ; V. Thomazo (Debout la France) : 1 (1,05 %).

• 2^e tour (19 juin 2022)
I., 162 ; V., 108 (66,67 %) ; A., 54 (33,33 %) ; B., 7 ; N., 0 ; E., 101.
É. Bonnivard (députée sortante, LR) : 73 (72,28 %) ; N. Krawezynski (La France insoumise-

Nupes) : 28 (27,72 %).

n Commune de Saint-Colomban

• 1^{er} tour (12 juin 2022)
I., 281 ; V., 188 (66,90 %) ; A., 93 (33,10 %) ; B., 1 ; N., 2 ; E., 185.
É. Bonnivard (députée sortante, LR) : 109 (58,92 %) ; N. Krawezynski (La France insoumise-Nupes) : 28 (15,14 %) ; X. Trosset (Ensemble) : 24 (12,97 %) ; M. Dauchy (RN) : 15 (8,11 %) ; M. Florio (Reconquête !) : 3 (1,62 %) ; G. Socquet-Juglard (Divers écologistes) : 3 (1,62 %) ; P. Nowak (Divers écologistes) : 1 (0,54 %) ; P. Trouvé (LO) : 1 (0,54 %) ; V. Thomazo (Debout la France) : 1 (0,54 %).
• 2^e tour (19 juin 2022)
I., 281 ; V., 168 (59,79 %) ; A., 113 (40,21 %) ; B., 4 ; N., 3 ; E., 161.
É. Bonnivard (députée sortante, LR) : 125 (77,64 %) ; N. Krawezynski (La France insouisme-Nupes) : 36 (22,36 %).

BRÈVE

► CANICULE. Durant l'épisode de chaleur de la mi-juin, on a enregistré 31,9 °C à Lachal le 19 juin à 15 h 12. Le record reste à 32,2 °C atteint le 21 août 2020 à 13 h 47.

LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Numéro CPPAP : 0725 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

SIÈGE :

Maison des associations

73130 – Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves

(04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : cmayoux73@gmail.com),

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-430 04-79-56-35-55).

DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille

(09-51-40-38-39)

ABONNEMENTS ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin

n° 1357-38 M Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.

SOMMAIRE

NUMÉRO 200
JUIN 2022

PAGES 2 À 3 :

• Les animations estivales.

PAGES 4 ET 5 :

• À Saint-Alban : musée à ciel ouvert et rénovation du clocher.

PAGES 6 ET 7 :

• Patrimoine et culture. • Villards solidarité Ukraine. • Anciens combattants.

• Amis des Villards.

PAGES 8 ET 9 :

• Camping. • Buvette du Clos.

• Épicerie & Compagnie.

• Centre les Myrtilles. • Salle hors sac.

PAGES 10 ET 11 :

• Histoire du bâtiment G.

PAGES 12 À 14 :

• Les conclusions du diagnostic agricole. • AFP. • Pastoralisme.

PAGE 15 :

• Que rapporte la retenue de Lachal ?

• Enlèvement d'antennes relais.

• Le Sou des écoles.

PAGES 16 ET 17 :

• Domaine skiable : interview de Pierre-Yves Bonnivard.

PAGE 17 :

• Intercommunalité : la 4C ; le Sivav.

PAGES 18 À 21:

• Comptes rendus des conseils municipaux.

PAGE 18 :

• Le budget de Saint-Alban.

PAGE 20 :

• Le budget de Saint-Colomban.

PAGE 22 :

• Carnet. • Élections.

Pour publication dans *Le Petit Villarin*
les textes, les documents,
les avis de naissances, de mariages,
et de décès peuvent être transmis :

* par voie postale :

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

* par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.

JD TRAVAUX CHARPENTE
JULIEN DONDA
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
Le Martres 73130
SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS
Tél : 06.78.39.64.29
julien.donda@wanadoo.fr

LA RECRE ART
06 63 84 21 14
Commandes sur simple appel à partir de 17h30
www.larecreart.com

SAVOIE ENCHÈRES
Maître Jacques LAFOURY
Commissaire Priseur Habilité
Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers
Tableaux - Art Alpin- Bijoux
Salle des Ventes, 688 Avenue des Follaz à 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67
www.savoie-encheres.fr